

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°5 MAI 2006





Sommaire

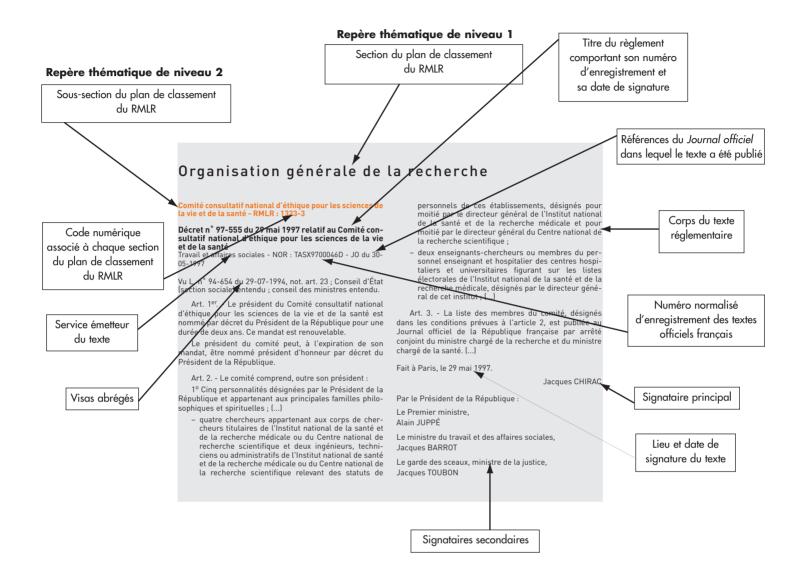
Éditorial	
Textes de portée générale	
Organisation générale du CNRS	
Direction générale et administration centrale (RMLR : 24)	
Décision n° 060175DAJ du 14 mars 2006 portant création du Comité de pilotage des ouvertes	
Unités de recherche (RMLR : 2721).	
Décision n° 060007SCHS du 28 mars 2006 de création de l'UMR n° 6227 - Groupe de recl droit, économie et gestion	
Groupements de recherche (RMLR : 2722).	
Décision n° 060005SING du 28 février 2006 modifiant la décision n° 991946SING du 9 juille création du GDR n° 2054 - Nanoélectronique : du silicium à la molécule et la décision n° 04 du 5 février 2004 de renouvellement du GDR n° 2054	0003STIC
Unités de service (RMLR : 2741)	
Décision n° 060197DAJ du 3 avril 2006 portant renouvellement de l'UPS n° 2274 - Ress compétences technologiques	
Décision n° 060178DAJ du 14 mars 2006 portant modification de la décision n° 040023 28 juillet 2004 relative au renouvellement de l'UPS n° 2275 - Centre pour la comm scientifique et directe	nunication
Décision n° 060171DAJ du 1 ^{er} mars 2006 portant création de l'UPS n° 2999 - Réseau Asie des mondes asiatiques (IMASIE)	e - Institut
Questions administratives et juridiques générales	
Présentation des documents (RMLR : 431)	
Vocabulaire des télécommunications (liste de termes, expressions et définitions adoptés)	
Les personnels du CNRS	
Droit syndical (RMLR : 5233)	
Décision n° 060029DR05 du 30 mars 2006 fixant la liste des organisations les plus représ pour la délégation Ile-de-France Ouest et Nord pour l'année 2006	sentatives
Décision n° 060099DR06 du 30 mars 2006 fixant la liste des organisations syndicales représentatives pour la délégation Centre-Est pour l'année 2006	les plus
Décision n° 061112DR12 du 31 mars 2006 fixant la liste des organisations syndicales représentatives pour la délégation Provence pour l'année 2006	
Décision n° 060031DR13 du 31 mars 2006 fixant la liste des organisations syndicales représ dans la délégation Languedoc-Roussillon pour l'année 2006	
Les BDI/Boursiers (RMLR : 5325)	
Décision n° 060023DRH du 9 mars 2006 relative à la revalorisation des montants des BDI a	au titre de

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	
Mise en oeuvre des marchés publics - Personne responsable (RMLR : 634223)	
Décision n° 060080DAJ du 8 mars 2006 modifiant la décision n° 040014DAJ du 20 févrie portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et p	r 2004 portant
désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recl scientifique	
Mesures particulières	
·	
Cabinet du ministre	
Concours	
Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes	
Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes	
Nominations d 11A en 2006 - Concours externes	
Décision n° 060016DRH du 8 février 2006 fixant les délégations organisatrices des conexternes au titre de l'année 2006	ncours
Promotions	
Nominations d'ITA en 2005	
Comités, conseils et commissions	
Décision n° 060003ELEC du 10 mars 2006 arrêtant la liste électorale définitive pour l'électi conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique	on aux
Décision n° 060010DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titula suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l des ingénieurs de recherche	l'égard
Décision n° 060011DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titula suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l des ingénieurs d'études, des chargés de mission de la recherche et des attachés d'administra la recherche	l'égard tion de
Décision n° 060012DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titula suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l des assistants ingénieurs	l'égard
Décision n° 060013DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titula suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 6 compétente à l des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche	l'égard
Décision n° 060014DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titula suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l des adjoints techniques de la recherche et des adjoints administratifs de la recherche	l'égard
Décision n° 060015DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titula suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 8 compétente à l des agents techniques de la recherche	l'égard
Décision n° 060006SCHS du 8 mars 2006 portant composition du comité de l'archéologie	
Décision n° 060020INPN du 30 janvier 2006 nommant les représentants titulaires et suppléa l'administration à la commission administrative paritaire n° 1 des ingénieurs principaux de ph nucléaire	ysique
Décision n° 060021INPN du 30 janvier 2006 nommant les représentants titulaires et suppléa l'administration à la commission administrative paritaire n° 2 des ingénieurs de physique nu	ants de

Décision n° 060022INPN du 30 janvier 2006 nommant les représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 des techniciens de physique nucléaire	43
Décision n° 060036DR01 du 3 avril 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8058 - Centre d'histoire sociale du XX ^{ème} siècle	44
Décision n° 060037DR01 du 4 avril 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8601 - Chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques	44
Décision n° 060007DR06 du 13 février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique, mécanique thermique et optique (FEMTO-ST)	44
Décision n° 050131DR06 du 20 décembre 2005 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7078 - Laboratoire d'étude des textures et applications aux matériaux (LETAM)	45
Décision n° 060004DR06 du 1 ^{er} février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7556 - Laboratoire de physique des matériaux (LPM)	45
Décision n° 060052DR08 du 23 mars 2006 modifiant la décision n° 010200DR08 du 15 novembre 2001 relative au règlement intérieur du conseil de service de la délégation Centre-Poitou-Charentes	46
Décision n° 060042DR08 du 14 février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans	46
Décision n° 060051DR08 du 15 mars 2006 relative à la composition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 6221 – Laboratoire d'économie d'Orléans	48
Décision n° 060020DR10 du 14 mars 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7168 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (LC2)	48
Décision n° 060096DR15 du 1 ^{er} mars 2006 de création du conseil de service de la délégation Aquitaine-Limousin	48
Décision n° 060016DR16 du 2 mars 2006 portant renouvellement des membres élus et nommés du conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange	50
Décision n° 060006DR17 du 1 ^{er} mars 2006 portant composition du conseil de service de la délégation Bretagne et Pays de la Loire	51
Nominations	52
Fin de fonctions	55
Délégations de pouvoir	55
Délégations de signature	56
Informations générales	125
Textes signalés	125
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	

Guide de lecture

des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 Organisation générale de la recherche
- 2 Organisation générale du CNRS
- 3 Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 Questions administratives et juridiques générales
- 5 Les personnels du CNRS
- 6 Régime budgétaire, financier et comptable Fiscalité
- 7 Moyens immobiliers et matériels

Éditorial

Dans le monde entier, on constate l'apparition d'un nouveau mode de communication scientifique entre chercheurs, venant en parallèle avec les circuits plus traditionnels des revues scientifiques à comité de lecture : les "archives ouvertes ". Il s'agit de grandes bases de données de documents, où les auteurs et laboratoires déposent directement leur production, ce qui les rend immédiatement et gratuitement accessibles du monde entier. Le prototype d'une archive ouverte est la base américaine "ArXiv", gérée à Cornell University, qui comprend surtout de la physique et des mathématiques, mais il en existe d'autres dans d'autres domaines. Comme le processus ne met pas en jeu l'examen et le travail des rapporteurs des revues, le lecteur a ainsi accès à un matériau "brut ", sans évaluation, placé uniquement sous la responsabilité des auteurs, de sorte que cela ne peut pas remplacer pour lui les journaux habituels, seulement les compléter. Les archives ouvertes jouent un rôle particulièrement important pour les scientifiques des pays en développement, où les abonnements aux revues scientifiques sont trop chers pour être accessibles.

Le directeur général du CNRS a voulu montrer l'importance particulière qu'il attache à ce sujet en nommant un " chargé de mission pour les archives ouvertes " directement auprès de lui. Sa mission est de coordonner toutes les activités du CNRS dans ce domaine. D'autre part, la direction du CNRS tient à une implication forte des chercheurs et des laboratoires dans les archives ouvertes, alors que le CNRS comprend de nombreux départements scientifiques et instituts. Pour assurer ce couplage fort en interne et une bonne cohérence, il a été créé un CPAO (Comité de Pilotage des Archives Ouvertes), qui comprend les directeurs de tous les départements scientifiques et instituts du CNRS, le directeur de l'information scientifique (DIS), et le directeur du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD). La première réunion du CPAO a eu lieu en avril dernier.

Le CNRS n'est pas seul dans cette entreprise, même s'il a pris l'initiative du processus à l'échelon national. Un certain nombre d'établissements ont progressivement rejoint le CNRS dans l'entreprise des archives ouvertes (INRIA, INSERM, INRA, etc.), de sorte que, maintenant, un accord général interétablissements incluant la Conférence des présidents d'université (CPU) et la Conférence des grandes écoles (CGE) est en cours de signature. La France s'engage ainsi vis à vis de nos partenaires européens pour, le plus rapidement possible, mettre en place un dispositif international cohérent d'archives ouvertes.

Franck LALOË

Président du Comité de Pilotage pour les Archives Ouvertes

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Direction générale et administration centrale - RMLR: 24

Décision n° 060175DAJ du 14 mars 2006 portant création du Comité de pilotage des archives ouvertes Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006.

Art. 1er. - Création

Il est créé un Comité de pilotage des archives ouvertes (CPAO), placé auprès du directeur scientifique général.

Art. 2. - Missions

Le comité de pilotage est chargé :

- d'élaborer et mettre en oeuvre des règles de bonne pratique dans l'utilisation de l'archive ouverte;
- de piloter l'évolution des dispositifs et services, appropriés au caractère interdisciplinaire de l'archive ouverte, en contact étroit avec les communautés scientifiques, afin de suivre de près l'évolution des pratiques des chercheurs;
- de mettre en place la communication nécessaire auprès des communautés scientifiques et des réseaux professionnels pour répandre la pratique des archives ouvertes;
- de favoriser les relations avec les autres établissements français dans le domaine des archives ouvertes;
- de promouvoir au niveau international des outils de communication scientifique directe par les contacts internationaux nécessaires avec les communautés scientifiques étrangères, les sociétés savantes et les institutions.

Art. 3. - Composition

Le comité de pilotage est constitué :

- d'un président et d'un vice-président, personnalités scientifiques choisies pour leurs compétences dans le domaine des archives ouvertes;
- des directeurs des départements scientifiques et instituts du CNRS, ou de leurs représentants;
- du directeur de l'information scientifique ou de son représentant

Le directeur du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), ou son représentant, assiste aux réunions du comité de pilotage avec voix consultative.

La composition du comité peut être élargie en tant que de besoin. Le président peut appeler à participer aux réunions du comité, pour consultation, tout expert dont la présence est jugée utile par le comité.

Art. 4. - Fonctionnement

Le vice-président assiste le président dans ses missions. Il est plus particulièrement chargé des relations avec les promoteurs de la base ArXiv, ainsi qu'avec les

promoteurs des autres bases d'archives ouvertes partenaires à l'étranger.

Le directeur de l'information scientifique apporte son concours aux archives ouvertes par sa participation au CPAO.

Art. 5. - Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2006, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 mars 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 060007SCHS du 28 mars 2006 de création de l'UMR n° 6227 - Groupe de recherche en droit, économie et gestion

Homme et société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis de la directrice du département scientifique Homme et Société; accord de l'organisme partenaire.

Art. 1er. – Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2006 l'unité mixte de recherche suivante :

Département Homme et société

Délégation Côte d'Azur

Etablissement principal : Université de Nice

UMR n° 6227, intitulée Groupe de recherche en Droit, Economie et Gestion.

Directeur : M. Jacques Laurent RAVIX, professeur

Sections d'évaluation : 37, 36

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 mars 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Groupements de recherche - RMLR: 2722

Décision n° 060005SING du 28 février 2006 modifiant la décision n° 991946SING du 9 juillet 1999 de création du GDR n° 2054 - Nanoélectronique : du silicium à la molécule et la décision n° 040003STIC du 5 février 2004 de renouvellement du GDR n° 2054 Ingénierie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 991946SING du 09-07-1999; DEC. n° 040003STIC du 05-02-2004 ; DEC. n° 050008STIC du 01-07-2005.

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} des décisions de création et de renouvellement susvisées est modifié comme suit :

Département Ingénierie

Pour le GDR n° 2054 " Nanoélectronique : du silicium à la molécule " – directeur : Olivier VANBESIEN,

La délégation Ile-de-France Sud est remplacée par la délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris. le 28 février 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR: 2741

Décision n° 060197DAJ du 3 avril 2006 portant renouvellement de l'UPS n° 2274 - Ressources et compétences technologiques

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987; DEC. n° 000002DSPR du 20-06-2000; DEC n° 040010DEP du 17-01-2004; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005.

Art. 1^{er}. - L'unité propre de service n° S2274 intitulée « Ressources et compétences technologiques » est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Art. 2. – Cette unité est rattachée à la direction scientifique générale.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 avril 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR: 2741

Décision n° 060178DAJ du 14 mars 2006 portant modification de la décision n° 040023SPHM du 28 juillet 2004 relative au renouvellement de l'UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique et directe Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040023SPHM du 28-07-2004.

Art. 1^{er}. – L'article 2 de la décision n° 040023SPHM du 28 juillet 2004 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 2. - Mission

Le CCSD est chargé:

- de mettre en œuvre la politique de l'établissement dans le domaine des archives ouvertes, élaborée par le Comité de pilotage des archives ouvertes (CPAO) et approuvée par le directeur scientifique général :
- de proposer et réaliser toutes les améliorations techniques utiles, dans un domaine où l'évolution est rapide, afin d'améliorer les services rendus;
- de mettre en œuvre une politique assurant une conservation à long terme des archives ouvertes;
- d'assurer les contacts avec les utilisateurs et la formation des professionnels de la documentation intéressés par les archives ouvertes;
- de contribuer à la communication sur les archives ouvertes afin d'en répandre l'usage dans la communauté scientifique. »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 mars 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR: 2741

Décision n° 060171DAJ du 1^{er} mars 2006 portant création de l'UPS n° 2999 - Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques (IMASIE)

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; sur proposition du directeur scientifique général; avis de la directrice du département scientifique Homme et société.

Art. 1er. - Création

Une unité propre de service (UPS) intitulée « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques (IMASIE) », n° de code 2999, est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2006.

Cette unité est rattachée :

- au département scientifique Homme et société ;
- à la délégation Paris A ;
- à la section 41.

Art. 2. – Missions

L'unité propre de service a Opour mission de réfléchir à la création d'un Institut des Mondes Asiatiques. Dans le cadre de cet objectif, elle :

 mutualise les initiatives, favorise le développement de recherches et de réflexions transversales sur des problèmes communs à plusieurs pays d'Asie, pour stimuler l'approche comparatiste dans les études sur l'Asie et avec l'Asie;

- valorise la langue française comme langue scientifique dans le cadre de la promotion de la diversité linguistique des langues européennes et asiatiques;
- oeuvre pour une structure représentative des organisations nationales des études asiatiques au niveau de l'Europe;
- favorise les recherches croisées entre spécialistes français des diverses disciplines et leurs homologues asiatiques, propose des thématiques transversales de recherche;
- développe le site Internet du Réseau Asie et crée une base de données européennes;
- organise un congrès biennal, réunissant des spécialistes sur les thèmes de recherche couvrant l'espace du Réseau Asie et associant des experts du monde académique, économique et administratif ainsi que des journées thématiques;
- offre des services et une expertise sur l'Asie.

Art. 3. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 4. - Direction de l'unité

M. Jean-François Sabouret, directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur de l'UPS « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques (IMASIE) » à compter du 1^{er} mars 2006 et pour la durée de l'unité. Il

est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Art. 5. - Locaux

L'unité propre de service dispose de locaux sis Maison des Sciences de l'Homme - 54, Bd Raspail - 75270 Paris cedex 06.

Art. 6. - Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 7. - Dérogation

Par dérogation, aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des structures opérationnelles de service et au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance, l'unité propre de service n'est dotée ni d'un conseil de laboratoire, ni d'un comité d'orientation et de surveillance.

Art. 9. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, 1er mars 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Questions administratives et juridiques générales

Présentation des documents - RMLR: 431

Vocabulaire des télécommunications (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie – NOR : CTNX0609164K – JO du 26-03-2006, p. 4631, texte n° 34

I. - Termes et définitions

accès multiple

Domaine: Télécommunications/Techniques.

Définition: Technique permettant à un certain nombre de terminaux ou de stations d'utiliser simultanément les ressources d'un moyen de transmission, d'une façon prédéterminée ou en fonction du volume des échanges.

Note

- 1. L'accès de terminaux mobiles à un système de radiocommunication dans une zone géographique déterminée, l'accès de stations terriennes à un même satellite, l'accès de terminaux à une même ligne de transmission dans un réseau local sont des exemples d'accès multiple.
- 2. Il convient de ne pas confondre l'accès multiple avec le multiplexage.

Voir aussi: multiplexage.

Équivalent étranger : multiple access.

accès multiple par répartition en code

Abréviation: AMRC.

Domaine : Télécommunications/Techniques.

Définition : Mode d'accès multiple dans lequel chaque terminal est caractérisé par une séquence codée permettant de restituer le signal qu'il a émis ou celui qui lui est destiné

Note: L'accès multiple par répartition en code utilise souvent une modulation à spectre étalé.

Voir aussi : accès multiple, modulation à spectre étalé. Équivalent étranger : code division multiple access (CDMA).

accès multiple par répartition en fréquence

Abréviation : AMRF.

Domaine: Télécommunications/Techniques.

Définition : Mode d'accès multiple dans lequel des bandes de fréquences distinctes sont affectées à chaque terminal.

Voir aussi: accès multiple.

Équivalent étranger : frequency division multiple access

accès multiple par répartition temporelle

Abréviation: AMRT.

Domaine: Télécommunications/Techniques.

Définition : Mode d'accès multiple dans lequel des intervalles de temps distincts sont affectés à chaque terminal

Voir aussi : accès multiple.

Équivalent étranger: time division multiple access

bande ultralarge, loc. adj.

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Voir: ultralarge bande.

bribe, n.f.

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Dans un signal numérique formé selon une loi déterminée à partir d'un élément de donnée, une des parties émises successivement, qui possède des caractéristiques distinctes des autres.

Note: Dans la modulation à spectre étalé à séquence directe, une bribe correspond à un élément de la suite superposée au signal à transmettre. Dans la modulation à spectre étalé à sauts de fréquence, une bribe correspond à l'intervalle de temps pendant lequel le signal reste sur une des fréquences porteuses.

Équivalent étranger : chip.

imputation, n.f.

Domaine: Télécommunications.

Définition: Détermination et enregistrement, pour une communication donnée, des éléments servant à calculer le prix à payer par chacun des clients concernés.

Note

- 1. Ces éléments peuvent être, par exemple, la nature du service, la date et l'heure de sa fourniture, la destination et la durée de la communication ou le volume des données échangées.
- 2. Le mot « taxation », encore employé en ce sens, est impropre.
- 3. L'imputation est à distinguer de la facturation (en anglais : billing), qui prend en compte la nature des abonnements souscrits, les forfaits ou réductions particulières.

Voir aussi : imputer.

Équivalent étranger : charge.

imputer. v.

Domaine : Télécommunications.

Définition : Effectuer une imputation.

Note : Le mot « taxer », encore employé en ce sens, est impropre.

Voir aussi: imputation.

Équivalent étranger : charge (to). modulation à étalement du spectre

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Voir: modulation à spectre étalé.

modulation à spectre étalé

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Synonyme : modulation à étalement du spectre.

Définition : Technique de transmission dans laquelle la puissance du signal émis est répartie sur une largeur de bande beaucoup plus grande que celle strictement nécessaire à la transmission des informations.

Note .

- 1. La modulation à spectre étalé permet l'accès multiple à une voie de transmission et assure une protection accrue contre le bruit et le brouillage radioélectriques, ainsi que la confidentialité.
- 2. On trouve aussi le terme « transmission à spectre étalé ».

Équivalent étranger: spread spectrum modulation, spread spectrum transmission.

modulation à spectre étalé à sauts de fréquence

Forme abrégée : modulation SESF.

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Modulation à spectre étalé dans laquelle la fréquence porteuse est modifiée automatiquement à intervalles rapprochés, dans un ensemble de fréquences discrètes qui couvre une large bande.

Voir aussi: modulation à spectre étalé.

Équivalent étranger: FHSS modulation, frequency hopping spread spectrum modulation.

modulation à spectre étalé à séquence directe

Forme abrégée : modulation SESD.

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition: Modulation à spectre étalé dans laquelle chaque élément d'un signal numérique à transmettre est représenté par une suite d'éléments numériques dont le débit est beaucoup plus grand que celui du signal à transmettre, ce qui augmente la largeur de bande.

Voir aussi : modulation à spectre étalé.

Équivalent étranger : direct sequence spread spectrum modulation, DSSS modulation.

quantité d'information

Domaine : Télécommunications-Informatique.

Définition : Grandeur exprimant numériquement l'information associée à la réalisation d'un évènement.

Note: La quantité d'information dépend du caractère plus ou moins probable de l'évènement. Mathématiquement, elle est égale au logarithme de l'inverse de la probabilité de l'évènement. Lorsque le logarithme est binaire, elle est exprimée en shannons.

Voir aussi : shannon.

Équivalent étranger : information content.

radiocommande, n.f.

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Télécommande assurée au moyen d'ondes radioélectriques.

Équivalent étranger : radio-control.

rappel automatique

Domaine : Télécommunications/Services.

Définition: Procédure automatique permettant au demandeur, en cas d'occupation de la ligne du demandé, de se faire rappeler dès que celle-ci sera libérée, le demandé étant appelé dès que le demandeur décroche; le complément de service mettant en oeuvre cette procédure.

Voir aussi : rétroappel international.

Équivalent étranger: automatic call-back (ACB), completion of calls to busy subscribers (CCBS).

rappel d'enregistreur

Domaine: Télécommunications/Services.

Définition: Manoeuvre effectuée en cours de communication pour obtenir la connexion à un enregistreur capable de recevoir une demande d'activation d'un complément de service.

Note: Un exemple de complément de service ainsi demandé est la conversation à trois.

Équivalent étranger : register recall.

relais de trames

Domaine: Télécommunications/Techniques.

Définition : Technique de multiplexage et d'acheminement de paquets de données numériques, assemblés en trames de longueur variable.

Note .

- 1. Dans la transmission de données, une trame est une suite de bits consécutifs configurée selon un format dépendant du protocole de transmission.
- 2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « relayage de trames ».

Équivalent étranger : frame relay.

rétroappel international

Forme abrégée : rétroappel, n.m.

Domaine: Télécommunications/Téléphonie.

Définition: Dans le service téléphonique international, procédure automatique par laquelle la communication entre le demandeur et le numéro demandé est établie par un opérateur situé dans un pays étranger, le demandeur raccrochant pour se faire rappeler par cet opérateur, après avoir communiqué le cas échéant son propre numéro.

Note : Le recours à cette procédure s'avère utile s'il existe une différence de tarif importante selon le sens d'établissement de l'appel.

Voir aussi: rappel automatique.

Équivalent étranger : call-back, international call-back.

réutilisation de fréquence

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition: Emploi d'une même bande de fréquences pour transmettre simultanément des informations indépendantes, dans une station radioélectrique ou dans un système de radiocommunication, en vue d'améliorer l'utilisation du spectre radioélectrique.

Note :

- 1. Dans les réseaux cellulaires de radiocommunication avec les mobiles, les mêmes bandes de fréquences sont employées dans des cellules suffisamment éloignées. Dans les radiocommunications spatiales, on emploie, par exemple, des polarisations orthogonales, la séparation angulaire de faisceaux étroits, ou l'espacement de plusieurs satellites au voisinage d'une même position orbitale. Ces dispositions sont destinées à éviter les brouillages.
- 2. La réutilisation de fréquence ne doit pas être confondue avec le multiplexage ou l'accès multiple.

Voir aussi: accès multiple, brouillage, multiplexage.

Équivalent étranger : frequency re-use.

service GPRS

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Service de communication de données par paquets fourni sur un réseau GSM.

Note:

- 1. Le débit maximal offert est inférieur à celui d'un système UMTS, mais il n'est pas nécessaire d'installer de nouvelles stations de base. Le service GPRS permet en particulier un accès à l'internet.
 - 2. Le service GPRS a été défini et normalisé en Europe.
- 3. La traduction de la forme développée de l'abréviation anglaise GPRS est « service général de radiocommunication par paquets ».

Voir aussi: paquet, station de base, système GSM, système UMTS.

 $\it Equivalent\ \it \'etranger:\ general\ packet\ radio\ service\ (GPRS).$

shannon, n.m.

Domaine: Télécommunications-Informatique.

Définition : Unité de mesure de l'information, égale à la quantité d'information associée à la réalisation de l'un de deux évènements équiprobables qui s'excluent mutuellement.

Note:

- 1. Le symbole du shannon est Sh.
- 2. Cette unité doit son nom au mathématicien américain Claude E. Shannon (1916-2001), créateur de la théorie de l'information.
- 3. Le terme « bit » ne doit plus être employé en ce sens. En effet, la quantité d'information ne dépend pas seulement du nombre d'éléments binaires, mais aussi des probabilités de toutes les séquences formées par les deux valeurs.
 - 4. On trouve parfois le terme désuet « logon ».

Voir aussi : élément binaire, quantité d'information.

Équivalent étranger : shannon.

système GSM

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Système cellulaire numérique de communication avec des mobiles ou entre mobiles, destiné principalement aux communications téléphoniques.

Note:

- 1. L'abréviation GSM était initialement celle du Groupe spécial « Mobile » de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT). Le système GSM a été défini et normalisé en Europe.
- 2. La traduction de la forme développée de l'abréviation anglaise GSM est « système mondial de communication avec les mobiles ».

Voir aussi: minimessage, service des mobiles, service GPRS, système cellulaire.

Équivalent étranger : global system for mobile communications (GSM).

système UMTS

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Système cellulaire numérique de communication avec des mobiles ou entre mobiles, destiné à offrir une large gamme de services de voix, de données et d'images, ainsi que l'accès à l'internet.

Note

- 1. Le système UMTS a été défini et normalisé en Europe.
- 2. La traduction de la forme développée de l'abréviation anglaise UMTS est « système universel de télécommunication avec les mobiles ».

Voir aussi: service GPRS, système GSM.

Équivalent étranger : universal mobile telecommunication system (UMTS).

tarif de règlement

Domaine: Télécommunications.

Définition: Tarif convenu entre les opérateurs de télécommunication concernés par une communication internationale pour rémunérer celui qui est responsable de son aboutissement chez l'appelé.

Note : Le terme « taxe de règlement », employé en ce sens, est impropre.

Équivalent étranger : settlement rate.

tarif de répartition

Domaine: Télécommunications.

Définition : Tarif convenu entre les opérateurs de télécommunication pour l'ensemble des communications internationales entre deux pays, utilisé pour déterminer la quote-part de chaque opérateur.

Note : Le terme « taxe de répartition », employé en ce sens, est impropre.

Équivalent étranger : accounting rate.

ultralarge bande, loc. adj.

Abréviation: ULB.

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Synonyme: bande ultralarge, loc.adj.

Définition : Se dit d'un mode de transmission consistant à émettre et recevoir des impulsions extrêmement courtes de radiofréquences qui constituent des signaux dont le rapport de la largeur de bande à la fréquence centrale est beaucoup plus grand que dans les modulations usuellement employées.

Note: Une impulsion de radiofréquence est constituée d'une oscillation à fréquence radioélectrique dont l'amplitude est modulée par une impulsion. En transmission ULB, la durée de cette impulsion est de l'ordre de la période ou de quelques périodes de l'oscillation.

Équivalent étranger : ultra wideband (UWB).

II. - Table d'équivalence

A. - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
accounting rate.	Télécommunications.	tarif de répartition.
automatic call-back (ACB), completion of calls to busy subscribers (CCBS).	Télécommunications/Services.	rappel automatique.
call-back, international call-back.	Télécommunications/Téléphonie.	rétroappel international, rétroappel, n.m.
charge.	Télécommunications.	imputation, n.f.
charge (to).	Télécommunications.	imputer, v.
chip.	Télécommunications/ Radiocommunications.	bribe, n.f.
code division multiple access (CDMA).	Télécommunications/Techniques.	accès multiple par répartition en code (AMRC).
completion of calls to busy subscribers (CCBS), automatic call-back (ACB).	Télécommunications/Services.	rappel automatique.
direct sequence spread spectrum modulation, DSSS modulation.	Télécommunications/ Radiocommunications.	modulation à spectre étalé à séquenc directe, modulation SESD.
FHSS modulation, frequency hopping spreadspectrum modulation.	Télécommunications/ Radiocommunications.	modulation à spectre étalé à sauts de fréquence, modulation SESF.
frame relay.	Télécommunications/Techniques.	relais de trames.
frequency division multiple access (FDMA).	Télécommunications/Techniques.	accès multiple par répartition en fréquence (AMRF).
frequency hopping spread spectrum modulation, FHSS modulation.	Télécommunications/ Radiocommunications.	modulation à spectre étalé à sauts de fréquence, modulation SESF.
frequency re-use.	Télécommunications/ Radiocommunications.	réutilisation de fréquence.
general packet radio service (GPRS).	Télécommunications/ Radiocommunications.	service GPRS.
global system for mobile communications (GSM).	Télécommunications/ Radiocommunications.	système GSM.
information content.	Télécommunications-Informatique.	quantité d'information.
international call-back, call-back.	Télécommunications/Téléphonie.	rétroappel international, rétroappel, n.m.
multiple access.	Télécommunications/Techniques.	accès multiple.
radio-control.	Télécommunications/ Radiocommunications.	radiocommande, n.f.
register recall.	Télécommunications/Services.	rappel d'enregistreur.
settlement rate.	Télécommunications.	tarif de règlement.
shannon.	Télécommunications-Informatique.	shannon, n.m.
spread spectrum modulation, spread spectrum transmission.	Télécommunications/ Radiocommunications.	modulation à spectre étalé, modulatio à étalement du spectre.
time division multiple access (TDMA).	Télécommunications/Techniques.	accès multiple par répartition temporelle (AMRT).
ultra wideband (UWB).	Télécommunications/ Radiocommunications.	ultralarge bande, loc.adj. (ULB), band ultralarge, loc.adj.
universal mobile telecommunication system (UMTS).	Télécommunications/ Radiocommunications.	système UMTS.

⁽¹⁾ Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B. - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
accès multiple.	Télécommunications/Techniques.	multiple access.
accès multiple par répartition en code (AMRC).	Télécommunications/Techniques.	code division multiple access (CDMA).
accès multiple par répartition en fréquence (AMRF).	Télécommunications/Techniques.	frequency division multiple access (FDMA).
accès multiple par répartition temporelle (AMRT).	Télécommunications/Techniques.	time division multiple access (TDMA).
bande ultralarge, loc.adj., ultralarge bande, loc.adj. (ULB).	Télécommunications/ Radiocommunications.	ultra wideband (UWB).
bribe, n.f.	Télécommunications/ Radiocommunications.	Chip.
imputation, n.f.	Télécommunications.	charge.
imputer, v.	Télécommunications.	charge (to).
modulation à spectre étalé, modulation à étalement du spectre.	Télécommunications/ Radiocommunications.	spread spectrum modulation, spread spectrum transmission.
modulation à spectre étalé à sauts de fréquence, modulation SESF.	Télécommunications/ Radiocommunications.	FHSS modulation, frequency hopping spread spectrum modulation.
modulation à spectre étalé à séquence directe, modulation SESD.	Télécommunications/ Radiocommunications.	direct sequence spread spectrum modulation, DSSS modulation.
quantité d'information.	Télécommunications-Informatique.	information content.
radiocommande, n.f.	Télécommunications/ Radiocommunications.	radio-control.
rappel automatique.	Télécommunications/Services.	automatic call-back (ACB), completion of calls to busy subscribers (CCBS).
rappel d'enregistreur.	Télécommunications/Services.	register recall.
relais de trames.	Télécommunications/Techniques.	frame relay.
rétroappel international, rétroappel, n.m.	Télécommunications/Téléphonie.	call-back, international call-back.
réutilisation de fréquence.	Télécommunications/ Radiocommunications.	frequency re-use.
service GPRS.	Télécommunications/ Radiocommunications.	general packet radio service (GPRS).
shannon, n.m.	Télécommunications-Informatique.	shannon.
système GSM.	Télécommunications/ Radiocommunications.	global system for mobile communications (GSM).
système UMTS.	Télécommunications/ Radiocommunications.	universal mobile telecommunication system (UMTS).
tarif de règlement.	Télécommunications.	settlement rate.
tarif de répartition.	Télécommunications.	accounting rate.
ultralarge bande, loc.adj. (ULB), bande ultralarge, loc.adj.	Télécommunications/ Radiocommunications.	ultra wideband (UWB).

⁽¹⁾ Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf ention contraire.

Les personnels du CNRS

Droit syndical - RMLR: 5233

Décision n° 060029DR05 du 30 mars 2006 fixant la liste des organisations les plus représentatives pour la délégation Ile-de-France Ouest et Nord pour l'année 2006

Délégation Île-de-France Ouest et Nord

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats du 1er et du $2^{\rm éme}$ tour des élections aux CAP du CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006 ; DEC. n° 060005DRH du 15-02-2006

Art. 1er. - Au titre de l'année 2006, les organisations syndicales les plus représentatives pour la Délégation Ile de France Ouest et Nord sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs :

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA)

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat SUD-Recherche-EPST

Pour les personnels titulaires de physique nucléaire :

 syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* oficiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Meudon, le 30 mars 2006.

La déléguée régionale Île-de-France Ouest et Nord, Michèle SAUMON

Droit syndical - RMLR: 5233

Décision n° 060099DR06 du 30 mars 2006 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Centre-Est pour l'année 2006 Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats du 1er et du 2ème tour des élections aux CAP du CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006 ; DEC. n° 060005DRH du 15-02-2006 ; note du 21-02-2006 relative à la représentativité syndicale.

Art. 1er. - Au titre de l'année 2006, les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la Délégation Centre Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les chercheurs :

- Syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- Syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA)

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

- Syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CENT)
- Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- Syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA)
- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- Syndicat SUD-Recherche-EPST

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :

 Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 30 mars 2006.

Le délégué régional Centre-Est, Pascal AIMÉ

Droit syndical - RMLR: 5233

Décision n° 061112DR12 du 31 mars 2006 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Provence pour l'année 2006

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats du 1er et du $2^{\dot{e}me}$ tour des élections aux CAP du CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006 ; DEC. n° 060005DRH du 15-02-2006.

Art. 1er. - Au titre de l'année 2006, les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la circonscription de la délégation Provence du Centre national de la recherche scientifique sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs :

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA)

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat SUD-Recherche-EPST

Pour les personnels techniciens de physique nucleaire :

 syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 31 mars 2006.

Le délégué régional Provence, Pierre DOUCELANCE

Droit syndical - RMLR: 5233

Décision n° 060031DR13 du 31 mars 2006 fixant la liste des organisations syndicales représentatives dans la délégation Languedoc-Roussillon pour l'année 2006

Délégation Languedoc-Roussillon

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats du $1^{\rm er}$ et du $2^{\rm eme}$ tour des élections aux CAP du CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006 ; DEC. n° 060005DRH du 15-02-2006.

Art. 1er. - En application de la décision du 15 février 2006, la liste des organisations syndicales représentatives dans la circonscription Languedoc-Roussillon du CNRS, au titre de l'année 2006, est la suivante (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs :

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup' Recherche-UNSA)

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

- syndicat général de l'éducation nationale section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat SUD-Recherche-EPST

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 31 mars 2006.

Le délégué régional Languedoc-Roussillon, Bernard JOLLANS

Les BDI/Boursiers - RMLR: 5325

Décision n° 060023DRH du 9 mars 2006 relative à la revalorisation des montants des BDI au titre de l'année 2006

Direction des ressources humaines : bureau des effectifs et de la gestion prévisionnelle

Vu DEC. du 13-06-1972 mod.; Délibération du comité de direction du 08-06-1983; DEC. du 09-08-1984 mod.; DEC. du 15-09-1994; art. 6453 du budget de l'exercice 1995 relatif aux bourses de doctorat pour ingénieurs.

Article unique. - Le montant mensuel brut des bourses de doctorat pour ingénieurs du CNRS est revalorisé à partir du 1^{er} janvier 2006, selon le barème suivant :

- bourse « classique » : 1 439,13 euros (Mille quatre cent trente neuf euros et treize centimes)

- bourse co-financée « entreprise » : 1 748,74 euros

(Mille sept cent quarante huit euros et soixante quatorze centimes)

- bourse co-financée « région » : 1 439,13 euros
[Mille quatre cent trente neuf euros et treize centimes]
- bourse co-financée entreprise-région : 1 439,13 euros
[Mille quatre cent trente neuf euros et treize centimes]
- bourse « pays en développement » : 1 439,13 euros

(Mille quatre cent trente neuf euros et treize centimes)

Fait à Paris, le 9 mars 2006.

Vu, le contrôleur général, Hubert REDON

> Pour le directeur général : Le directeur des ressources humaines, Hervé MATHIEU

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Mise en oeuvre des marchés publics - Personne responsable - RMLR: 634223

Décision n° 060080DAJ du 8 mars 2006 modifiant la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 040109DAJ du 24-11-2004; DEC. n° 040014DAJ du 20-02-2004.

Art. 1er. – La décision n° 040014DAJ susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. – L'alinéa 3 de l'article 1^{er} est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les besoins de l'Institut national de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) sont évalués :

- au niveau de la structure opérationnelle de recherche ou de service concernée pour les besoins de chacune de ces structures,
- au niveau de la délégation concernée pour les besoins des services de l'IN2P3,
- au niveau de l'IN2P3 pour ses besoins liés aux projets
- II. A l'alinéa 4 de l'article 1^{er}, les termes : « ou, le cas échéant, des sites constituant la Délégation » sont supprimés.
- III. A l'article 2.1, après les termes : « structure opérationnelle de recherche ou de service, » et avant les termes : « dont ils assurent la direction », sont ajoutés les termes : « y compris celles relevant de l'IN2P3, ».
- IV. L'article 2.3 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 2.3

2.3.1 – Pour les marchés publics de fournitures ou prestations de service d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT destinés à assurer la couverture des besoins non scientifiques de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service relevant de l'IN2P3, dans la limite des crédits délégués et sous réserve des articles 2.7, 2.8 et 2.9 infra :

• Les délégués régionaux.

2.3.2 - Pour les marchés publics de fournitures ou prestations de service d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT destinés à assurer la couverture des besoins scientifiques de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service relevant de l'IN2P3, dans la limite des crédits délégués et sous réserve des articles 2.7, 2.8 et 2.9 infra :

• Le directeur de l'UPSACA. »

V. – L'article 2.5 est remplacé par les dispositions suivantes :

«25

2.5.1 – Pour les marchés publics de fournitures et prestations de service destinés à assurer la couverture des besoins des services de l'IN2P3 dont la gestion est assurée par les délégations, dans la limite des crédits délégués et sous réserve des articles 2.7, 2.8 et 2.9 infra :

• Les délégués régionaux.

2.5.2 – Pour les marchés publics de fournitures et prestations de service destinés à assurer la couverture des besoins liés aux projets nationaux de l'IN2P3, sous réserve des articles 2.7, 2.8 et 2.9 infra :

• Le directeur de l'UPSACA. »

VI. – A l'article 3.1, les termes : « ou le directeur de l'IN2P3 » sont supprimés.

VII. – L'article 3.2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 3.2

Pour les marchés publics de travaux des services ou des structures opérationnelles de recherche ou de service de l'IN2P3 dont la gestion est assurée par les délégations, et dans la limite des crédits délégués :

• Les délégués régionaux. »

VIII. – Aux articles 2.2, 2.4, 3.1, 3.4 et 4, les termes « ou, lorsque la délégation comporte plusieurs sites, les délégués régionaux adjoints dans le cadre de leur site » sont supprimés

IX. – Dans la décision susvisée, les termes : « Unité Propre de Service "Approvisionnements scientifiques" » sont remplacés par les termes : « unité propre de service "achats et coordination des achats" » et les termes : « UPSAS » sont remplacés par les termes : « UPSACA ».

X. – A l'alinéa 1 de l'article 2.8, les termes : « direction des affaires juridiques » sont remplacés par les termes : « direction des finances ».

XI. – A l'article 4, les termes : « du délégué adjoint » sont supprimés.

Art. 2. – Sous réserve des marchés publics et des procédures en cours d'exécution, la présente décision, qui prend effet à compter du 19 janvier 2006, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 mars 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Mesures particulières

Cabinet du ministre

Arrêté du 13 février 2006 portant nomination au cabinet du ministre délégué

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : RECB0600037A - JO du 08-03-2006, texte n° 67

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 31-05-2005 ; D. du 02-06-2005.

Art. 1er. - M. Bao Nguyen-Huy est nommé conseiller chargé du budget, de la recherche duale et des sciences et

technologies de l'information et de la communication au cabinet du ministre déléqué.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 février 2006.

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, François GOULARD

Concours

Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2005, par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

Nom	Prénom	N°concours	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 2 ^{nde} classe			
MR PORTAIL	MARC	54	07/12/2005
Ingénieurs d'études de 2 ^{nde} classe			
MR RICK	CHRISTIAN	11	01/12/2005
Assistants ingénieurs			
MR DUGAS	PIERRE-YVES	71	01/12/2005

Concours

Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2005, par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
Ingénieurs d'études de 2 ^{nde} classe				
MR ABRIOL	STEPHANE	513	D	01/12/2005

Concours

Nominations d'ITA en 2006 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2006, par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

Nom	Prénom	N° concours	Date d'effet	
Ingénieurs de recherche de 1 ^{ère} classe				
MR HIVON	ERIC	149	01/02/2006	
Ingénieurs de recherche de 2 ^{nde} classe				
MLE BONNEFOY	CHRISTELLE	46	01/02/2006	
Ingénieurs d'études de 2 ^{nde} classe				
MME ABROUS-BENELHADJ	NACIRA	404	01/02/2006	
MLE BARNAULT	NATHALIE	184	01/02/2006	
MR BAROUX	JEAN-PAUL	JEAN-PAUL 112		
MR BEN BOUBAKER	ARAFAT	405	15/02/2006	

Nom	Prénom	N° concours	Date d'effet
MME BRABET	ISABELLE	300	01/01/2006
MR CHARLOT	ANTOINE	405	01/01/2006
MR DEBEIRE	CHRISTOPHE	403	01/01/2006
MLE DEDIEU	ANNE	401	01/02/2006
MR DONTENWILL	RODOLPHE	407	01/02/2006
MR ETTAICHE	MOHAMED	300	01/01/2006
MLE EUDE	AMELIE	406	01/02/2006
MLE FRENOD	ALEXANDRA	187	30/01/2006
MR LAESSER	ROBIN	112	01/03/2006
MLE LE HAY	VIVIANE	141	13/02/2006
MR LEBRETON	GILDAS	64	15/01/2006
MLE MACIEJEWSKI	AUDREY	401	01/01/2006
MLE MACTIN	NELLY	301	01/01/2006
MR MERCEY	FRANCK		
		407	01/02/2006
MR RATTE	JEAN-PIERRE	300	01/01/2006
MR ROQUES	EMMANUEL	405	01/01/2006
MR WEEXSTEEN	ANTOINE	402	01/02/2006
Assistants ingénieurs	OFDALD	4.50	04/00/000/
MR CHAPUIS	GERALD	178	01/03/2006
MLE DECATOIRE	MERRYL	412	01/01/2006
MLE DUPERRIER	SANDRA	19	01/02/2006
MLE FONFREDE	LINE	412	01/02/2006
MR LANDRIVON	EMMANUEL	303	01/01/2006
MR LOBBENS	STEPHANE	302	01/01/2006
MME MARTINEAU	SOPHIE	409	01/03/2006
MLE MINSSEN	EMILIE	410	01/01/2006
MR PELISSIER	FRANCK	68	01/01/2006
MLE RIGAUD	SANDRA	411	11/01/2006
MR ROUABAH	ABDELGHANI	414	03/01/2006
MLE TEBBANI	LEILA	178	01/02/2006
Techniciens de la recherche de classe normale			
MME ALI MEHIDI	FARIDA	427	01/02/2006
MME BEHERLE	CATHERINE	420	01/01/2006
MR BOCK	DAVID	35	01/03/2006
MME BRIFAUT	PATRICIA	422	01/02/2006
MME BRIOT	DELPHINE	418	01/02/2006
MLE CAHUET	CARINE	422	16/01/2006
MME CALMES TANQUEREL	AUDREY	430	01/02/2006
MME CHARLES	CHRISTELLE	423	01/02/2006
MLE CLANCHE	MATHILDE	417	10/01/2006
MME CURRALADAS	CLAIRE	430	01/01/2006
MME EL HABCHI	NOURA	428	01/01/2006
MME FAOUZI	OUAFA	429	01/01/2006
MME FAUVEZ	VALERIE	417	01/01/2006
MME FEUTRY	ASTRID	427	01/02/2006
MME FISCHER	ISABELLE	423	01/01/2006
MLE GENTIS	FLORENCE	.20	06/02/2006
MLE HAZAN	AURELIE	427	01/02/2006
	AUNLLIL		
MME HO INACKI	ISARFIIF	7.27	U1/U3/3UU7
MME HOJNACKI MLE KLEIN	ISABELLE SANDRA	426	01/03/2006

Nom	Prénom	N° concours	Date d'effet
MME LEBOUVIER	SEVERINE	428	01/02/2006
MME LEGENDRE	MURIELLE		
		127	16/01/2006
MLE MARIE-JOSEPH	PATRICIA	428	01/02/2006
MR MEININGER	LAURENT	428	01/03/2006
MLE MESSE	BEATRICE	429	01/02/2006
MLE MISCIOSCIA	VALERIE	427	01/02/2006
MLE NORDEY	MANOUELLE	422	16/01/2006
MLE OGERET	ZOE	425	01/01/2006
MLE PAGANO	JULIE	416	01/02/2006
MLE POULAIN	SYLVIE	304	01/01/2006
MR RENOUF	STEPHANE	80	13/02/2006
MME ROGGERONE	EVELYNE	416	01/01/2006
MLE SCHANNE	CELINE	427	01/02/2006
MME SECHERESSE	ARMELLE	422	01/02/2006
MME SOARES	PASCALE	305	01/01/2006
MR TARCHOUN	MADJID	428	01/02/2006
MLE TROMBINI	STEPHANIE	417	16/01/2006
MLE ZIMMERMANN	STEPHANIE	426	01/03/2006
Adjoints techniques de la recherche			
MLE CONFORTO	CLAUDINE	306	01/01/2006
MME GYS	MARIE-ANNICK	434	01/02/2006
MME MADJIDI	AFIDA	436	01/02/2006

Concours

Nominations d'ITA en 2006 - Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs, ont été nommées en 2006, par décision du Directeur Général, les personnes dont les noms suivent :

Nom	Prénom	N°concours	BAP	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 2 ^{nde} classe				
MR AOUINE	MIMOUN	502	В	01/01/2006
MLE ARNAUD	EMMANUELLE	501	А	01/01/2006
MLE BIZOT	FRANCINE	530	Н	01/02/2006
MR BONNEVAUX	ALAIN	503	С	01/01/2006
MR CHAIGNEPAIN	STEPHANE	501	А	01/01/2006
MME COUSTILLIER	GAELLE	503	С	01/01/2006
MR DANIEL	FLOREAL	502	В	01/01/2006
MR DELBART	FRANCK	508	Н	01/01/2006
MME DEMATTEIS MARCHAND	CATHERINE	506	F	01/01/2006
MR DUMAS	JEAN	503	С	01/01/2006
MR EL MARJOU	AHMED	501	А	01/01/2006
MME FACQ	ANNE	505	Е	01/01/2006
MME GALLINA	SOPHIE	505	Е	01/01/2006
MR JULLIEN	NICOLAS	501	Α	01/01/2006
MME LABRUQUERE-ZANNA	SANDRINE	502	В	01/01/2006
MLE LEVY	DENISE	505	Е	01/01/2006
MR MARTIN	NICOLAS	505	Е	01/01/2006
MR ROBERT	FRANCOIS	504	D	01/01/2006
Ingénieurs d'études de 2 ^{nde} classe				
MR ANGLADE	ALAIN	511	С	01/01/2006
MLE COUILLAULT	CAROLE	509	А	09/01/2006
MME DE ANGELIS	ISABELLE	517	Н	01/01/2006
MME DESCLAUX	SANDRINE	511	С	01/01/2006
MME DEVAU	MARIE-CHRISTINE	532	Н	01/01/2006

Nom	Prénom	N°concours	BAP	Date d'effet
MR DIVOUX	DIDIER	509	A	01/01/2006
MR GUERINEAU	VINCENT	510	В	01/01/2006
MR GUILLEN	FRANCOIS	510	В	01/01/2006
MR HIE	PATRICE	518	Н	01/01/2006
MR LE PROVOST	RICHARD	511	С	01/01/2006
MME LECQUYER	NELLY	517	Н	01/01/2006
MR OUDINA	KARIM	511	C	01/01/2006
MR PANAZOL	JEAN-LUC	514	E	01/01/2006
MR PERRET	PHILIPPE	509	Α	01/01/2006
MME PFLUMIO	DORIS	517	Н	01/01/2006
MR PIBERNAT	JEROME	511	С	01/01/2006
MLE POINY-VAITY	MARIE-SYLVIE	517	Н	01/01/2006
MR PREVOT	GUILLAUME	512	С	01/01/2006
MR ROMERO	MARC	514	E	01/01/2006
MR TREVISSON	PATRICK	511	С	01/01/2006
MME ULIANA	PATRICIA	517	Н	01/01/2006
MR VIALAN	EMMANUEL	517	Н	01/01/2006
Assistants ingénieurs				
MLE ANDRE	VERONIQUE	526	Н	01/01/2006
MME ARGOUD	NATHALIE	526	Н	01/01/2006
MME BARANEK	PASCALE	520	В	01/01/2006
MR BATAILLE	HUBERT	524	F	01/01/2006
MME BERTHAULT	NATHALIE	519	Α	01/01/2006
MLE BILLOIR	SANDRINE	521	С	01/01/2006
MME BOUCHET	FLORENCE	521	С	01/01/2006
MME CHARBAUT	CHRISTELLE	526	Н	01/01/2006
MME DINHOF	FREDERIQUE	526	Н	01/01/2006
MR DOUAR	TOUATI	522	С	01/01/2006
MLE ESCOUBEYROU	KARINE	520	В	01/01/2006
MR FAIFE	JEAN-PATRICE	526	Н	01/01/2006
MME FLINOIS	NICOLE	526	Н	01/01/2006
MR FORTIN	PHILIPPE	523	Е	01/01/2006
MR GROSSI	ALAIN	521	С	01/01/2006
MME HALET	CHANTAL	526	Н	01/01/2006
MME HEMERY	MALIKA	526	Н	01/01/2006
MME HERTH	FRANCOISE	526	Н	01/01/2006
MR LAGARRIGUE	ALAIN	525	G	01/01/2006
MR LEFEVRE	NICOLAS	521	С	01/01/2006
MLE LHERITIER-CHABRAN	AMANDINE	526	Н	01/01/2006
MR LOUIS	PATRICK	521	С	01/01/2006
MLE MANZONE	NATHALIE	526	Н	01/01/2006
MME MIRASOLO	DOMINIQUE	526	Н	01/01/2006
MR MONIER	ALAIN	526	Н	01/01/2006
MR MONTIGNY	CEDRIC	519	А	01/01/2006
MLE OLIVIERO	SOPHIE	526	Н	01/01/2006
MLE RATAJCZAK	MARTINE	445	V	01/01/2006
MME SATGE	VALERIE	525	G	01/01/2006
MLE STURNY	RACHEL	519	A	01/01/2006
Techniciens de la recherche de classe normale	TOTOTILL	517	/٦	51,01,2000
MLE BEDJAI	NATHALIE	534	Н	01/01/2006
MR BELIZON	GUY	531	G	09/01/2006
MME GUERRIB	MAI	533	Н	01/01/2006
MME HOROYAN	CHRISTIANE	532	<u>п</u> Н	01/01/2006
Adjoints techniques de la recherche	UTINISTIANE	JJZ	П	01/01/2006
MLE BEZES	STEPHANIE	541	Н	01/01/2006
MR ZAIDI	KARIM	539	G	01/01/2006

Concours

Décision n $^{\circ}$ 060016DRH du 8 février 2006 fixant les délégations organisatrices des concours externes au titre de l'année 2006

Direction des ressources humaines

Vu A. du 28-02-2002 ; AA. du 08-02-2006.

Art. 1er. – En application des articles 5 des arrêtés du 8 février 2006 susvisés, l'annexe de la présente décision fixe les délégations organisatrices des concours.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 8 février 2006.

Pour le directeur général et par délégation : Le directeur des ressources humaines, Hervé MATHIEU

ANNEXE

Liste des délégations organisatrices des concours externes 2006

N° de concours	BAP	Corps	Délégation organisatrice
1	А	IR1	Provence
2	С	IR1	Rhône-Auvergne
3	С	IR1	Alpes
4	Е	IR1	Ile-de-France Ouest et Nord
5	Е	IR1	Ile-de-France Ouest et Nord
6	Н	IR1	Ile-de-France Ouest et Nord
7	А	IR2	Provence
8	А	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
9	А	IR2	Alsace
10	А	IR2	Aquitaine-Limousin
11	А	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
12	В	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
13	В	IR2	Rhône-Auvergne
14	В	IR2	Midi-Pyrénées
15	В	IR2	Nord-Pas de Calais et Picardie
16	В	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
17	В	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
18	В	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
19	С	IR2	Aquitaine-Limousin
20	С	IR2	Rhône-Auvergne
21	С	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
22	С	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
23	С	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
24	С	IR2	Alpes
25	С	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
26	С	IR2	Aquitaine-Limousin
27	С	IR2	Aquitaine-Limousin
28	С	IR2	Centre-Poitou-Charentes
29	С	IR2	Alpes
30	С	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
31	С	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
32	С	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord

N° de concours	BAP	Corps	Délégation organisatrice
33	С	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
34	С	IR2	Centre-Est
35	С	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
36	С	IR2	Midi-Pyrénées
37	С	IR2	Provence
38	C	IR2	Provence
39	D	IR2	Provence
40	D	IR2	Provence
41	D	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
42	D	IR2	Provence
43	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
44	E	IR2	Nord-Pas de Calais et Picardie
45	E E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
46	E E	IR2	
47		IR2	Alpes Ile-de-France Ouest et Nord
	E		
48	E	IR2	Alsace
49	E ₁	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
50	<u>E</u>	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
51	E	IR2	Languedoc-Roussillon
52	E	IR2	Alpes
53	E	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
54	E	IR2	Aquitaine-Limousin
55	Е	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
56	Е	IR2	Aquitaine-Limousin
57	Е	IR2	Midi-Pyrénées
58	F	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
59	G	IR2	Normandie
60	Н	IR2	Midi-Pyrénées
61	Н	IR2	Ile-de-France Ouest et Nord
62	Н	IR2	Alsace
63	Α	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
64	А	IE	Midi-Pyrénées
65	А	IE	Bretagne et Pays de la Loire
66	А	ΙE	Rhône-Auvergne
67	А	ΙE	Ile-de-France Ouest et Nord
68	А	ΙE	Aquitaine-Limousin
69	А	IE	Midi-Pyrénées
70	А	IE	Alsace
71	А	IE	Bretagne et Pays de la Loire
72	А	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
73	А	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
74	А	IE	Provence
75	А	IE	Provence
76	A	IE	Centre-Poitou-Charentes
77	A	IE	Midi-Pyrénées
78	В	IE	Bretagne et Pays de la Loire
79	В	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
80	В	IE	Bretagne et Pays de la Loire
81	В	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
82	В	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
83	В	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
UJ	ט	IE	ite-de-France OdeSt et Nord

° de concours	BAP	Corps	Délégation organisatrice
84	В	IE	Normandie
85	В	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
86	С	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
87	С	IE	Centre-Est
88	С	IE	Rhône-Auvergne
89	С	IE	Alpes
90	С	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
91	С	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
92	С	IE	Centre-Est
93	С	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
94	С	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
95	С	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
96	C	IE	Nord-Pas de Calais et Picardie
97	C	IE	Alpes
98	C	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
99	C	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
100	C	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
101	C	IE IE	Ile-de-France Ouest et Nord
101	C D	IE IE	Provence
103	D D	IE IE	
		IE IE	Alpes
104	D		Ile-de-France Ouest et Nord
105	D	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
106	<u>E</u>	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
107	<u>E</u>	IE	Nord-Pas de Calais et Picardie
108	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
109	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
110	E	IE	Alpes
111	E	IE	Languedoc-Roussillon
112	Е	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
113	Е	IE	Centre-Est
114	Е	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
115	Е	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
116	Е	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
117	Е	IE	Aquitaine-Limousin
118	E	IE	Centre-Poitou-Charentes
119	Е	IE	lle-de-France Ouest et Nord
120	E	IE	Languedoc-Roussillon
121	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
122	E	IE	Alpes
123	E	IE	Aquitaine-Limousin
124	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
125	E	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
126	E	IE	Alsace
127	E	IE	Côte d'Azur
128	F	IE	Centre-Est
129	<u>г</u> F	IE	
	<u> </u>		Aquitaine-Limousin
130		IE	Centre-Est
131	F	IE	Centre-Est
132	F	IE	Centre-Est
133	F	ΙΕ	Centre-Est

N° de concours	BAP	Corps	Délégation organisatrice
135	F	IE .	Ile-de-France Ouest et Nord
136	F	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
137	Н	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
138	Н	IE	Alpes
139	Н	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
140	Н	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
141	Н	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
142	Н	IE	Rhône-Auvergne
143	Н	IE	Centre-Est
144	Н	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
145	Н	IE	Ile-de-France Ouest et Nord
146	Н	IE	Provence
147	A	Al	Alsace
148	A	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
149	A	Al	Rhône-Auvergne
150	A	Al	
151	A	Al	Languedoc-Roussillon Alsace
151			
	В	Al	Rhône-Auvergne
153	В	Al	Centre-Est
154	В	Al	Languedoc-Roussillon
155	В	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
156	В	Al	Rhône-Auvergne
157	В	Al	Aquitaine-Limousin
158	В	Al	Rhône-Auvergne
159	B	Al	Alsace
160	B	Al	Côte d'Azur
161	В	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
162	C	Al	Aquitaine-Limousin
163	C	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
164	C	Al	Alsace
165	С	Al	Alpes
166	С	Al	Alsace
167	С	Al	Normandie
168	С	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
169	С	Al	Alsace
170	С	Al	Alpes
171	С	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
172	С	Al	Alpes
173	С	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
174	С	Al	Alsace
175	С	Al	Alpes
176	С	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
177	С	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
178	D	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
179	Е	Al	Alpes
180	Е	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
181	E	Al	Alpes
182	E	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
183	Е	Al	Alpes
184	Е	Al	Languedoc-Roussillon
185	Е	Al	Ile-de-France Ouest et Nord

de concours	BAP	Corps	Délégation organisatrice
186	Е	Al	Midi-Pyrénées
187	Е	Al	Nord-Pas de Calais et Picardie
188	Е	Al	Normandie
189	F	Al	Centre-Est
190	F	Al	Provence
191	F	Al	Alpes
192	F	Al	Centre-Est
193	F	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
194	G	Al	Alpes
195	G	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
196	G	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
197	G	Al	Normandie
198	Н	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
199	Н	Al	Normandie
200	Н	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
201	Н	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
202	Н	Al	Rhône-Auvergne
203	Н	Al	Centre-Est
204	Н	Al	Ile-de-France Ouest et Nord
205	А	T	Provence
206	А	T	Alpes
207	А	T	Languedoc-Roussillon
208	А	T	Ile-de-France Ouest et Nord
209	А	T	Alsace
210	А	T	Ile-de-France Ouest et Nord
211	А	T	Rhône-Auvergne
212	В	T	Centre-Poitou-Charentes
213	В	T	Centre-Est
214	В	T	Normandie
215	В	T	Alpes
216	В	T	Aquitaine-Limousin
217	В	T	Rhône-Auvergne
218	В	T	Alsace
219	В	T	Ile-de-France Ouest et Nord
220	В	T	Ile-de-France Ouest et Nord
221	С	T	Provence
222	С	T	Provence
223	С	T	Ile-de-France Ouest et Nord
224	С	T	Alpes
225	С	T	Ile-de-France Ouest et Nord
226	С	T	Languedoc-Roussillon
227	С	T	Ile-de-France Ouest et Nord
228	С	T	Rhône-Auvergne
229	С	T	Ile-de-France Ouest et Nord
230	С	T	Ile-de-France Ouest et Nord
231	С	Т	Ile-de-France Ouest et Nord
232	C	T	Midi-Pyrénées
233	C	T	Aquitaine-Limousin
234	C	 T	Alpes
235	C	 T	Rhône-Auvergne
236	C	 T	Languedoc-Roussillon

N° de concours	ВАР	Corps	Délégation organisatrice
237	C	Т	Provence
238	D	T	Côte d'Azur
239	E	T T	Ile-de-France Ouest et Nord
240	E	T T	Midi-Pyrénées
241	F	T	Centre-Est
242	F	T	Ile-de-France Ouest et Nord
243	F	T	Provence
244	F	T	Ile-de-France Ouest et Nord
245	F	T	Centre-Est
246	G	Т	Alsace
247	G	Т	Ile-de-France Ouest et Nord
248	G	Т	Alpes
249	G	Т	Ile-de-France Ouest et Nord
250	G	Т	Alpes
251	G	Т	Rhône-Auvergne
252	Н	Т	Ile-de-France Ouest et Nord
253	Н	Т	Provence
254	Н	Т	Ile-de-France Ouest et Nord
255	Н	T	Alsace
256	Н	T	Rhône-Auvergne
257	Н	T	Centre-Est
258	Н	T	Aquitaine-Limousin
259	Н	T	Rhône-Auvergne
260	Н	T	Ile-de-France Ouest et Nord
261	Н	T	Alsace
262	Н	T	Nord-Pas de Calais et Picardie
263	Н	T	Normandie
264	А	AJT	Ile-de-France Ouest et Nord
265	В	AJT	Ile-de-France Ouest et Nord
266	С	AJT	Ile-de-France Ouest et Nord
267	F	AJT	Centre-Est
268	G	AJT	Provence
269	G	AJT	Centre-Est
270	G	AJT	Centre-Est
271	G	AJT	Alsace
272	G	AJT	Ile-de-France Ouest et Nord
273	G	AJT	Rhône-Auvergne
274	Н	AJT	Ile-de-France Ouest et Nord
275	Н	AJT	Rhône-Auvergne

Promotions

Nominations d'ITA en 2005

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique,ont été nommés au titre de l'année 2005, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Date d'effet
CORPS AU CHOIX		
Ingénieurs de recherche de 2 ^{nde} classe		
MME ANTIQUARIO	FRANCOISE	01/01/2005
MR DELAUNAY	RENAUD	01/02/2005
MR GOT	PATRICE	01/01/2005
MME JEANDEL	PASCALE	01/01/2005
MR LASSEUR	GERARD	01/01/2005
MR MANTE	CLAUDE	01/01/2005
MME MOUNIER	LISE	01/01/2005
MR NGUYEN VAN	TRUNG	01/01/2005
MR PERRIN	THIERRY	01/01/2005
MR PERROT	CHRISTIAN	01/01/2005
MR SAGE	BENOIT	01/01/2005
MR SOULESTIN	BERNARD	01/01/2005
MME TEMPLIER	JOELLE	01/01/2005
MME TEXIER	LYSIANE	01/01/2005
MME USSELMANN	MARIE-MADELEINE	01/01/2005
MME VAILLANCOURT	DENISE	01/01/2005
MLE VALENS	MICHELE	01/01/2005
Ingénieurs d'études de 2 ^{nde} classe		
MLE ALIN	MARIE-FRANCOISE	01/01/2005
MR ANTOINE	ETIENNE	01/01/2005
MME BARBEY	REGINE	01/01/2005
MME BESSET	MARIE-FRANCOIS	01/01/2005
MME BESSIN	FREDERIQUE	01/01/2005
MR BOULANGER	ALAIN	01/01/2005
MME BOULLA	GENEVIEVE	01/01/2005
MR BRETON	FRANCIS	01/01/2005
MME CLATOT	MONIQUE	01/01/2005
MME CLAUDON	JACQUELINE	01/01/2005
MME COSSET	ANNE	01/01/2005
MME DELEUZE	MARTINE	17/04/2005
MME DESCIEUX	MONIQUE	01/01/2005
MME DURAND	MARIE-CLAIRE	01/01/2005
MR FADEL	PAUL	01/01/2005
MME FAUVEL	VERONIQUE	01/01/2005
MME GINOUVES	VERONIQUE	01/01/2005
MR GIORGI	ALAIN	01/01/2005
MR GORRAND	JEAN-LOUIS	01/01/2005
MR GRASSI	EMMANUEL	01/08/2005
MR GUILLIER	GILLES	01/06/2005
MLE JOUVE	ANNE	01/01/2005
MME LEGOUPIL	COLETTE	09/11/2005
MME LIBS	SUZANNE	01/01/2005
MME MELIET	CATHERINE	01/01/2005
MR MORICE	FRANCK	01/01/2005
MR OMNES	JEAN	01/01/2005
MR PAISSE	JEAN-OLIVIER	01/01/2005
MME PAUL	MIREILLE	01/01/2005
MR PIACENTINO	ALAIN	01/01/2005
PILLIMOLITINO	ALAIIY	01/01/2000

Nom	Prénom	Date d'effet
MME RICHARD	MARIE-CLAUDE	01/01/2005
MR SAVARY	JEAN	01/01/2005
Assistants ingénieurs	JEAN	01/01/2000
MME BOULIC	DANIELLE	01/01/2005
MR CLEMENT	DOMINIQUE	01/01/2005
MME COENT	MARIE-JOSE	01/01/2005
MLE COMMELIN	DOMINIQUE	01/01/2005
MME DAGENS	MARIE-CLAUDE	01/01/2005
MLE DUSSERRE	NICOLE	01/01/2005
MME ETCHEVERRY	ODETTE	01/01/2005
MME FOSCALLO		01/01/2005
	DENISE	<u> </u>
MR GANGNANT	PATRICE	01/10/2005
MLE GIBAUD	ANNE	01/01/2005
MME HOUICHE	MARTINE	01/01/2005
MME KERN	RENEE	01/01/2005
MME LEBOISNE	MICHELINE	01/01/2005
MR MIGUET	MICHEL	01/01/2005
MR MOLINO	GERARD	01/01/2005
MLE NUMA	VIRGINIE	01/01/2005
MR PARASKIOVA	MICHEL	01/01/2005
MR PLAZANET	DIDIER	01/04/2005
MME POULIQUEN-VIAL	VERONIQUE	01/01/2005
MME ROUX	CLAIRE	01/01/2005
Techniciens de la recherche de classe normale		
MR BENOIT	ALAIN	01/01/2005
MR BESSON	PATRICK	01/01/2005
MME BIDET	ANNIE	01/01/2005
MME CHAMBERT	MICHELE	09/10/2005
MME CHEVANCE-REYNAERT	CATHERINE	24/12/2005
MME COLLARD	BEATRICE	01/10/2005
MME COTER	DANIELLE	01/01/2005
MR CRANE	BRUN0	01/01/2005
MME CROSNIER	MARIE-THERESE	01/01/2005
MME DI LIEGGHIO	CLAUDETTE	01/01/2005
MR DREANO	STEPHANE	01/01/2005
MME FUCHS	MARIE-PIERRE	01/01/2005
MME KALER	MIREILLE	01/01/2005
MME LE QUERRE	DANIELLE	01/01/2005
MME LEFEBVRE	CATHERINE	01/01/2005
MME MADDI	SOLANGE	01/01/2005
MR MAILLERET	BERNARD	01/01/2005
MME MANGIN	MARIE-JOSEE	01/01/2005
MME MARY	GHISLAINE	01/01/2005
MLE MINOT	CHRISTINE	01/01/2005
MLE MOLLIER SABET	FRANCOISE	01/01/2005
MR PERRIN	JEAN-MARC	01/01/2005
MME RODRIGUEZ	JOCELYNE	01/01/2005
MLE SAINTE ROSE	MONIQUE	01/01/2005
MME SIMON	MURIEL	01/01/2005
MLE TERZIYAN	VICTORIA	01/01/2005
MR TORRES	RENE	01/01/2005
Adjoints techniques de la recherche		
MLE DEMOEN	CHRISTEL	20/06/2005
MME GARRIDO	CARMEN	01/01/2005
MLE LACOSTE	KARINE	06/05/2005
MLE LEMASSON	FLORENCE	01/01/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
MLE SABATERY	CHRISTINE	01/01/2005
GRADE AU CHOIX		
Ingénieurs de recherche de 1 ^{ère} classe		
MME ABRIAL	NICOLE	01/01/2005
MR AGERON	MICHEL	01/01/2005
MR ALAMERCERY	SERGE	01/01/2005
MME ALTIBELLI	ANNE	01/01/2005
MME ARMENGAUD	MARIE-THERESE	01/01/2005
MR BAILLAT	GILBERT	01/01/2005
MME BARRIERE	FRANCOISE	01/08/2005
MR BELLENEY	JOEL	01/01/2005
MR BEN YOUSSEF	JAMAL	05/02/2005
MR BERCHADSKY	YVES	04/09/2005
MME BERTHOZ	MARIA	01/01/2005
MR BOUSTTA	MAHFOUD	01/01/2005
MR BREITKOPF	PIOTR	01/01/2005
MME CAPDEROU	CHRISTINE	01/01/2005
MME CARISEY-BELLAIGUE	MARTINE	01/01/2005
MME CHRISTEFF	NEVENA	01/01/2005
MR CLEVA	FREDERIC	01/01/2005
MR COSTE	FREDERIC	01/01/2005
MR COULAROU	JACQUES	01/01/2005
MR DECAMP	THIERRY	01/01/2005
MME DELIC	ROSINE	01/01/2005
MR DERESMES	DOMINIQUE	01/01/2005
MR DESMARAIS	ERIC	01/01/2005
MME DRONIOU	CATHERINE	01/01/2005
MR DUGUAY	BERNARD	01/01/2005
MR ENG	PASCAL	16/07/2005
MR ENGLER	ETIENNE	01/01/2005
MME ESTRADE	CHRISTINE	01/01/2005
MME FABRE	MARTINE	01/01/2005
MR FONTBONNE	JEAN-MARC	01/06/2005
MR GALLOT	GILLES	01/01/2005
MR GEOURJON	CHRISTOPHE	01/01/2005
MLE GIRAUD	CLAIRE	01/01/2005
MME GLOBOKAR	TATJANA	01/01/2005
MME GRAPPIN	CHRISTIANE	01/01/2005
	MARIE-CLAUDE	01/01/2005
MME GREGOIRE MR HERMEN	JEAN-LOUIS	01/01/2005
MR HERMES	YOUNIS YOUNIS	03/05/2005
MR HERMES MR IACOVELLA		03/05/2005
	ANDRE	01/01/2005
MME INOCENCIO	SYLVIANE	01/01/2005
MR JEGOU	ALAIN	01/01/2005
MME JOURDA	MARIE-THERESE	01/01/2005
MR LAGRANGE	DENIS	01/01/2005
MME LARGUECHE	EVELYNE	01/01/2005
MR LAUVERGEON	GUY	01/01/2005
MME LECOUTURIER	FLORENCE	01/01/2005
MME MARTIN	LILIANA	01/01/2005
MME MARTIN-CHASSARD	GISELE	01/01/2005
MLE MOGUILNY	GENEVIEVE	01/01/2005
MR MORA DE FREITAS	PAULO	01/01/2005
MME MOTTE	CLAUDE	01/01/2005
MR MOULINEC	HERVE	01/01/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
MR MOUREY	WILLIAM	01/01/2005
MR MULLER	DOMINIQUE	26/08/2005
MR NARBONNE	JACQUES	01/01/2005
MR NAVARRE	JEAN-PIERRE	01/01/2005
MR NGUYEN	CHI THANH	01/01/2005
MME PARENT	DENISE	01/01/2005
MME PETITMENGIN	SEKIKO	01/01/2005
MME PORCHERON	LUCETTE	01/01/2005
MR PRAUD	EMILE	01/01/2005
MR PUIL	GERARD	01/01/2005
MR RABASSE	JEAN-FRANCOIS	01/01/2005
MLE ROGARD	MONIQUE	01/01/2005
MR RUMLER	ROLF DIETER	01/01/2005
MR SADOC	GERARD	01/01/2005
MR SAINT ROCH	BRUNO	01/01/2005
MR SAMAIN	ETIENNE	01/01/2005
MME SIROUX	DANIELE	01/01/2005
MR STASSI	PATRICK	01/01/2005
MME TACK	JOSIANE	01/01/2005
MME TAJAHMADY	FRANCOISE	01/01/2005
MR TERRILLON	DOMINIQUE	01/01/2005
MR THERMEAU	JEAN-PIERRE	01/11/2005
MME THIERRY MIEG	VERONIQUE	01/01/2005
MR TRIPON	MICHEL	01/01/2005
MLE VIARD	MADELEINE	01/01/2005
MR VIVAT	FRANCIS	01/01/2005
MME XU	YUN	01/01/2005
MME YUSUPOVA	GULNARA	04/06/2005
Ingénieurs d'études hors classe		.,,
MME ADAM CHAUVIN	CHRISTIANE	01/01/2005
MME ARNOLD	NICOLE	01/01/2005
MLE BEZIAT	ANNE-MARIE	01/01/2005
MME BRUN	PATRICIA	01/01/2005
MLE BRUXELLES	SYLVIE	01/01/2005
MME CALANDO	YOLANDE	01/01/2005
MR CASTEL	MICHEL	01/01/2005
MR CHADELAS	ROBERT	01/01/2005
MR CLEMENT	GEORGES	01/01/2005
MME DELOS	ELISABETH	01/07/2005
MR FAUCONNIER	JACQUES	01/01/2005
MME FAUVEAUD	CATHERINE	01/01/2005
MR GALLOU	MICHEL	01/01/2005
MME HARPER	MARYANNICK	01/01/2005
MME HEITZ	ANNIE	01/01/2005
MR HORS	J-PIERRE	01/01/2005
MR LALU	FRANCOIS	01/01/2005
MR LAMALLE	ALAIN	01/01/2005
MME LE COAT	BRIGITTE	01/01/2005
MR LESECQ	BERNARD	01/01/2005
MR LESTIENNE	BERNARD	01/01/2005
MLE MARLOT	CATHERINE	01/01/2005
MR MICHEL	JEAN-PIERRE	01/01/2005
	M-THERESE	01/01/2005
MME MIR	MARIE-MAGDELEI	01/01/2005
MME NEHLIL		
MR NGUYEN	TUNG	01/01/2005
MLE PAOLETTI	MARIE-CHRISTINE	01/01/2005

	- /	.
Nom	Prénom	Date d'effet
MR PERRIER	HENRI	01/01/2005
MR POSTEL	CHRISTIAN	01/01/2005
MME POUPINET	NICOLE	01/01/2005
MLE ROCHE	DANIELE	01/01/2005
MME SCARDIGLI	PATRICIA	01/01/2005
MME TEISSEIRE	MONIQUE	01/01/2005
MLE VIDONI	MARTINE	01/01/2005
Ingénieurs d'études de 1ère classe		
MR ABONNEL	CHRISTIAN	01/01/2005
MR AGEON	YANN	01/01/2005
MME AMODEI	MARIELLE	01/01/2005
MLE BARBIER	SYLVIE	01/01/2005
MR BARCET	HUGUES	01/01/2005
MME BERGEZ	ANNE	01/01/2005
MME BERTAUX-PICHARD	LOUISE	20/04/2005
MR BLANC	ALAIN	01/01/2005
MR BLANC	SERGE	01/01/2005
MME BOSSELET	FRANCOISE	01/01/2005
MR BOUNAUD-DEVILLERS	GILBERT	01/01/2005
MLE BOURACHOT	BRIGITTE	01/06/2005
MR BOUTONNET	CLAUDE	01/01/2005
MR BOUVIER	JOEL	01/12/2005
MR BRION	PHILIPPE	01/06/2005
MME BRUGALLE	ANNIE	01/01/2005
MR CASSINARI	LODOVICO	01/01/2005
MR CAUDAL	JEAN-PIERRE	01/01/2005
MME CAVALIERI	JOELLE	01/01/2005
MR CHABANE	ABDELKADER	01/01/2005
MR CHAMBON	BERNARD	01/01/2005
MR CHARTON	GERARD	01/01/2005
MR CHATELAIN	GILLES	01/01/2005
MR CLAVELIN	JEAN-FRANCOIS	01/10/2005
MR COLOMINES	JEAN-CHARLES	01/01/2005
MLE CONSTANT	PATRICIA	01/08/2005
MLE CORREIA	ISABELLE	01/01/2005
MME COSSON	ANNE-MARIE	01/11/2005
MR DALGER	DANIEL	01/01/2005
MME DAMOISEAUX	MAGALI	01/01/2005
MLE DESLANGLES	MICHELE	01/01/2005
MR DIDON	JEAN-FRANCOIS	01/01/2005
MME DISDIER-ARCOLEO	EVELYNE	01/01/2005
MLE DOUVIER	CATHERINE	01/01/2005
MR DUBOIS	FREDERIC	01/01/2005
MME FOY	FRANCOISE	01/01/2005
MLE GAUDOIN	MARIE-JEANNE	01/01/2005
MR GAUTIER	RODOLPHE	01/06/2005
MME GAUTIN	CATHERINE	01/01/2005
MR GICQUEL	YVES	01/01/2005
MR GOILLANDEAU	MICHEL	01/01/2005
MR GUIBERT	BERNARD	01/01/2005
MME GUILBAUD	MARIE-PIERRE	01/01/2005
MLE HANSELER	MARIE-FRANCE	01/01/2005
MME HURE	MARIE-SYLVIE	01/01/2005
MME KIEFFER	BETTY	01/01/2005
MLE KOHLER	ELISABETH	01/01/2005
MR KONIECZNY	CHRISTIAN	01/01/2005
THE NOTICE LITT	OTIVISTIAN	01/01/2000

Nom	Prénom	Date d'effet
MLE LAHMANI	JACQUELINE	01/01/2005
MR LARIVIERE	JEAN-PIERRE	01/01/2005
MR LARROUSSE	NICOLAS	01/01/2005
MME LE GOUAR	MARTINE	01/01/2005
MME LECQUYER	ANNICK	01/01/2005
MLE LEMAITRE	VERONIQUE	01/01/2005
MR LEROUX	REGIS	01/01/2005
MME LOMPRE	NICOLE	01/01/2005
MR MARIANI	CHARLES	01/01/2005
MME MARTIN	AIMEE	01/01/2005
MLE MATHIAN	HELENE	02/01/2005
MME MATHIEU	MARTINE	01/01/2005
MLE MAUVISSEAU	LYDIE	01/01/2005
MR MEDEIROS	ANTONIO	03/03/2005
MME MONNERET-TOMKOWIAK	MARTINE	01/01/2005
MR MONTINTIN	ALAIN	01/01/2005
MME MORAILLON	ANNE	01/01/2005
MME MORLIER	HELENE	01/07/2005
MLE MOUVEROUX	DOMINIQUE	01/08/2005
MME PART	DOMINIQUE	01/01/2005
MME PATRIS	MONIQUE	01/01/2005
MME PEETERS	FRANCOISE	01/01/2005
MR PODVIN	THIERRY	01/01/2005
MME PRIGENT	MARIE-ROSE	01/01/2005
MR PUY	JEAN-YVES	01/01/2005
MME RAMBIER	MICHELE	01/01/2005
MLE RAZAFIMAHEFA	LALA	01/01/2005
MR RENAULT	JEAN-CLAUDE	01/01/2005
MR RIVY	JEAN-CLAODE JEAN	01/01/2005
MR ROMANTEAU	THIERRY	01/01/2005
MR ROUGIER	GILLES	01/01/2005
MR ROUSSEL		01/01/2005
	LUC	
MME ROUYER FESSARD MR ROY	CHRISTIANE DIDIER	01/01/2005 01/01/2005
MME SAINTON	JOELLE MOUTE F	01/01/2005
MME SCHAPPACHER	MICHELE	01/01/2005
MME SEZNEC	CATHERINE	01/01/2005
MME SLOMIANNY	MARIE-CHRISTINE	01/01/2005
MR SOULETTE	MARCEL MARIE REPNARET	01/01/2005
MME TESSON	MARIE-BERNADET	01/01/2005
MME TILLIER	ANNIE	01/01/2005
MR VINSON	JEAN-PAUL	01/01/2005
MME ZWILLING	ANNE-LAURE	01/01/2005
Techniciens de la recherche de classe excepti		
MR ALTENBURGER	DANIEL	01/01/2005
MR CHANCONIE	GILBERT	01/01/2005
MR CLARY	ALAIN	01/01/2005
MME COHEN SOLAL	ANNE-MARIE	01/01/2005
MME DARNIS	MARIE-CATHERINE	01/01/2005
MME DUCHESNAY	ARLETTE	01/01/2005
MME DUPONTEIX	PASCALE	01/01/2005
MR FRANCHETEAU	MICHEL	01/01/2005
MME GERARD	GINETTE	01/01/2005
MME GOFFIN	NICOLLE	01/01/2005
MLE HOUSSE	BEATRICE	01/01/2005
MLE JODAR	MARTINE	01/01/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
MME KRIVOKAPIC	ANNIE	01/01/2005
MLE MARET	BEATRICE	01/01/2005
MME METRAL CHARVET	CATHERINE	01/01/2005
MR MICHEL	FRANCOIS	01/01/2005
MME MOHA	LYDIA	26/03/2005
MME MONSEGU	NADIA	01/01/2005
MME NICOL	FRANCOISE	01/01/2005
MME PIROG	ANTONINA	01/01/2005
MME PLET	FABIENNE	01/01/2005
MME POLLET	JACQUELINE	01/01/2005
MME POSTIC	MARTINE	01/01/2005
MME POZO	MARIE-CARMEN	01/01/2005
MLE SITBON	JESSIE-JULIE	01/01/2005
MME TIERCELIN	MARTINE	01/01/2005
MR UDERSO	OLIVIER	01/01/2005
MR VERWAERDE	JEAN-PIERRE	01/01/2005
MME WOLFERSBERGER	BEATRICE	01/01/2005
Techniciens de la recherche de classe supérieure	DEATRICE	01/01/2000
MME AIME	DOMINIQUE	01/01/2005
MLE ALMADOVAR	VERONIQUE	01/01/2005
MME ARGENTINO	PATRICIA	01/01/2005
MME BARREY	SUZANNE	01/01/2005
MR BEAUVILLIER	THIERRY	17/03/2005
MLE BENAC	SANDRINE	01/01/2005
MR BESSAC	THIERRY	01/01/2005
		01/01/2005
MME BILHERE	STEPHANIE	
MME BLANGARIN	CLAUDINE	01/01/2005
MME BOUROTTE-SEBILLE	VIVIANE	01/01/2005
MLE BRASILES	SANDRINE	01/01/2005
MLE CAMPION	CHRISTINA	06/12/2005
MLE CAMPION	GAELLE	01/01/2005
MLE CHAMPEVAL	DELPHINE	01/01/2005
MME CHOLAT	FRANCOISE	01/01/2005
MME CIEREN	ISABELLE	01/01/2005
MLE COLLOMB	CHRISTINE	01/01/2005
MME COLOMBET	CLAUDETTE	01/01/2005
MR COUESSUREL	FRANCOIS	01/01/2005
MR DA SILVA QUINTAS	JOSEPH	01/01/2005
MME DARIGNAC	MARIE-BERNADETTE	01/01/2005
MME DEBAUSSE	EVELYNE	01/01/2005
MME DEL MAESTRO	LAURENCE	01/01/2005
MME DEPAUW	ANNIE	16/12/2005
MLE DEVAUX	VERONIQUE	01/01/2005
MME DOUESSIN	SYLVIE	16/08/2005
MME DUCLAUD	SYLVIE	21/10/2005
MME DUFRESNE	MARTINE	01/01/2005
MLE FAUST	ANNE	01/01/2005
MLE FERRANT	LEONTINE	01/01/2005
MME FOURNAJOUX	ISABELLE	01/01/2005
MME FOURNIER	PASCALE	01/01/2005
MR FRUQUIERE	JEAN-LOUIS	01/01/2005
MR GABARRE	JEAN-LOUIS	01/01/2005
MLE GIRARD	VALERIE	01/01/2005
MR GOUDAL	J-PIERRE	01/01/2005
MR GRASSET	DENIS	22/06/2005
MR GRASSET	HERVE	01/01/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
MME HALLOU	FLORENCE	26/08/2005
MME HAMEL	NATHALIE	01/01/2005
MR HEBTING	DOMINIQUE	01/01/2005
MLE JAMILI	SOUMYA	01/01/2005
MR JOGHOVARIAN	GERARD	01/01/2005
MME JOZEFZOON	ISABELLE	01/06/2005
MME KEFFACHE	NICOLE	01/01/2005
MME LAFFARGUE	NADINE	01/01/2005
MR LAVENAIRE	ADELAIDE	01/01/2005
MME LE BIHAN	ROSE-HELENE	01/01/2005
MME LEMELE	CHANTAL	01/05/2005
MME LOPES	DOMINIQUE	01/01/2005
MME LUCCHI	MARIE-CHRISTINE	19/05/2005
MME MARECAILLE	FARIZA	01/01/2005
MLE MASPIMBY	PHILOMENE	01/01/2005
MME MASSIN	CHRYSTELLE	01/01/2005
MR MERZEAU	LAURENT	01/01/2005
MR MINOLA	PHILIPPE	01/01/2005
MR NOURY	FABIEN	01/01/2005
MR PELTIER	FABRICE	01/01/2005
MME PERROT	CHRISTINE-BYLITIS	01/01/2005
MR PERROUX	GILLES	01/01/2005
MR PIARULLI	JOSEPH	28/02/2005
MME POINTEAU	MARTINE	01/01/2005
MLE PORTUT	SYLVIA	01/01/2005
MME RECHAGNEUX		01/01/2005
	JOCELYNE	
MR REDON	THIERRY	01/01/2005
MME ROLLAS	VALERIE	01/01/2005
MME ROJAS	ANNIE	01/01/2005
MME ROMAIN	HELENE	01/01/2005
MR ROSTAING	CYRILLE	01/01/2005
MLE ROUSSEL	ANNIE	01/01/2005
MLE ROY	ANNIE	01/01/2005
MLE SAUVE	NATHALIE	01/01/2005
MME SCHWENCK	SANDRINE	01/01/2005
MR SILEMBO	JULES-AIME	08/02/2005
MR SIMEONI	RAYMOND	01/01/2005
MR SOLBES	BERNARD	01/01/2005
MME THIRION	MIREILLE	01/01/2005
MME VADOT	FRANCOISE	07/03/2005
MME VAN-EXTER	SANDRA	01/01/2005
MME VASSEUR	CHANTAL	01/01/2005
MR VETERAN	JOSE	01/01/2005
MME VIALLE	MARIE-THERESE	01/01/2005
MME VINCENT-MARLIEN	ISABELLE	01/01/2005
MME WDZIEKONSKI	BRIGITTE	01/01/2005
Adjoints techniques de la recherche		
MME VIDAL	SABINE	01/01/2005
Adjoints techniques de la recherche principaux		
MME ANDRE	CHANTAL	01/01/2005
MME AUGUET	EMILIE	01/01/2005
MR BENOIT	CHRISTIAN	02/11/2005
MME BERKAI	FATIMA	01/01/2005
MR BOUDJENAH	FREDERIC	01/01/2005
MME BREANT	MARCELLA	01/01/2005
MME CHAMPFAY	CATHERINE	01/01/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
MR CHECK MOUHAMMAD	KHALID	01/11/2005
MR COMBEAU	HERVE	01/01/2005
MME COTTET DUMOULIN	MARTINE	01/01/2005
MLE CRON	SANDRA	01/01/2005
MME DAMAS	FANNY	01/01/2005
MR DAVOIS	JACQUES	01/01/2005
MR DESPREZ	DIDIER	01/01/2005
MME DOMINGUES	SABINE	01/01/2005
MLE DUBOIS	CHRISTINE	01/01/2005
MR DURAND	OLIVIER	01/01/2005
MME ESTEVES	NICOLE	01/01/2005
MME FERRO	CORINNE	01/01/2005
MME FIORINI	SYLVIE	01/01/2005
MME FRANCOIS	NATHALIE	12/12/2005
MR FRENTZEL	DANIEL	01/01/2005
MR GENDRON	PATRICK	01/01/2005
MME GRITTI	LAURENCE	01/01/2005
MME GUILLEN	SEVERINE	01/06/2005
MR GUIMARD	BRUNO	01/11/2005
MR HAND QUALI	DIDIER	01/01/2005
MR HIDEUX	EMILE	01/01/2005
MME HOUDLETTE	ELIANE	01/01/2005
MLE HOUSSAY	SYLVIE	01/01/2005
MME ISNARDON	NICOLE	01/02/2005
MME JACQUEMOZ	CATHERINE	01/01/2005
MME JEAN-BAPTISTE	MICHELE	01/01/2005
MR LACHAUD	ALFRED	01/01/2005
MLE LEBLED	VALERIE	01/01/2005
MME LEFEVRE	ODILE	01/01/2005
MME LEGRAS	MARTINE	01/01/2005
MR LEHOUX	GERARD	01/01/2005
MR LEPLAT	ROBERT	01/01/2005
MME MAGNIER	ANNY	01/01/2005
MME MAHEU	CHRISTINE	01/01/2005
MME MARLET	CHRISTINE	01/01/2005
MLE MARTINEAU		01/01/2005
MME MOATTY	VALERIE JOSETTE	<u> </u>
MLE MONTAGNE	CATHERINE	01/01/2005 01/01/2005
	<u> </u>	
MR OLIVIER MME PETIT	CHRISTIAN MYRIAM	01/01/2005
		01/01/2005
MME PRAT	ISABELLE	01/01/2005
MME PREVOT	ANITA	01/01/2005
MLE RENAUDIN	SYLVIE	01/01/2005
MME REZE	NATHALIE	01/01/2005
MME ROUSSEAU	DANIELLE	01/11/2005
MME SANTOURIAN	MARIETTE	01/01/2005
MR SCOVRONEC	MICHEL	01/01/2005
MR SIBY	MAMADOU	01/01/2005
MLE SIMONIN	HELENE	01/05/2005
MME SOLETTA	DANIELLE	01/12/2005
MME TAELMAN	MARIE-CLAUDE	01/01/2005
MME TARHOUNI	YASMINKA	01/01/2005
MR TOULY	DOMINIQUE	01/01/2005
MR VALLIER	FELIX	01/03/2005
MR VANSTEENKISTE	ALAIN	01/01/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
Agents techniques de la recherche principa:		
MR REDON	CYRILLE	01/01/2005
SELECTION PROFESSIONNELLE		
ngénieurs de recherche hors classe		
MR ARNAULT	CHRISTIAN	01/01/2005
MR BALUT	YVON	01/01/2005
MR BESSAC	JEAN-CLAUDE	01/01/2005
MR DELICHERE	PIERRE	01/01/2005
MR GAYET	JEAN-FRANCOIS	01/01/2005
MLE GODET	NATHALIE	01/01/2005
MME GOUNY	SYLVIANE	01/01/2005
MR HERNANDEZ-BARRERA	FABIO	01/01/2005
MR KERN	PIERRE	01/01/2005
MR LEBASQUE	PIERRE	01/01/2005
MR LECONTE	PHILIPPE	01/01/2005
MME OZOUF-COSTAZ	CATHERINE	01/12/2005
MR PRIEUR	ABEL	01/01/2005
MME VOGLER	BRIGITTE	01/01/2005
Techniciens de la recherche de classe excep		01/01/2003
MR ARTHAUD	GILLES	01/01/2005
MME BERKANI	MARIE-JEANNE	01/01/2005
MR BIGER	JEAN-PIERRE	01/01/2005
	MARIE-ANGE	01/01/2005
MME BOUGUER		
MME BOUCHER	MARIE-FRANCE	01/01/2005 01/01/2005
MME BOURGEAT LANGE	MURIEL	
MME BOURGEAT-LAMI	NATHALIE	01/01/2005
MLE DARIN	CHANTALE MADELEINE	01/01/2005
MME DECOMPTE	MARIE-MADELEINE	01/01/2005
MR DEGUERO	STEPHANE	01/01/2005
MME DEJONGHE	BEATRICE	01/01/2005
MR DELVALLE	FREDERIC	01/01/2005
MR DENISE	STEPHANE	01/01/2005
MLE DEVAUX	NATHALIE	01/01/2005
MME DEVILLEZ	NATHALIE	01/01/2005
MR DIESIS	ERIC	01/01/2005
MME DUROS	NATHALIE	21/08/2005
MME ELIAS	VERONIQUE	01/01/2005
MR FINELLI	JEAN-CLAUDE	22/10/2005
MR FONTANINI	GILLES	01/01/2005
MLE GRI	MARTINE	01/01/2005
MR GUIGOU	RICHARD	01/01/2005
MME KLEIN	SOPHIE	01/01/2005
MME LAMBERT	CECILE	01/01/2005
MR LAUNAY	JEAN-FRANCOIS	01/01/2005
MME LE DUFF	DOMINIQUE	01/01/2005
MLE LENDO	ISABELLE	01/01/2005
MME MARTIN	MARCELLE	01/08/2005
MR MATERA	JACQUES	01/01/2005
MME MESLIER	NATHALIE	07/08/2005
MME MESUREUR-CEYRAT	MARTINE	01/01/2005
MME MEUNIER	BRIGITTE	01/01/2005
MME MONTCHAL	CHRISTELLE	01/01/2005
MME MOREL	ANNE	01/01/2005
MME MUNOZ	JOCELYNE	01/01/2005
MME NARCISSE	KATY	01/01/2005
MR OKPISZ	JEAN-PIERRE	01/01/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
MR PARIZY	JACK	01/01/2005
MR PARRA	PATRICK	28/08/2005
MR PORCU	BRUN0	01/01/2005
MME POULET	PASCALE	01/01/2005
MME POUPARD	MAUD	01/01/2005
MLE PRIOUL	CATHERINE	01/01/2005
MLE QUINSAC	EVELYNE	01/01/2005
MME RIFFAULT	JOCELYNE	01/01/2005
MR ROULET	THOMAS	01/01/2005
MME SCHIANO	FREDERIQUE	01/01/2005
MME SENEZ	FLORENCE	01/01/2005
MME STEPHEN	LAURENCE	01/01/2005
MLE TOURLET	SOPHIE	01/01/2005
MME VIGNOLLES	SYLVIE	01/01/2005
MLE WESSELI	SYLVIE	28/02/2005

Décision n° 060003ELEC du 10 mars 2006 arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection aux conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-2006 ; DEC. n° 060001ELEC du 16-02-2006 ; DEC. n° 060002ELEC du 16-02-2006.

Art. 1er. – La liste électorale définitive pour l'élection aux conseils scientifiques de département du CNRS, proposée par la commission électorale, est arrêtée le 10 mars 2006 conformément à l'article 6 de l'arrêté du 5 janvier 2006 et à l'article 4 de la décision n° 060001ELEC du 16 février 2006 susvisés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 mars 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060010DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod.; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod.; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art. $1^{\rm er}$. - Sont nommés, à compter du $1^{\rm er}$ février 2006, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

Monsieur Arnold MIGUS
 Directeur Général du CNRS, président

- Monsieur Raymond DUVAL Ingénieur de recherche hors classe
- Monsieur Pierre DOUCELANCE Délégué régional
- Madame Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT Directeur de recherche de classe exceptionnelle
- Monsieur Bernard HEBRAL
 Directeur de recherche de première classe
- Madame Michèle SAUMON Déléguée régionale
- Madame Marie-France SIRE Ingénieur de recherche de deuxième classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du $1^{\rm er}$ février 2006, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

- Monsieur Pascal AIME Délégué régional
- Madame Françoise BALESTIE Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Hélène BARBIER BRYG00
 Directeur de recherche de première classe
- Monsieur Michel BELIN
 Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Sylvie GOUJON
 Ingénieur de recherche hors classe
- Monsieur Jean-Pierre MARTIN
 Directeur de recherche de deuxième classe
- Madame Josette ROGER Déléguée régionale

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 janvier 2006.

Pour le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche : Le directeur général, Arnold MIGUS

Décision n° 060011DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des ingénieurs d'études, des chargés de mission de la recherche et des attachés d'administration de la recherche

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod.; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod.; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1er. - Sont nommés, à compter du 1er février 2006, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des ingénieurs d'études, des chargés de mission de la recherche et des attachés d'administration de la recherche :

- Monsieur Arnold MIGUS
 Directeur Général du CNRS, président
- Monsieur Gilles SENTISE Délégué régional
- Monsieur Gérard KERLIDOU
 Ingénieur de recherche de première classe
- Monsieur Guy LAUVERGEON
 Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Lucette PORCHERON Ingénieur de recherche de deuxième classe
- Monsieur Laurent SAUDER
 Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Françoise SIMAND
 Trésorière principale de première classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des ingénieurs d'études, des chargés de mission de la recherche et des attachés d'administration de la recherche :

- Monsieur Bruno ANDRAL Délégué régional
- Madame Marie-Thérèse ARMENGAUD Ingénieur de recherche de première classe
- Monsieur Thierry ARTUSO
 Ingénieur de recherche de première classe
- Monsieur Jean-Luc LORRIAUX Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Claudine NOGUERA
 Directeur de recherche de première classe
- Madame Marie-Hélène PAPILLON
 Ingénieur de recherche de deuxième classe
- Monsieur Jean SCHIHIN
 Ingénieur de recherche de première classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 janvier 2006.

Pour le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche : Le directeur général, Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060012DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod.; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod.; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1^{er}. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

- Monsieur Arnold MIGUS
 Directeur Général du CNRS, président
- Monsieur Philippe LECONTE Délégué régional
- Madame Marie-Jeanne GAUDOIN Ingénieur d'études de première classe
- Monsieur Philippe WILLOQUET Ingénieur de recherche hors classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1er février 2006, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

- Madame Armelle BARELLI Déléguée régionale
- Madame Rose-Marie CIROTTEAU Ingénieur d'études de première classe
- Madame Dominique LEFUR
 Ingénieur de recherche de première classe
- Monsieur Dominique NOBILE Ingénieur d'études de deuxième classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 janvier 2006.

Pour le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche : Le directeur général, Arnold MIGUS

Décision n° 060013DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 6 compétente à l'égard des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod.; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod.; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1er. - Sont nommés, à compter du 1er février 2006, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 6 compétente à l'égard des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche :

- Monsieur Arnold MIGUS
 Directeur Général du CNRS, président
- Monsieur Patrick SAUBOST Délégué régional
- Monsieur Philippe ALCOUFFE
 Ingénieur de recherche de deuxième classe
- Monsieur Philippe CAVELIER
 Ingénieur de recherche de première classe
- Monsieur Frédéric FAURE
 Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Maryvone FONLUPT Ingénieur d'études de deuxième classe
- Madame Annie MONTAGNAC-CUSIMANO Ingénieur de recherche de deuxième classe
- Monsieur Dominique PACOT Ingénieur de recherche de deuxième classe
- Madame Françoise PAILLOUS Ingénieur de recherche de première classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 6 compétente à l'égard des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche :

- Madame Bénédicte AUFFRAY
 Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Marie-Françoise BUISSON Ingénieur d'études de deuxième classe
- Madame Michèle DESLANGLES Ingénieur d'études de première classe
- Monsieur Michel ERRECART Ingénieur d'études de première classe
- Monsieur Etienne GOUIN-LAMOURETTE Ingénieur d'études de première classe
- Madame Danièle HAEGEL
 Ingénieur de recherche première classe
- Monsieur Younis HERMES
 Délégué régional

- Madame Natacha THIERY VELLUT Ingénieur d'études de deuxième classe
- Madame Catherine TREMOULET Ingénieur d'études hors classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 janvier 2006.

Pour le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche : Le directeur général, Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060014DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche et des adjoints administratifs de la recherche

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod.; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod.; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 19-01-2006; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1er. - Sont nommés, à compter du 1er février 2006, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche et des adjoints administratifs de la recherche :

- Monsieur Arnold MIGUS Directeur Général du CNRS, président
- Madame Ghislaine PERESAN
 Ingénieur de recherche de première classe
- Monsieur Jean Yves VILLARD
 Ingénieur de recherche de deuxième classe
- Madame Michèle WEBER
 Ingénieur de recherche de première classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1er février 2006, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche et des adjoints administratifs de la recherche :

- Monsieur Laurent BERNARD Ingénieur d'études de première classe
- Madame Laurence GIMENEZ Ingénieur d'études de première classe
- Madame Monique LEGENTIL
 Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Brigitte RENARD
 Ingénieur d'études de deuxième classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 janvier 2006.

Pour le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche : Le directeur général, Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060015DRH du 25 janvier 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 8 compétente à l'égard des agents techniques de la recherche

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 83-634 du 13 juillet 1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; D n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1er. - Sont nommés, à compter du 1er février 2006, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 8 compétente à l'égard des agents techniques de la recherche :

- Monsieur Arnold MIGUS Directeur Général du CNRS, président
- Monsieur Gérard VIVIER
 Ingénieur de recherche hors classe
- Madame Carole BROUX
 Ingénieur d'études de deuxième classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 8 compétente à l'égard des agents techniques de la recherche :

- Monsieur Jean Marc DANIEL Ingénieur d'études de première classe
- Madame Laurence MATHY-MONTALESCOT Ingénieur d'études de deuxième classe
- Monsieur Jacques VINCENT Ingénieur de recherche de première classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 janvier 2006.

Pour le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche : Le directeur général, Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060006SCHS du 8 mars 2006 portant composition du comité de l'archéologie

Homme et société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 960020SCHS du 02-08-1996.

Art. 1^{er}. – Le comité de l'archéologie est composé comme suit :

- Membres de droit :
- personnalité désignée par la directrice de la recherche :
 - M. Paul VAN OSSEL, professeur des universités ;
- personnalité désignée par le directeur général de la coopération internationale et du développement :
 M. Michel PIERRE, sous-directeur de l'archéologie et des sciences sociales au sein de la direction générale de la coopération internationale et du développement;
- personnalité désignée par la directrice des musées de France :
 - M. Patrick PERIN, conservateur général du patrimoine ;
- personnalité désignée par le conseil national de la recherche archéologique :
 - M. François BARATTE, professeur des universités.
- Personnalités scientifiques nommées :
- M. Henri-Paul FRANCFORT, directeur de recherche au CNRS;
- Mme Béatrix MIDANT-REYNES, directrice de recherche au CNRS;
- M. Hervé RICHARD, directeur de recherche au CNRS
- M. Marc TALON, directeur interrégional à l'INRAP;
- M. Frédéric TREMENT, maître de conférence ;
- M. Philippe VERGAIN, conservateur en chef du patrimoine;
- M. Stéphane VERGER, directeur d'études à l'EPHE.
- Membres élus par les sections 31 et 32 du Comité national de la recherche scientifique :
- représentants de la section 31 :
- M. Jacques PELEGRIN, directeur de recherche au CNRS;
- M. Christian VERJUX, conservateur en chef du patrimoine ;
- représentants de la section 32 :
- M. Jean-Noël BARRANDON, directeur de recherche au CNRS ;
- M. Laurent SCHNEIDER, chargé de recherche au CNRS.

Art. 2. – La décision n° 010010SCHS du 6 avril 2001 portant composition du comité de l'archéologie est abrogée.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 mars 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Décision n° 060020INPN du 30 janvier 2006 nommant les représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 1 des ingénieurs principaux de physique nucléaire Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 ; D. n° 85-1462 du 30-12-1985 ; A. du 06-11-1986 mod.

Art. 1er. - Sont nommés, pour une période de 3 ans à compter du 1er février 2006 représentants titulaires de l'administration à la Commission administrative des ingénieurs principaux de physique nucléaire (CAP n° 1):

- Monsieur Brice KERBER, directeur adjoint administratif à l'IN2P3 du CNRS
- Monsieur Daniel HUSS, professeur à l'Université Louis Pasteur à Strasbourg
- Monsieur Philippe LAVOCAT, directeur adjoint scientifique et technique à l'IN2P3 du CNRS

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants suppléants de l'administration :

- Madame Dominique GUILLEMAUD-MUELLER, directrice de recherche au CNRS
- Monsieur Christian HELFT, ingénieur principal de physique nucléaire à l'IN2P3 du CNRS
- Monsieur Pascal DARGENT, ingénieur de recherche à l'IN2P3 du CNRS

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 janvier 2006.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation : Le directeur de l'IN2P3, Michel SPIRO

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060021INPN du 30 janvier 2006 nommant les représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 2 des ingénieurs de physique nucléaire

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod.; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod.; D. n° 84-667 du 17-07-1984; D. n° 85-1462 du 30-12-1985; A. du 06-11-1986 mod.

Art. 1er. - Sont nommés, pour une période de 3 ans à compter du 1er février 2006 représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des ingénieurs de physique nucléaire (CAP n° 2) :

- Monsieur Brice KERBER, directeur adjoint administratif à l'IN2P3 du CNRS
- Madame Dominique GUILLEMAUD-MUELLER, directrice de recherche au CNRS
- Monsieur Christian HELFT, ingénieur principal de physique nucléaire à l'IN2P3 du CNRS

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants suppléants de l'administration :

- Monsieur Daniel HUSS, professeur à l'Université Louis Pasteur à Strasbourg
- Monsieur Philippe LAVOCAT, directeur adjoint scientifique et technique à l'IN2P3 du CNRS
- Monsieur Pascal DARGENT, ingénieur de recherche à l'IN2P3 du CNRS.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 janvier 2006.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation : Le directeur de l'IN2P3, Michel SPIRO

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060022INPN du 30 janvier 2006 nommant les représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 des techniciens de physique nucléaire

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 ; D. n° 85-1462 du 30-12-1985 ; A. du 06-11-1986 mod.

Art. 1er. - Sont nommés, pour une période de 3 ans à compter du 1er février 2006 représentants titulaires de l'administration à la Commission administrative des techniciens de physique nucléaire (CAP n° 3) :

- Monsieur Brice KERBER, directeur adjoint administratif à l'IN2P3 du CNRS
- Monsieur Pascal DARGENT, ingénieur de recherche à l'IN2P3 du CNRS

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants suppléants de l'administration :

- Monsieur Philippe LAVOCAT, directeur adjoint scientifique et technique à l'IN2P3 du CNRS
- Monsieur Christian HELFT, ingénieur principal de physique nucléaire à l'IN2P3 du CNRS

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 janvier 2006.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation : Le directeur de l'IN2P3, Michel SPIRO

Décision n° 060036DR01 du 3 avril 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8058 - Centre d'histoire sociale du XXème siècle Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8058 du CNRS " Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle " dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- La Directrice, membre de droit ;
- 10 membres élus :
 - 8 pour le Collège des Chercheurs, Enseignantschercheurs, et Doctorants présents depuis plus d'un an au sein de l'unité;
 - 2 pour le Collège des Ingénieurs et Techniciens ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire à savoir le 31 décembre 2009.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 3 avril 2006.

Le délégué régional Paris A, Tony ROULOT

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060037DR01 du 4 avril 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8601 - Chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1er. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8601 du CNRS " Chimie et Biochimie pharmacologiques et toxicologiques " dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- La Directrice, membre de droit ;
- 10 membres élus :
 - 2 pour le Collège des Chercheurs, Enseignantschercheurs de rang A ;
 - 6 pour le Collège des Chercheurs, Enseignantschercheurs, Doctorants et Post-Doctorants ;
 - 2 pour le Collège des Ingénieurs et Techniciens ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire à savoir le 31 décembre 2009.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 4 avril 2006.

Le délégué régional Paris A, Tony ROULOT

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060007DR06 du 13 février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique, mécanique thermique et optique (FEMTO-ST)

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3; D. n° 70-1174 du 17-12-1970; D. n° 86-640 du 14-03-1986; D. n° 86-641 du 14-03-1986; D. n° 86-641 du 14-03-1986; D. n° 94-24 du 14-01-1999; D. du 19-01-2006; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004; DEC. n° 060041DAJ du 26-01-2006; PV du 06-02-2006 élisant M. Claude Condé aux fonctions de président de l'Université de Franche-Comté; A. du 09-12-2003; A. du 01-09-2001; contrat quadriennal 2004-2007 du 13-05-2005 conclu entre les établissements mentionnés ci-dessus et le CNRS portant création de l'UMR n° 6174, et les conditions générales applicables aux UMR, not. les conditions relatives au conseil de l'unité.

Les parties décident :

Art. 1er. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'unité mixte de recherche n° 6174, comprend les 27 membres suivants :

- le directeur de l'unité;
- 11 membres nommés;
- 15 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est fixée à 4 ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2004-2007.

Art. 2. - Organisation des élections

Sont électeurs d'une part, les personnels titulaires dans l'une des tutelles de l'Unité et affectés dans l'unité et d'autre part les personnels non titulaires disposant d'un contrat de travail avec l'une des tutelles et participant à l'activité de l'unité.

Ces personnels doivent être répertoriés dans LABIN-TEL à la date de l'élection et bénéficier d'une ancienneté minimale de 1 an.

Sont éligibles : Tout électeur est éligible.

Modalités du scrutin : Les candidats sont élus au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés dans leur Collège ou Sous-Collège ou à la majorité relative au second tour. Le second tour se déroule au minimum une semaine après le premier tour ;

- Collège de Recherche composé d'un sous-collège de chercheurs (6 sièges) et d'un sous-collège de doctorants (3 sièges)
- Collège des ITA (6 sièges)

Modalités de publicité des résultats : Une commission électorale, choisie par le Comité de Direction, organise, contrôle le bon déroulement des élections et rend compte au Comité de Direction. Les résultats du premier et second tour sont publiés par la commission électorale.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité mixte de recherche et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 13 février 2006.

Le délégué régional Centre-Est, Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050131DR06 du 20 décembre 2005 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7078 - Laboratoire d'étude des textures et applications aux matériaux (LETAM)

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3; D. n° 70-1174 du 17-12-1970; D. du 01-08-2003; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004; DEC. n° 040058DAJ du 09-07-2004 mod.; P.V. du 17-03-2003 élisant M. Richard Lioger aux fonctions de président de l'Université de Metz; contrat quadriennal du 08-09-2005 conclu entre l'Université Paul Verlaine-Metz et le CNRS.

Art. 1er. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'unité mixte de recherche n° 7078, Laboratoire d'Etude des Textures et Applications aux Matériaux, comprend les 15 membres suivants :

- le directeur de l'unité et le directeur-adjoint ,
- 4 membres nommés ;
- 9 membres élus : 2 par le collège des Professeurs et Directeurs de Recherche, 3 par le collège des Maîtres de Conférence et Chargés de Recherche, 2 par le collège des ITA / IATOS / ITARF, 2 par le collège des Doctorants et Post-doctorants

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est fixée à 4 ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2005-2008. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée. Des élections partielles peuvent avoir lieu en cas de changement de statut, départ et/ou démission de tous les membres élus d'un même collège.

Art. 2. - Organisation des élections

Sont électeurs : les personnels sur un poste permanent et les personnes en fonction depuis au moins un an sur un poste relevant d'un des collèges électoraux.

Sont éligibles : Tout électeur est éligible.

Modalités du scrutin : les élections se font par scrutin plurinominal à deux tours. Chaque votant doit choisir dans la liste de son collège un nombre de candidats au plus égal au nombre de sièges à pouvoir. Sont élus au premier tour les candidats ayant recueilli la majorité absolue des voix. Le second tour se fait à la majorité relative parmi les candidats restants. En cas d'égalité au second tour, l'élection se fait au bénéfice du plus jeune.

Modalités de publicité des résultats : Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité sont affichés dans les locaux de l'UMR n° 7078.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n $^{\circ}$ 7078 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 20 décembre 2005.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Centre-Est, Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060004DR06 du 1er février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7556 - Laboratoire de physique des matériaux (LPM)

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3; D. n° 70-1293 du 23-12-1970; D. n° 70-1174 du 17-12-1970; D. du 19-01-2006; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004; DEC. n° 060041DAJ du 26-01-2006; PV du 13-11-2001 élisant M. Schuffenecker aux fonctions de Président de l'INPL; PV du 12-01-2004 élisant M. Jean-Pierre Finance aux fonctions de président de l'Université Henri Poincaré, Nancy-I; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004.

Art. 1er. - Composition du conseil

Le conseil de Laboratoire constitué au sein de l'unité mixte de recherche n° 7556 comprend les 20 membres suivants :

- le directeur de l'unité
- 8 membres nommés
- 11 membres élus

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au Conseil de Laboratoire sont affichés dans les locaux du Laboratoire.

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est fixée à 4 ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2005-2008.

Art. 2. - Organisation des élections

Sont électeurs :

Les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le CNRS, l'UHP et l'INPL, sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité et les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Sont éligibles :

Tout électeur est éligible.

Modalités du scrutin : scrutin plurinominal à deux tours.

Collège A : Enseignants chercheurs et chercheurs (7 sièges)

Collège B : ITA-Itarf (3 sièges)

Collège C : doctorants (1 siège)

Modalités de publicité des résultats : information par messagerie électronique à tous les personnels et affichaqe au sein de l'UMR.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n° 7556 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} février 2006.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Centre-Est, Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060052DR08 du 23 mars 2006 modifiant la décision n° 010200DR08 du 15 novembre 2001 relative au règlement intérieur du conseil de service de la délégation Centre-Poitou-Charentes

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Art. 1er. – L'article 5 – Eligibilité - Scrutin est modifié comme suit :

Les élections sont organisées dans un délai maximum de trois mois à compter de la date d'expiration du mandat du conseil de service de la délégation.

Tout électeur est éligible sauf les membres de droits.

Le vote par procuration est admis en cas d'absence justifiée. Nul ne peut détenir plus d'une procuration.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les candidatures doivent être déposées dans les délais impartis.

Si le nombre de candidats est supérieur ou égal à six, le vote a lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés est requise pour être élu. Au second tour, cas où des sièges restent à pourvoir, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, un tirage au sort réalisé par le président de la commission électorale départagera les candidats.

Si le nombre de candidats est inférieur à six, le vote se fera sur la liste des agents de la délégation sur un seul tour, les candidats déclarés étant clairement identifiés. Dans ce cas, les personnes élues le seront à la majorité relative des suffrages. En cas d'égalité, un tirage au sort réalisé par le président de la commission électorale départagera les candidats.

Les membres élus et nommés du conseil de service ont un mandat d'une durée de quatre ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 23 mars 2006.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes, Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060042DR08 du 14 février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 040141DAJ du 31-12-2004 ; DEC. n° 060043DAJ du 19-01-2006 ; contrat quadriennal 2004-2007 ; statuts du 07-02-2006 approuvés.

Art. 1^{er}. - Il est constitué un Conseil de Laboratoire du Laboratoire d'Économie d'Orléans.

Composition et désignation des membres

Art. 2. - Le Directeur du Laboratoire d'Économie d'Orléans est membre de droit du Conseil de Laboratoire.

Art. 3. - Outre le Directeur du Laboratoire, le Conseil de Laboratoire comporte quatorze membres. Onze membres représentent le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs. Trois membres représentent le collège des ingénieurs, techniciens et agents administratife

Le collège des ingénieurs, techniciens et agents administratifs, tel que défini à l'article 5, comporte deux souscollèges. Le premier sous-collège, représenté par deux membres élus, est constitué des ingénieurs. Le second sous-collège, représenté par un membre élu, est constitué des techniciens et agents administratifs.

Le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, tel que défini à l'article 5, comporte deux sous-collèges. Le premier sous-collègue, représenté par neuf membres, est constitué des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs. Le second sous-collège, représenté par deux membres élus, est constitué des doctorants régulièrement inscrits en thèse.

Le directeur adjoint du Laboratoire d'Économie d'Orléans représente le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs en qualité de membre nommé. Outre le directeur-adjoint, le Directeur du laboratoire nomme quatre membres représentant le sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs parmi les responsables d'équipes ou de projets tels que définis dans le projet scientifique inscrit au contrat quadriennal du Laboratoire.

Quatre membres représentant le sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs sont désignés par voie d'élection selon les modalités fixées à l'article 5.

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est de quatre ans sauf renouvellement de l'unité, auquel cas ce mandat prend fin avant son terme. Les mandats sont renouvelables.

Art. 4. - En cas de démission, de départ du Laboratoire d'Économie d'Orléans ou de changement de collège d'un membre élu, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues à l'article 5, dans le sous-collège concerné.

En cas de démission, ou de départ du Laboratoire d'Économie d'Orléans, d'un membre nommé, le Directeur du Laboratoire procède à une nouvelle nomination dans le sous-collège concerné.

Art. 5. - Les élections sont organisées dans le délai maximum de deux mois à compter de la date d'expiration du mandat du Conseil de Laboratoire.

Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin majoritaire à deux tours. Tout électeur est éligible.

Sont électeurs :

a) les personnes nommées sur un poste budgétaire du CNRS ou d'un autre établissement public de recherche ;

b) sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans le Laboratoire d'Économie d'Orléans, les enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et agents administratifs ne remplissant pas la condition fixée en a) et participant à l'activité du laboratoire.

Les électeurs sont répartis en collèges et sous-collèges.

Compétence

Art. 6. - Le Conseil de Laboratoire arrête un règlement intérieur édictant les mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement du Laboratoire ayant une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le règlement intérieur précise notamment :

a) les conditions d'attribution et de perte de la qualité de membre du Laboratoire d'Économie d'Orléans ;

b) l'organisation du Laboratoire en équipes et projets, et les conditions de rattachement des enseignants-chercheurs aux équipes et projets ;

c) l'organisation des élections prévues à l'article 5 ;

d) les modalités de signature des publications des membres du Laboratoire, ainsi que le label utilisé lors de la participation à des manifestations scientifiques.

Art. 7. - Le Conseil de Laboratoire a un rôle consultatif.

Le Conseil de Laboratoire est consulté par le Directeur du laboratoire sur :

a) l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition du Laboratoire et la politique de recrutement :

b) les moyens budgétaires à demander par le Laboratoire et la répartition de ceux qui lui sont alloués ; c) la politique de contrats de recherche du Laboratoire ;

d) la politique de valorisation des résultats de la recherche et la diffusion de l'information scientifique du Laboratoire :

e) la politique de formation par la recherche ;

f)l'adhésion du Laboratoire à des groupements de recherche ;

g) les actions de coopération internationale du Laboratoire ;

h) les avis formulés par la section 37 du Comité National de la Recherche Scientifique dont dépend le Laboratoire, et sur toute autre question concernant l'unité.

Conformément à l'article 18 de la décision du décret du 24 novembre 1982 modifié susvisé, l'avis du conseil de laboratoire est recueilli par le directeur général du Centre national de la recherche scientifique en vue de la nomination du directeur de l'unité.

Le Directeur de Laboratoire informe le Conseil de Laboratoire des décisions et orientations du Département Homme et Société du CNRS et de leur incidence sur le Laboratoire.

Fonctionnement

Art. 8. - Le Conseil de Laboratoire est présidé par le Directeur du Laboratoire. Il se réunit au moins trois fois par an. L'examen du budget prévisionnel et l'approbation des comptes de l'exercice précédent doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'une au moins des trois réunions.

Le Conseil de Laboratoire est convoqué à la diligence de son président ou à la demande du tiers de ses membres

Toute personne participant ou s'intéressant aux travaux de l'unité peut être invitée par le président à y siéger avec voix consultative

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; cet ordre du jour doit comporter toute question, relevant de la compétence du Conseil de Laboratoire, dont l'inscription aura été demandée par plus d'un tiers des membres de ce Conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux du Laboratoire.

Le président établit, signe et affiche un compte-rendu de chacune des séances. Le compte rendu est également posté sur le site internet du Laboratoire.

Modification

Art. 9. - Les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux tiers des membres du Laboratoire convoqués en Assemblée Générale.

Fait à Orléans, le 14 février 2006.

Pour le directeur général et par délégation : La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes, Josette ROGER

Décision n° 060051DR08 du 15 mars 2006 relative à la composition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 6221 – Laboratoire d'économie d'Orléans

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 060042DR08 du 14-02-2006 ; résultats du scrutin du 14-03-2006.

Art. 1^{er}. - Le conseil du laboratoire d'économie d'Orléans est composé comme suit :

Membres de droit -

- Anne LAVIGNE

Membres élus :

- Collège des enseignants chercheurs docteurs
- Raphaëlle BELLANDO
- Xavier GALIEGUE
- Christophe HURLIN
- Grégory LEVIEUGE
- Collège des ingénieurs
- Yvan STROPPA
- Joaquim TIMOTEO
- Collège des techniciens et agents administratifs
- Pascale POREE
- Collège des doctorants
- Mouhamadou FALL
- Julien FOUQUAU

Membres nommés :

- Thierry BAUDASSE
- Georges GALLAIS-HAMONNO
- Christophe LAVIALLE
- Patrick VILLIEU

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 15 mars 2006.

Pour le directeur général et par délégation : La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes, Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060020DR10 du 14 mars 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7168 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (LC2)

Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1^{er}. – Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n° 7168/LC2, Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives.

Art. 2. – Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

– le directeur de l'unité,

- 10 membres élus.
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. – Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2006.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Alsace, Philippe PIERI

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060096DR15 du 1^{er} mars 2006 de création du conseil de service de la délégation Aquitaine-Limousin

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 040144DAJ du 31-12-2004 ; DEC. n° 060049DAJ du 19-01-2006.

Art. 1er. - Constitution et mission

Il est créé un Conseil de Service au sein de la Délégation Aquitaine-Limousin.

Le Conseil de Service, ci-après désigné par le Conseil, a pour mission de favoriser la participation de l'ensemble du personnel à l'organisation et au fonctionnement des services de la Délégation.

Art. 2. - Compétences

Le Conseil a un rôle consultatif.

Il est consulté par le Délégué Régional sur les domaines suivants :

a) la préparation et l'exécution du budget de la Délégation,

b) la gestion des ressources humaines de la Délégation

c) toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Délégation et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel

Le Délégué Régional peut, en outre, consulter le Conseil sur toute autre question concernant la Délégation.

Art. 3. - Composition

Le Conseil comprend 11 membres :

- 2 membres de droit :
 - Le délégué régional
 - L'adjoint au délégué régional
- 6 membres titulaires élus et remplacés en cas de nécessité par un ou plusieurs des 3 membres suppléants élus
- 3 membres nommés préalablement aux élections par le Délégué Régional parmi les personnels des

services de la Délégation représentant l'administration

Tout membre du Conseil quittant définitivement les services de la Délégation cesse de faire partie de ce Conseil. La qualité de membre du Conseil se perd également par démission.

Le membre cessant de faire partie du Conseil doit, selon qu'il aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par le premier membre suppléant ou, à défaut, par voie d'élection ou de nomination.

Art. 4. - Elections

4-1 Electeurs et personnels éligibles

Sont électeurs :

- a) les personnels affectés sur un poste permanent attribué aux services de la Délégation,
- b) les personnels non permanents des services de la Délégation sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an sans interruption dans la Délégation à la date du scrutin

L'ensemble des électeurs fait partie d'un seul collège électoral.

Tout électeur est éligible sauf les membres de droit et les membres nommés par le Délégué régional.

La durée du mandat des membres du Conseil est fixée à quatre ans. Cette durée peut être exceptionnellement réduite ou prorogée par le Délégué Régional, à la demande de la majorité des membres du Conseil.

Les membres élus sont rééligibles.

4-2 Organisation des élections et dépôt des candidatures

La date des élections concernant les membres élus (titulaires et suppléants) du Conseil est annoncée par le Délégué Régional par mél à tous les agents de la Délégation un mois au minimum avant la date retenue.

A partir de cette annonce, toute personne éligible peut déposer sa candidature auprès du Délégué Régional au minimum 8 jours avant la tenue des élections.

8 jours avant la date des élections, le Délégué Régional diffuse par mél à l'ensemble des agents la liste des candidats validée par la commission électorale (voir 4-3).

Si le nombre de candidats est inférieur à 9 (nombre total de membres élus titulaires et suppléants), les élections seront reportées.

4-3 Commission Electorale

Pour chaque élection, une commission électorale est constituée.

Pour la première élection, elle comprend le Délégué régional ou son représentant, ainsi que 3 membres désignés par celui-ci après consultation de l'Assemblée Générale, et pour les élections suivantes, par le Conseil sortant.

Le rôle de la commission électorale est le suivant :

- a) Régler tout litige ou difficulté liés à la qualité d'électeur, dresser et diffuser la liste des électeurs,
- b) Veiller à la validation des candidatures déposées en vue d'établir la liste des candidats qui sera remise au Délégué régional pour diffusion,
- c) Organiser les modalités pratiques des élections (local, bulletins, heures d'ouverture du scrutin, bien-fondé

du vote par procuration...) et veiller au bon déroulement des élections (émargement des électeurs...),

d) Dépouiller les votes, valider les résultats et établir un procès-verbal des opérations électorales qui est signé et transmis au Délégué Régional. Celui-ci diffuse les résultats par mél à l'ensemble des agents.

4-4 Modalité des Elections - Désignation des membres élus titulaires et suppléants

Les élections ont lieu, à bulletin secret, au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours.

Les opérations électorales se déroulent publiquement dans les locaux de travail et pendant les heures de service.

1er tour de scrutin

Sachant que le nombre de membres titulaires et suppléants à élire est fixé à 9, chaque électeur désigne au plus 9 personnes parmi celles qui sont candidates.

Un classement des personnes est établi par ordre décroissant du nombre de voix obtenu par chacune d'elles.

Sont désignées membres élus titulaires, les personnes candidates ayant obtenu au moins la moitié des voix, le nombre total de membres titulaires à élire étant égal à 6.

En cas de personnes classées ex æquo, seront proclamées membres élus titulaires les personnes les plus âgées.

Les personnes candidates ayant obtenu au moins la moitié des voix, classées en 7ème, 8ème et 9ème position, en fonction du classement ci-dessus mentionné, sont désignées membres élus suppléants.

En cas de personnes classées ex æquo, seront proclamées membres élus suppléants les personnes les plus âgées.

2^{ème} tour de scrutin

Chaque électeur désigne parmi les candidats un nombre de personnes au plus égal au nombre de sièges restant à pourvoir.

Un classement des personnes est établi par ordre décroissant du nombre de voix obtenu par chacune d'elles.

Sont désignées membres élus titulaires les personnes candidates ayant obtenu le plus grand nombre de voix, le nombre total de membres titulaires à élire étant égal à 6.

En cas de personnes classées ex æquo, seront proclamées membres élus titulaires les personnes les plus âgées.

Les personnes classées en 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} position, en fonction du classement ci-dessus mentionné, sont désignées membres élus suppléants.

En cas de personnes classées ex æquo, seront proclamées membres élus suppléants les personnes les plus âgées.

Le vote par procuration est possible, sur demande écrite motivée, adressée à la commission électorale deux jours avant le scrutin et indiquant le nom de la personne à qui elle est donnée. Nul ne peut détenir plus de 2 procurations.

Le Conseil est considéré comme valablement constitué s'il y a le nombre statutaire de membres élus (titulaires et suppléants) et de membres nommés. Cette nomination intervient dans un délai de 8 jours à l'issue de la proclamation des résultats.

Art. 5. - Fonctionnement

Le Conseil est présidé par le Délégué Régional. Il se réunit en séance ordinaire trois fois par an, à l'initiative de son Président. Des séances extraordinaires pourront avoir lieu à l'initiative de son Président ou à la demande du tiers au moins des membres élus titulaires du Conseil.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question relevant de la compétence du Conseil, inscrite à l'initiative de son Président ou demandée par plus d'un tiers des membres élus titulaires du Conseil

L'ordre du jour est adressé par mél à tous les agents, huit iours avant la réunion.

Les membres du Conseil ont communication de toutes pièces et documents se rapportant à l'ordre du jour 8 jours avant la séance.

Un membre titulaire élu qui ne peut pas participer à une réunion, doit en aviser le Président et, le cas échéant, lui communiquer le nom de la personne qui le représentera, choisie parmi les membres suppléants.

Ce Conseil ne peut siéger que si les deux tiers au moins de ses membres élus sont présents, lors de l'ouverture de la séance.

Le Conseil peut entendre, sur invitation de son Président ou du tiers au moins des membres élus titulaires du Conseil, tout agent de la Délégation, ou toute personne appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

A la demande du Président du Conseil ou de la majorité des membres élus, un vote peut être organisé à l'issue des débats relatifs à l'un des points de l'ordre du jour.

Le secrétariat du Conseil est assuré par une personne extérieure au Conseil. Un secrétaire adjoint est désigné parmi les membres du Conseil le jour de la séance. Le secrétaire rédige un compte-rendu, le propose au secrétaire adjoint qui le soumet à l'approbation des membres du Conseil

Le Président signe et diffuse le compte-rendu ayant fait l'objet d'une approbation.

Art. 6. - Assemblée Générale

Les membres élus du Conseil pourront, avant chaque séance, demander la tenue d'une Assemblée Générale pour consulter les personnels sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Art. 7. - Modification de la décision de création du Conseil de service

Toute modification de la présente décision sera soumise par le Délégué Régional à l'Assemblée Générale des personnels pour avis.

Fait à Talence, le 1^{er} mars 2006.

Pour le directeur général et par délégation : Le délégué régional Aquitaine-Limousin, Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060016DR16 du 2 mars 2006 portant renouvellement des membres élus et nommés du conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange Délégation Paris-Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; DEC. n° 000207DCAJ du 20-03-2000 ; DEC. n° 940199DSI du 01-07-1994.

Art. 1^{er}. - Sont nommés au conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange les membres suivants :

Titulaires :

- M. Gilles SENTISE, président, délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange
- Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange
- Mme Nadine CHALEM-GOUARIN, chef du service communication
- Mme Francesca GRASSIA, chef du service du partenariat et de la valorisation
- M. Denis GUEDON, chef du service financier et comptable
- M. Marc LABURTE, chef du service des systèmes d'information.
- Mme Annie PARDO, chef du service du personnel et des ressources humaines
- M. Jessy VIOUGEAS, chef du service technique et logistique

Suppléants :

- Mme Marie-Christel CHAUVET, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange
- M. Jean-Luc CHOUKROUN, chef du service de gestion mutualisée
- Mme Cécile RAVIER, service du personnel et des ressources humaines
- Mme Marianne DE VERNEJOUL, chargée de mission auprès du délégué régional de Paris Michel-Ange

Art. 2. – Les sièges des membres élus au conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange sont répartis comme précisé ci-dessous. Chaque service représente un sous-collège. Les agents rattachés directement au délégué régional font partie du sous-collège regroupant les services "communication" et "partenariat / valorisation".

Art. 3. - Sont élus au conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange pour un mandat de quatre ans les membres suivants :

Service du Personnel et des ressources humaines

Titulaire Mme Marie-Noëlle POGER Suppléante Mme Cathel TOURMENTE

Service financier et comptable

Mme Thuy-Lan FRANCOIS

Mme Stéphanie HENRY

Services techniques et logistiques

Titulaire M. Yves PEREZ
Suppléant M. Bruno ROULET

Systèmes d'information

Titulaire M. Christian BONHOMME Suppléant M. Ludovic GARNIER

Service intérieur

Titulaire M. Dominique KOWALICK
Suppléant M. Guy ENRIQUEZ

Service de gestion mutualisée

Suppléante Mme Sophie KOC

Service communication / Service partenariat et valorisation

Titulaire Mme Nadia BENNACER Suppléante Mme Cécile DUFLOT

Art. 4. – La décision n $^{\circ}$ 050044DR16 du 4 octobre 2005 est abrogée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 mars 2006.

Le délégué régional Paris Michel-Ange, Gilles SENTISE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060006DR17 du 1er mars 2006 portant composition du conseil de service de la délégation Bretagne et Pays de la Loire

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 040074DAJ du 30-09-2004.

Art. 1^{er}. – Le conseil de service de la Délégation Bretagne – Pays de la Loire est composé comme suit :

Président : Patrick SAUBOST

Membres nommés par le Délégué régional :

Titulaires Suppléants - Michel SACHER - Marielle FROSTIN - Edith LECOURT - Antoine BRUNO - Alain GIRAULT - Brigitte DELAHAIE

Membres élus

Titulaires Suppléants

Liste SPRH

- Cora-Line ANDRE Nathalie BLANCHARD
- Céline THEBAULT

Liste SFC

- Sophie LEPETITCORPS Julie CAILLOT
- Karine MOITTE

Liste « Autres Services »

- Dominique ANTOINE René QURIS
- Isabelle EVEN

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Rennes, le 1^{er} mars 2006.

Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire, Patrick SAUBOST

Nominations

Administration centrale

DG

M. JOSEPH GABAY

DEC. n° 060002BPC du 11-01-2006

M. Joseph GABAY, ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général, du 1er janvier au 31 mars 2006, en qualité de chef de projet pour les nouveaux processus et fonctionnalités nouvelles du système d'information, au sein de l'équipe de déploiement de la réforme.

Pour l'exercice de cette mission, M. Joseph GABAY demeure affecté au Campus Gérard Mégie.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DG

M. Izo ABRAM

DEC. n° 060172DAJ du 09-03-2006

M. Izo ABRAM, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission, auprès du directeur général, pour l'Europe, à compter du 6 mars 2006.

Il a pour mission d'assister le directeur général dans le suivi de l'exécution du 6ème PCRD, de la préparation du 7ème PCRDT et des relations avec les pays émergents en Europe.

Pour l'exercice de ses missions, il peut faire appel au directeur des relations européennes et internationales (DREI), s'appuyer notamment sur les départements scientifiques, les instituts et les services de la DREI.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. FRANCK LALOË

DEC. n° 060174DAJ du 13-03-2006

M. Franck LALOË, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission, auprès du directeur général, pour les archives ouvertes, à compter du 1er mars 2006.

Il veille au partage des missions liées aux archives ouvertes et à leur exécution, en particulier par le Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) et les autres acteurs qui contribuent au bon fonctionnement des archives ouvertes. Signé: Arnold MIGUS, directeur général

DSG

MME FRANÇOISE BALESTIE

DEC. n° 060001BPC du 11-01-2006

Madame Françoise BALESTIE, ingénieur de recherche de lère classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour la direction scientifique générale, du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission, auprès de la DSG, a pour objet la révision du dispositif d'évaluation des unités et l'accompagnement de sa mise en œuvre.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Françoise BALESTIE demeure affecté au Campus Gérard Mégie.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DSG

M. JOSEPH GABAY

DEC. n° 060194DAJ du 23-03-2006 M. Joseph GABAY, ingénieur de recherche hors classe au CNRS, est nommé chargé de mission, auprès du directeur général, en qualité de chef de projet pour les nouveaux processus et fonctionnalités du système d'information, au service de la programmation et des indicateurs de gestion (SPIG) au sein de la direction scientifique générale, à compter du 1er janvier 2006 jusqu'au 30 juin 2006.

Pour l'exercice de cette mission, M. Joseph GABAY demeure affecté au Campus Gérard Mégie, siège du CNRS.

La décision n° 060002BPC du 11 janvier 2006 susvisée est abrogée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Ingénierie

M. PIERRE GUILLON

DEC. n° 060188DAJ du 24-03-2006

M. Pierre GUILLON, professeur des Universités, est nommé directeur du département scientifique Ingénierie, à compter du 3 avril 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Physique nucléaire et physique des particules et Ingénierie

M. ERIC SURAUD

DEC. n° 060181DAJ du 15-03-2006

M. Eric SURAUD professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Physique nucléaire et physique des particules », au sein du département « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers » (MIPPU) et, à titre secondaire, au département scientifique « Ingénierie », à compter du 8 mars 2006. Signé: Arnold MIGUS, directeur général

Chimie, Vivant et Environnement et développement durable

M. ABDERRAHMANE TADJEDDINE

DEC. n° 060182DAJ du 15-03-2006

M. Abderrahmane TADJEDDINE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Chimie » et, à titre secondaire, aux départements scientifiques « Vivant » et « Environnement et développement durable », à compter du 9 mars 2006.

Il est en charge de l'utilisation des TGE-TGI et de la coordination de la mise en place des réseaux de plates-formes intéressant les trois départements scientifiques.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Planète et univers

MME ANNE-MARIE LAGRANGE

DEC. n° 060183DAJ du 15-03-2006 Mme Anne-Marie LAGRANGE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice scientifique adjointe (DSA « Astronomie - Astrophysique ») au département scientifique « Planète et univers », au sein du département scientifique « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers » (MIPPU), à compter du 10 mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Planète et univers et Environnement et développement durable

M. JOHN LUDDEN

DEC. n° 060184DAJ du 15-03-2006 M. John LUDDEN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA « Terre interne ») au département scientifique « Planète et univers », au sein du département scientifique « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers » (MIPPU) et, à titre secondaire, au département scientifique « Environnement et développement durable », à compter du 10 mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Planète et univers et Environnement et développement durable

MME NICOLE PAPINEAU

DEC. n° 060185DAJ du 15-03-2006 Mme Nicole PAPINEAU est nommée directrice scientifique adjointe (DSA « Océan - Atmosphère ») au département scientifique « Planète et univers », au sein du département scientifique « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers » (MIPPU) et, à titre secondaire, au département scientifique « Environnement et développement durable », à compter du 10 mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Environnement et développement durable et Vivant

M. RENÉ BALLY

DEC. n° 060190DAJ du 23-03-2006

M. René BALLY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Environnement et développement durable » et, à titre secondaire, au département scientifique « Vivant », à compter du 3 mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société et Ingénierie

M. MICHEL FLORENZANO

DEC. n° 060167DAJ du 06-03-2006

M. Michel FLORENZANO, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Homme et société » et, à titre secondaire, au département « Ingénierie », à compter du 1er mars 2006. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Mission de la stratégie et de la prospective

M. GILLES PIJAUDIER-CABOT

DEC. n° 060169DAJ du 10-03-2006

M. Gilles PIJAUDIER-CABOT, professeur des universités, est nommé chargé de mission, auprès de la présidente et du directeur général, au sein de la Mission de la stratégie et de la prospective, à compter du 1^{er} mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Mission de la stratégie et de la prospective

M. JEAN-GÉRARD GUILLET

DEC. n° 060170DAJ du 10-03-2006

M. Jean-Gérard GUILLET, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé chargé de mission, auprès de la présidente et du directeur général, au sein de la Mission de la stratégie et de la prospective, à compter du 1^{er} mars 2006 31 décembre 2007.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Gérard GUILLET est affecté au Campus Gérard Mégie, siège du CNRS.

M. Jean-Gérard GUILLET percevra l'indemnité mensuelle forfaitaire prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant la rémunération des chargés de mission à temps partiel au CNRS]. La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du CNRS et pris en charge par la délégation Paris-Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Comité de pilotage des archives ouvertes

M. FRANCK LALOË

M. MARCO PICCO

DEC. n° 060176DAJ du 14-03-2006 M. Franck LALOË, directeur de recherche au CNRS, chargé de mission, auprès du directeur général, pour les archives ouvertes, est nommé président du comité de pilotage des archives ouvertes à compter du 1er mars 2006.

M. Marco PICCO, chargé de recherche au CNRS, est nommé vice-président du Comité de pilotage des archives ouvertes à compter du 1^{er} mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DirCom

MME KATHERINE PIQUET-GAUTHIER

DEC. n° 060005BPC du 11-01-2006

Madame Katherine PIQUET-GAUTHIER, ingénieur de recherche hors classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général du 1^{er} janvier au 30 juin 2006. Sa mission a pour objet la communication interne au sein de la DirCom.
Pour l'exercice de cette mission, Madame Katherine PIQUET-GAUTHIER demeure affectée au Campus Gérard Mégie.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Commission d'équivalence professionnelle

M. REMY BELLENGER

DEC. n° 060025DRH du 13-03-2006 Monsieur Remy BELLENGER est nommé membre de la commission d'équivalence professionnelle compétente pour l'appréciation de la qualification professionnelle permettant l'accès aux corps des techniciens de la recherche et des adjoints techniques de la recherche, prévue aux articles 107-1° dernier alinéa et 248-1 du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié en remplacement de Monsieur Jean-Pierre FONDERE, admis à faire valoir ses droits à la retraite

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Commission d'équivalence professionnelle

M. OLIVIER PORTE

DEC. n° 060024DRH du 13-03-2006

Monsieur Olivier PORTE est nommé en qualité de membre expert scientifique et technique du CNRS au titre des emploistypes relevant de la BAP E Informatique et calcul scientifique en remplacement de Monsieur Didier MARSAUDON, admis à faire valoir ses droits à la retraite

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR10 - Alsace

M. PATRICK MEYER

DEC. n° 060019DR10 du 20-03-2006

Monsieur Patrick MEYER, Ingénieur d'Etudes, est nommé responsable du service des Ressources Humaines pour la circonscription Alsace, à compter du 15 mars 2006, en remplacement de Madame Danièle HAEGEL appelée à d'autres

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

Laboratoires

UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique directe

M. DANIEL CHARNAY

DEC. n° 060177DAJ du 14-03-2006

M. Daniel CHARNAY, ingénieur principal de physique nucléaire, est nommé directeur du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) à compter du 1^{er} mars 2006.

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de M. Daniel CHARNAY en qualité de directeur adjoint du CCSD. Signé: Arnold MIGUS, directeur général

UPR n° 9028 - Laboratoire de combustion et de détonique

M. HENRI-NOËL PRESLES

M. PASCAL BAUER

DEC. n° 060002SING du 17-03-2006

Monsieur Henri-Noël PRESLES, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur de l'UPR n° 9028, du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007, en remplacement de Monsieur Michel CHAMPION, démissionnaire.

Monsieur Pascal BAUER - Professeur à l'ENSMA - est nommé directeur adjoint de cette unité. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

DR16 - Paris Michel-Ange **MME CHRISTINE-BYLITIS PERROT**

DEC. n° 060024DR16 du 28-03-2006

Mme Christine-Bylitis PERROT, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour la délégation Paris Michel-Ange, à compter du 1^{er} juillet 2005.

Mme Christine-Bylitis PERROT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Christine-Bylitis PERROT est placée directement sous l'autorité du responsable du Bureau de pilotage et de coordination.

Signé : Claude GAILLARD, responsable du Bureau de pilotage et de coordination

UPR n° 2801 - Centre d'études de chimie métallurgique (CECM)

MLLE AUDREY VALETTE

DEC. n° 060026DR03 du 22-03-2006

Mlle Audrey VALETTE, assistant ingénieur, est nommée à compter du 2 janvier 2006 pour une durée d'un an, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 2801.

Une nouvelle nomination sera établie lors du renouvellement de l'unité

Mlle Audrey VALETTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 ianvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Audrey VALET-TE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : Yannick CHAMPION, directeur de l'UPR n° 2801

UMR n° 8076 - Biomolécules : conception, isolement et syn-

M. JULIEN LEGROS

DEC. n° 05A075DR04 du 28-11-2005

M. Julien LEGROS, chargé de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8076, à compter du 28 novembre 2005. M. Julien LEGROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Julien LEGROS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : Jean-Daniel BRION, directeur de l'UMR n° 8076

UMR n° 5518 - Laboratoire génie des procédés papetiers

M. XAVIER QUENOI

DEC. n° 060056DR11 du 18-10-2005

M. Xavier QUENOI, AJT, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR 5518, à compter du 6 octobre 2006.

M. Xavier QUENOI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Xavier QUENOI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : Naceur BELGACEM, directeur de l'UMR n° 5518

UMR n° 5553 - Laboratoire d'écologie alpine (LECA)

M. THIERRY GAUDE

DEC. n° 060055DR11 du 03-01-2006

M. Thierry GAUDE, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5553, à compter du 1er janvier 2006.

M. Thierry GAUDE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry GAUDE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pierre TABERLET, directeur de l'UMR n° 5553

UMR n° 5631 - Laboratoire d'électrochimie et de physicochimie des matériaux et des interfaces (LEPMI)

M. Noël ROSMAN

DEC. n° 060053DR11 du 21-12-2005 M. Noël ROSMAN, ingénieur d'étude, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5631, à compter du 1er janvier 2006.

M. Noël ROSMAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Noël ROSMAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. . Siané : Eric VIEIL. directeur de l'UMR n° 5631

UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy le Vieux de physique des particules (LAPP)

MME VANESSA RIVA

DEC. n° 060054DR11 du 09-12-2005 Mme Vanessa RIVA, ingénieur de recherche 2ème classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5814, à compter du 1er janvier 2006.

Mme Vanessa RIVA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Vanessa RIVA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : Jacques COLAS, directeur de l'UMR n° 5814

UMR n° 6133 - Institut Fresnel Marseille

M. JEAN-MICHEL GEFFRIN

DEC. n° 061108DR12 du 28-02-2006

M. Jean-Michel GEFFRIN, ingénieur de recherche 2ème classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6133, à compter du 22 novembre 2006.

M. Jean-Michel GEFFRIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Michel GEF-FRIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'uni-

Signé : Claude AMRA, directeur de l'UMR n° 6133

UMR n° 6152 - Mouvement et perception

M. SYLVAIN FLOUCAT

DEC. n° 061111DR12 du 22-03-2006

M. Sylvain FLOUCAT, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6152, à compter du 14 mars 2005.

M. Sylvain FLOUCAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Sylvain FLOUCAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé : Jean-Louis VERCHER, directeur de l'UMR n° 6152

UMR n° 6577 - Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales (CRAHM)

MME ANNE BOQUET LIENARD

DEC. n° 060086DR19 du 15-12-2005

Madame Anne BOQUET LIENARD est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), en remplacement de Madame Jacqueline PILET-LEMIERE, dans l'UMR n° 6577.

Madame Anne BOQUET LIENARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Anne BOQUET LIENARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Claude LORREN, directeur de l'UMR n° 6577

Fin de fonctions

DRH

M. FRÉDÉRIC FAURE

DEC. n° 060179DAJ du 15-03-2006

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions d'adjoint au directeur des ressources humaines de M. Frédéric FAURE, à compter du 20 mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Grand-Est

M. PATRICK LANDAIS

DEC. n° 060168DAJ du 08-03-2006

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur général pour la direction interrégionale Grand-Est de M. Patrick LANDAIS, à compter du 1er mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD)

M. FRANCK LALOË

DEC. n° 060174DAJ du 13-03-2006

Il est mis fin aux fonctions de M. Franck LALOË en qualité de directeur du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) à compter du 1^{er} mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique directe

M. MARCO PICCO

DEC. n° 060176DAJ du 14-03-2006

A compter du 1^{er} mars 2006, il est mis fin aux fonctions de M. Marco PICCO en qualité de directeur adjoint du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5520 - Laboratoire de rhéologie

M. DIDIER BLESES

DEC. n° 060057DR11 du 16-12-2005

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Didier BLESES dans l'UMR n° 5520

Signé : Albert MAGNIN, directeur de l'UMR n° 5520

UMR n $^{\circ}$ 6133 - Institut Fresnel Marseille

M. MICHEL CATHELINAUD

DEC. n° 061107DR12 du 28-02-2006

Il est mis fin, à compter du 21 novembre 2005, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Michel CATHELINAUD dans l'UMR n° 6133.

Signé : Claude AMRA, directeur de l'UMR n° 6133

Délégations de pouvoir

Laboratoires

UPS n° 2966 - Unité de logistique internationale - Services et soutien aux expériences (ULISSE)

M. PHILIPPE BRION
MME GÉRALDINE ANGLADE
MLE CLAUDIA BILLAT
M. DANIEL STANCHINA

DEC. n° 060002PHNC du 26-01-2006 Art. 1^{er}. - Mandat est donné à M. Philippe BRION, directeur de L'UPS n° 2966 dénommée ULISSE,

1.1. - de représenter le CNRS auprès des bureaux de la Direction régionale des Douanes du Léman désignés ci après : Annecy CRD et Ferney Voltaire

1.2. - de signer, à titre de principal obligé,

a) toutes déclarations de douane, d'introduction/importation et d'expédition/exportation,

b) toutes soumissions, y compris les soumissions contentieuses.

c) toutes obligations cautionnées souscrites en règlement des droits et taxes, qu'elles qu'en soient la nature et la détermination.

d) tous procès verbaux, actes de mainlevées et transactions provisoires ou définitives,

1.3. - d'effectuer les formalités relatives à la mise en paiement auprès de l'agence comptable secondaire de la délégation Alpes du CNRS des droits, taxes et pénalités afférents aux déclarations de douane et actes visés dans l'article 1.2,

1.4. - de recevoir tous certificats et en donner recu,

1.5. - d'accomplir, à titre général, tous autres actes intéressant les bureaux de douanes cités ci-dessus.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRION, Directeur de l'UPS ULISSE, mandat est donné à Mme Géraldine ANGLADE, Adjointe du Directeur de l'Unité, de signer à titre de principal obligé les actes mentionnés à l'article 1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRION, Directeur de l'UPS ULISSE, et de Mme Géraldine ANGLADE, Adjointe du Directeur de l'Unité, mandat est donné à Mlle Claudia BILLAT, Assistante Logistique de l'Unité,

3.1. - de signer à titre de principal obligé,

a) toutes déclarations de douane d'introduction/importation et d'expédition/exportation

b) les soumissions à l'exception des soumissions contentieuses.

3.2. - d'effectuer les formalités relatives à la mise en paiement auprès de l'agence comptable secondaire de la Délégation Alpes du CNRS, des droits, taxes et pénalités afférents aux déclarations de douane et actes visés dans l'article 3.1,

3.3. - de recevoir tous certificats et en donner reçu,

3.4. - d'accomplir, à titre général, les actes intéressant les bureaux de douanes précédemment cités à l'exception des procès-verbaux, transactions provisoires ou définitives, et d'une manière générale tout acte contentieux.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRION, Directeur de l'UPS ULISSE, de Mme Géraldine ANGLA-DE, Adjointe du Directeur de l'Unité ULISSE, de MIle Claudia BILLAT, Assistante Logistique de l'Unité, mandat est donné à M. Daniel STANCHINA, technicien de classe supérieure, de signer à titre de principal obligé les actes définis à l'article 3.1.a.

Art. 5. - Les mandataires désignés ne sont pas autorisés à subdéléguer les pouvoirs qui leur sont donnés par le présent mandat.

Art. 6. - Nous reconnaissant civilement responsables de nos mandataires, sans préjudice de notre mise en cause éventuelle au plan pénal, notamment en tant qu'intéressé à la fraude. Art. 7. - Les mandataires désignés s'engagent à se conformer à la réglementation communautaire ainsi qu'à la législation et

à la réglementation française du commerce extérieur, et en particulier à l'obligation qui est faite de conserver, pendant un délai de trois ans, les documents relatifs aux opérations douanières effectuées en vertu de la présente procuration, et à les représenter aux agents de l'administration des Douanes Françaises à la première réquisition.

La présente procuration prend effet à la date de son acceptation par le receveur de la Direction régionale des douanes du Leman. Elle est valable jusqu'à réception par celui-ci de l'avis de résiliation. Elle annule et remplace la procuration qui avait été établie le 15 avril 2003 au nom de M. KERBER, Mme PERRET, M. BRION, Mme ANGLADE et M. STANCHINA. En cas de révocation pure et simple, cette dernière ne prendra effet que 8 jours francs après réception par le receveur de la direction régionale de l'avis de résiliation adressée par lettre recommandée.

Art. 8. - Le présent mandat prend effet à compter du 1er janvier 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations de signature

Administration centrale

MIPPU

M. MICHEL LANNOO MME FRANÇOISE BALESTIE MME MARTINE RECHENMANN

DEC. n° 060017DR16 du 28-02-2006 Délégation est donnée à Monsieur Michel LANNOO, directeur du département scientifique Mathématiques, Informatique, Physique, Planète et Univers (MIPPU), à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au département Mathématiques, Informatique, Physique, Planète et Univers (MIPPU) :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 \in HT, soit 4 784 \in TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LANNOO, délégation est donnée à Madame Françoise BALES-TIE, secrétaire général du département Mathématiques, Informatique, Physique, Planète et Univers (MIPPU), aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LANNOO et de Madame Françoise BALESTIE, délégation est donnée à Madame Martine RECHENMANN, responsable du budget et des affaires financières au département Mathématiques, Informatique, Physique, Planète et Univers (MIPPU), aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Chimie

MME GILBERTE CHAMBAUD M. PHILIPPE CAVELIER

DEC. n° 060022DR16 du 22-03-2006

Délégation est donnée à Madame Gilberte CHAMBAUD, Directrice du département scientifique Chimie, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles au département Chimie :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € hors taxes, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa al

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gilberte CHAMBAUD, délégation est donnée à Monsieur Philippe CAVELIER, Secrétaire Général du département Chimie, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Environnement et développement durable

M. BERNARD DELAY MME HÉLÈNE NAFTALSKI MME FABIENNE COUMERT

DEC. n° 060023DR16 du 22-03-2006

Délégation est donnée à Monsieur Bernard DELAY, Directeur du département scientifique Environnement et Développement Durable (EDD), à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles au département Environnement et Développement Durable (EDD) :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € hors taxes, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa al

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard DELAY, délégation est donnée à Madame Hélène NAFTALSKI, Secrétaire Générale du département Environnement et Développement Durable (EDD), aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard DELAY et de Madame Hélène NAFTALSKI, délégation est donnée à Madame Fabienne COUMERT, attachée de direction au département Environnement et Développement Durable (EDD), aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Ingénierie

M. PIERRE GUILLON MME SYLVIE GOUJON

DEC. n° 060189DAJ du 24-03-2006

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur du département scientifique Ingénierie, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

a) Structures opérationnelles de recherche et de service :

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du Centre national de la recherche scientifique ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

b) Gestion scientifique :

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;

- les décisions de principe relatives aux transferts de maté-

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUILLON, délégation est donnée à Mme Sylvie GOUJON, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, les actes visés ci-dessus.

La décision n° 060071DAJ du 1er février 2006 est abrogée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

M. GÉRARD VIVIER M. MARTIAL BARBLU MME SANDRINE FERNANDEZ M. EUSTRATIOS MANOUSSIS

DEC. n° 060002INSU du 01-03-2006

Monsieur Gérard VIVIER, Ingénieur de Recherche Hors Classe, recoit délégation de signature de la Directrice de l'Institut pour signer tous les actes concernant les affaires mentionnées au 3ème alinéa de l'article 4, et au 1er alinéa de l'article 5 du décret n° 85-218 du 13 février 1985 [créant l'Institut national des sciences de l'univers du CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard VIVIER, Monsieur Martial BARBLU, Adjoint au Directeur Administratif de l'INSU, Mme Sandrine FERNANDEZ, Chef du Service des Marchés, Monsieur Eustratios MANOUSSIS, Responsable des Moyens Informatiques, recoivent délégation pour signer en ses lieu et place.

La présente décision annule et remplace les décisions n° 040246INSU du 16 décembre 2004 et n° 050048INSU du 13 décembre 2005 et prend effet le 1er mars 2006.

Siané : Svlvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

INSU

M. GÉRARD VIVIER M. DIDIER KACER M. JEAN-PATRICE FAÏFE MME MARTINE GUILLEMAIN MLE AURORE ARTHEMISE

DEC. n° 060003INSU du 01-03-2006

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard VIVIER, délégation est donnée à Monsieur Didier KACER, Ingénieur de Recherche, Adjoint responsable du secteur Dépenses et Propriété industrielle au service financier et comptable de la Délégation Paris Michel Ange, à l'effet de signer les ordres de missions et les bons de transport pour l'ensemble des pays y compris les pays à risques, les états de frais de déplacement, les décisions de remboursement, les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs, les ordres de paiement et les courriers aux fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier KACER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Patrice FAÏFE, Assistant Ingénieur, responsable du bureau des missions PMA/INSU, pour signer en ses lieu et place les ordres de mission et les bons de transport pour l'ensemble des pays y compris les pays à risques, ainsi que les attestation de service fait sur les factures des fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Patrice FAÏFE, délégation de signature est donnée à Madame Martine GUILLEMAIN, TCS, pour signer en ses lieu et place les ordres de mission et les bons de transport pour l'ensemble des pays, à l'exception des pays à risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier KACER, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Aurore ARTHEMISE, responsable du bureau des Dépenses Fonctionnement Equipement PMA/INSU, pour signer en ses lieu et place les décisions de remboursement, les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs et les courriers aux fournisseurs.

La présente décision annule et remplace la décision n° 041901INSU du 6 avril 2004.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

M. HERVÉ MATHIEU M. CLAUDE GAILLARD

DEC. n° 060196DA Ldu 31-03-2006 Il est inséré un article 1-1 à la décision n° 060026DAJ du 30 janvier 2006 [donnant délégation de signature à M. Hervé MATHIEU], ainsi rédigé :

« Art. 1-1. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MATHIEU, délégation est donnée à M. Claude GAILLARD, responsable du bureau de pilotage et de coordination, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1er. »

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DirCom

MME SOFIA NADIR MME RAJA DRISSI-DAOUDI

DEC. n° 060019DR16 du 06-03-2006 Délégation est donnée à Madame Sofia NADIR, directrice de la communication, à l'effet de signer au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles à la direction de la communication (DIRCOM) :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adres-sées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit

4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa al. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sofia NADIR, délégation est donnée à Madame Raja DRISSI-DAOUDI, directrice administrative de la direction de la communication, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet au 1er janvier 2006. Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DREI

M. JEAN-LUC CLEMENT M. FRANÇOIS BIENENFELD

DEC. n° 060081DAJ du 14-03-2006

Art. 1er. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc CLEMENT, directeur des relations européennes et internationales, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS tous les actes et décisions ressortissant aux missions de la direction des relations européennes et internationales.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnold MIGUS, directeur général du CNRS, délégation est donnée à M. Jean-Luc CLEMENT, directeur des relations européennes et internationales, à l'effet de signer

- les accords de coopération scientifique avec des partenaires académiques étrangers à l'exception de ceux entrant dans le champ de compétence des délégués régionaux ou de ceux créant une structure opérationnelle de recherche du CNRS. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc CLE-MENT, délégation est donnée à M. François BIENENFELD, directeur administratif, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes et décisions visés à l'article 1er. La décision n° 060027DAJ du 26 janvier 2006 est abrogée. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

MME MICHÈLE SAUMON

DEC. n° 060161DAJ du 03-03-2006 Délégation est donnée à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, tous les actes relatifs à la cession par le CNRS à la commune de Meudon (Hauts-de-Seine) d'une parcelle de terrain à bâtir sise 4-4 ter route des gardes à Meudon.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR07 - Rhône-Auvergne

M. BRUNO ANDRAL MLLE FLORENCE PIAUD

DEC. n° 060023INPN du 27-03-2006 Délégation permanente est donnée à M. Bruno ANDRAL délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions :
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente:
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRAL, délégué régional, délégation est donnée à Mlle Florence PIAUD, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2006. Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR12 - Provence

M. PIERRE DOUCELANCE

DEC. n° 060186DAJ du 28-03-2006 Délégation est donnée à M. Pierre DOUCELANCE, délégué régional pour la circonscription Provence, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, tous les actes relatifs à la cession par le CNRS à l'Etablissement public foncier Pro vence - Alpes -Côte d'azur (EPF PACA) d'un bien immobilier sis 26 rue du 141^{ème} R.I.A. à Marseille.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR14 - Midi-Pyrénées

DEC. n° 060036DR14 du 01-03-2006 Au 2. de l'article 1 des décisions de délégation de signature : [n° 050065DR14; n° 050059DR14; n° 050110DR14; n° 050039DR14; n° 050120DR14; n° 050038DR14; n° 050140DR14; n° 050033DR14; n° 050098DR14; n° 050063DR14; n° 050085DR14; n° 050075DR14; n° 050083DR14; 050075DR14; n° 050037DR14; n° 050035DR14; n° 050112DR14; n° 050079DR14; 050108DR14; n° 050071DR14; n° 050077DR14; n° 050058DR14: n° 050069DR14; n° 050054DR14; 050142DR14; n° 050118DR14; n° 050095DR14; n° 050136DR14; n° 050054DR14; n° 050050DR14; n° 050031DR14; n° 050138DR14; n° 050116DR14; n° 050048DR14; n° 050132DR14; n° 050091DR14; n° 050092DR14; 050056DR14; n° 050106DR14; n° 050042DR14; n° 050073DR14; 050104DR14; n° 050081DR14; n° 050124DR14; n° 050096DR14; 050100DR14; n° 050130DR14; n° 050040DR14; n° 050144DR14; n° 050046DR14; 050126DR14; n° 050114DR14; n° 050128DR14; n° 050134DR14; n° 050093DR14; n° 050044DR14; n° 050029DR14; n° 060012DR14; n° 060014DR14; n° 060013DR14; 050052DR14; n° 050067DR14; n° 050089DR14; n° 050102DR14; 050061DR14; n° 050122DR14; n° 060008DR14; n° 060013DR14; 060017DR14; n° 060010DR14; n° 060002DR14; n° 060016DR14; 060018DR14; n° 060031DR14; n° 060006DR14 consenties aux directeurs d'unités], la phrase : « les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation » est remplacée par la phrase : « les ordres de

mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation »

. Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

DR15 - Aquitaine-Limousin M. PHILIPPE LECONTE MME FLORENCE PARNIER MME CATHERINE TREMOULET

DEC. n° 060028DR15 du 19-01-2006 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECON-TE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, ingénieure de recherche et à Mme Catherine TREMOULET, ingénieure d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe LECONTE.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR15 - Aquitaine-Limousin MME FLORENCE PARNIER

DEC. n° 060029DR15 du 19-01-2005 Délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, ingénieure de recherche, adjointe au délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, à l'effet de signer, au nom de M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application des articles 2.2, 2.4, 3.1 et 3.4 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional ainsi qu'en cas de changement du délégataire. Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR16 - Paris Michel-Ange

M. OUSEMANE CHECK M. JEAN-MARIE FRANÇOIS

M. KARIM ZAIDI

MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD

MME MARIE-CHRISTEL CHAUVET

M. JESSY VIOUGEAS

DEC. n $^{\circ}$ 060015DR16 du 28-02-2006 Délégation de signature est donnée à Monsieur Ousemane CHECK, TCN, responsable du bureau du courrier de la délégation Paris Michel-Ange, pour recevoir les correspondances de toute nature adressées au Centre national de la recherche scientifique et, à cet effet,

- signer au nom du directeur général du CNRS :
- les accusés de réception des envois recommandés,
- les registres postaux de recommandés
- les chronoposts
- les actes d'huissier
- réceptionner au nom du directeur général :
- les mandats postes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ousemane CHECK, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie FRANÇOIS, AJT et à Monsieur Karim ZAIDI, AJT en fonctions au bureau du courrier de la délégation Paris Michel-Ange aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ousemane CHECK, de Monsieur Jean-Marie FRANÇOIS et de Monsieur Karim ZAIDI, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional Paris Michel-Ange, à Madame Marie-Christel CHAUVET, adjointe du délégué régional Paris Michel-Ange et à Monsieur Jessy VIOUGEAS, chef du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050037DR16 du 24 juin 2005 est abrogée.

Signé: Arnold MIGUS, directeur général

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

DEC. n° 060005DR17 du 01-03-2006

L'ensemble des délégations de signature en vigueur est modifié comme suit :

1. en matière de marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, le seuil est relevé à un montant unitaire égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. en matière de missions, la délégation de signature est élargie à tous les pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]

La présente décision sera notifiée à l'ensemble des délégatai-

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

DR19 - Normandie

M. RICHARD VARIN

M. JEAN-MARC DANIEL M. EMMANUEL METERREAU

DEC. n° 060173DAJ du 13-03-2006

L'article 3 de la décision n° 060053DAJ du 19 janvier 2006 [donnant délégation de signature à M. Richard VARIN, délégué régional pour la circonscription Normandie] est remplacé ainsi qu'il suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard VARIN, délégation est donnée à M. Jean-Marc DANIEL, adjoint et M. Emmanuel METERREAU, responsable du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, l'ensemble des actes visés à l'article 1er et 2 à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe ». Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires

INSU

UMR n° 1572 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

M. ROBERT VAUTARD M. CIAIS

MME ELSA CORTIJO MME DELPHINE ROUSSEL

DEC. n° 060243INSU du 18-01-2006

Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert VAU-TARD, directeur de l'UMR n° 1572, à effet de signer au nom de la directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants.
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires.

- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert VAUTARD, directeur de l'UMR n° 1572, délégation de signature est donnée à Monsieur CIAIS, Directeur Adjoint du site l'Orme des Merisiers, à Madame Elsa CORTIJO, Directrice adjointe du site de Gif/Yvette, Madame Delphine ROUSSEL, Adjointe au directeur et responsable administrative du laboratoire, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

présente décision annule et remplace la décision n° 040181INSU du 23 février 2004.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 5119 - Laboratoire écosystèmes lagunaires

M. THANG DO CHI M. MARC TROUSSELLIER

DEC. n° 0602441NSU du 07-02-2006

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thang DO CHI, Directeur de l'UMR $\rm n^\circ$ 5119, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
 - les ordres de missions pour la France métropolitaine et
- l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants.
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires.
- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thang DO CHI, directeur de l'UMR n° 5119, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc TROUSSELLIER, Directeur de recherche, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la nrésente décision

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 5212 - Modélisation et imagerie en géosciences

M. HERVÉ PERROUD M. DIMITRI KOMATITSCH

DEC. n° 060241INSU du 18-01-2006 Délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé PER-ROUD, directeur de l'UMR n° 5212, à effet de signer au nom de

la directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité : - les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000 € TTC. émis hors

- marché ou dans le cadre d'un marché INSU, - les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés
- nationaux hors procédure RECA, - les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais corres-
- . les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires.
- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé PERROUD, directeur l'UMR n° 5212, délégation de signature est donnée à Monsieur Dimitri KOMATITSCH, professeur et directeur adjoint du laboratoire, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

La présente décision annule et remplace la décision n° 050232INSU du 7 avril 2005.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 5562 - Dynamique terrestre et planétaire

M. ALEXIS RIGO

pondants.

M. MARC MONNEREAU

DEC. n° 060246INSU du 09-03-2006

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexis RIGO, directeur de l'UMR n° 5562, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants.
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires.
- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexis RIGO, directeur de l'UMR n° 5562, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc MONNEREAU, CR1, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 5574 - Centre de recherche astronomique de Lyon

M. BRUNO GUIDERDONI M. HERVÉ WOZNIAK

DEC. n° 060242INSU du 18-01-2006

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno GUI-DERDONI, directeur de l'UMR n° 5574, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais corres-
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GUIDERDONI, directeur de l'UMR n° 5574, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé WOZNIAK, astronome adjoint et directeur adjoint du laboratoire, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

La présente décision annule et remplace la décision n° 050214INSU du 2 février 2005

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille

M. OLIVIER LE FEVRE MME HÉLÈNE VICQ M. DOMINIQUE POULIQUEN
M. BRUNO MILLIARD M. PHILIPPE AMRAM

DEC. n° 060240INSU du 09-01-2006

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier LE FEVRE, responsable de l'UMR n° 6110, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU, dans la limite des dotations de

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LE FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110, délégation de signature est donnée à Madame Hélène VICQ, Ingénieur d'étude et Administratrice du laboratoire, à Monsieur Dominique POULI-QUEN, Ingénieur de recherche et Directeur technique, à Monsieur Bruno MILLIARD, Chargé de Recherche et à Monsieur Philippe AMRAM, Maître de conférences, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

La présente décision annule et remplace la décision n° 040202INSU du 28 juin 2004.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 6191 - Biologie cellulaire et moléculaire des plantes et des bactéries

M. THIERRY HEULIN **MME ELISABETH DUSSAUZE**

DEC. n° 060245INSU du 28-02-2006

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry HEU-LIN, directeur de l'UMR n° 6191, à effet de signer au nom de la directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants.
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry HEULIN, directeur de l'UMR n° 6191, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth DUSSAUZE, TCE et gestionnaire du laboratoire, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

M. JEAN-MARIE FLAUD M. JEAN-LOUIS COLIN MME MARIE-CLAIRE GAZEAU
MME MIREILLE PAUL

DEC. n° 060239INSU du 06-01-2006

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie FLAUD, directeur de l'UMR n° 7583, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine, les pays de l'Union Européenne et l'ensemble des pays à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie FLAUD, directeur de l'UMR n° 7583, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis COLIN, Professeur et directeur-adjoint du laboratoire, à Madame Marie-Claire GAZEAU, Professeur et directrice-adjointe du laboratoire et à Madame Mireille PAUL, Ingénieur d'étude et administrateurgestionnaire du laboratoire, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

DR02 - Paris B

UPR n° 15 - Laboratoire interfaces et systèmes électrochimi-

M. CLAUDE DESLOUIS M. BERNARD TRIBOLLET M. FRANÇOIS HUET

DEC. n° 050159DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. DESLOUIS, directeur de l'UPR n° 15, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DESLOUIS, délégation de signature est donnée à M. Bernard TRIBOLLET, directeur de recherche 2^{ème} classe, ou à M. François HUET, directeur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UPR n° 15 - Laboratoire interfaces et systèmes électrochimi-

M. FRANCOIS HUET M. BERNARD TRIBOLLET

DEC. n° 050160DR02 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. François HUET, directeur de recherche 2ème classe, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HUET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus M. Bernard TRIBOLLET, directeur de recherche 2^{ème} classe,

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DESLOUIS, directeur de l'UPR n° 15

UPR n° 9080 - Laboratoire de biochimie théorique

M. RICHARD LAVERY

M. PHILIPPE DERREUHAUX

DEC. n° 050237DR02 du 01-10-2005 Délégation est donnée à M. LAVERY, directeur de l'UPR n° 9080, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale

prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVERY, délégation de signature est donnée à M. Philippe DERREUHAUX, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UPR n° 9080 - Laboratoire de biochimie théorique

M. PHILIPPE DERREUHAUX

DEC. n° 050238DR02 du 18-01-2006

Délégation est donnée à M. Philippe DERREUHAUX, professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard LAVERY, directeur de l'UPR n° 9080

UMR n° 7032 – Unité de recherche migrations et sociétés

MME JOCELYNE STREIFF-FENART MME CATHERINE QUIMINAL
MME JOSETTE SCHMITT

DEC. n° 050323DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame STREIFF-FENART, directrice de l'UMR n° 7032, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame STREIFF-FENART, délégation de signature est donnée Mme QUIMINAL Catherine, professeur, ou à Mme SCHMITT Josette, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7032 – Unité de recherche migrations et sociétés

MME CATHERINE QUIMINAL MME JOSETTE SCHMITT

DEC. n° 050324DR02 du 01-10-2005 Délégation est donnée à Mme QUIMINAL Catherine, professeur, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme QUIMINAL Catherine, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme SCHMITT Josette, assistant ingénieur, administratrice

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jocelyne STREIFF-FENART, directrice de l'UMR n° 7032

UMR n° 7033 - Laboratoire de biophysique moléculaire, cellulaire et tissulaire

M. MAHMOUD GHOMI

DEC. n° 050199DR02 du 01-10-2005 Délégation est donnée à M. GHOMI, directeur de l'UMR n° 7033, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7056 - Logique mathématique

MME FRANÇOISE DELON MME ZOÉ CHATZIDAKIS M. PATRICK SIMONETTA

DEC. n° 050155DR02 du 01-10-2005 Délégation est donnée à Mme DELON, directrice de l'UMR n° 7056, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DELON, délégation de signature est donnée à Mme Zoé CHATZIDAKIS, directrice de recherche, M. SIMONETTA Patrick, maître de conférence, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7056 - Logique mathématique

MME ZOÉ CHATZIDAKIS M. PATRICK SIMONETTA

DEC. n° 050156DR02 du 04-01-2006 Délégation est donnée à Mme Zoé CHATZIDAKIS, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHATZIDAKIS Zoé, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. SIMONETTA Patrick, maître de conférence.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise DELON, directrice de l'UMR n $^{\circ}$ 7056

UMR n° 7057 - Matière et systèmes complexes

M. JEAN-MARC DI MEGLIO M. STÉPHANE DOUADY M. FRANCOIS GALLET

DEC. n° 050161DR02 du 01-10-2005 Délégation est donnée à M. DI MEGLIO, directeur de l'UMR n° 7057, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DI MEGLIO, délégation de signature est donnée à M. Stéphane DOUADY, directeur de recherche 2ème classe ou à M. François GALLET, professeur d'université, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7057 - Matière et systèmes complexes

M. STÉPHANE DOUADY M. François GALLET

DEC. n° 050162DR02 du 13-01-2006

Délégation est donnée à M. Stéphane DOUADY, directeur de recherche $2^{\rm ème}$ classe, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DOUADY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François GALLET, professeur d'université.

Cette délégation de prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de

Signé : Jean-Marc DI MEGLIO, directeur de l'UMR n° 7057

UMR n° 7059 - Laboratoire de physiopathologie de la nutrition

M. BERNARD PORTHA M. CHRISTOPHE MAGNAN **MME LAETITIA DOUARED**

DEC. n° 050291DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur PORTHA, directeur de L'UMR n° 7059, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur PORTHA, délégation de signature est donnée à M. Christophe MAGNAN, professeur, ou à Mme Laetitia DOUARED, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7059 - Laboratoire de physiopathologie de la nutrition

M. CHRISTOPHE MAGNAN MME LAETITIA DOUARED

DEC. n° 050292DR02 du 17-02-2006

Délégation est donnée à M. Christophe MAGNAN, professeur, responsable d'équipe de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MAGNAN, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme Laetitia DOUARED, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard PORTHA, directeur de l'UMR n° 7059

UMR n° 7071 - Chimie inorganique et matériaux moléculaires

M. YVES JOURNAUX M. PIERRE GOUZERH M. MICHEL GRUSELLE

DEC. n° 050219DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. JOURNAUX, directeur de l'UMR n° 7071, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. JOURNAUX, délégation de signature est donnée à M. GOUZERH Pierre, professeur, ou à M. GRUSELLE Michel, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Liliane FLABBEE, déléquée régionale Paris B

UMR n° 7071 - Chimie inorganique et matériaux moléculaires

M. PIERRE GOUZERH M. MICHEL GRUSELLE

DEC. n° 050220DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. GOUZERH Pierre, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 Iportant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel.
- 2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GOUZERH Pierre, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. GRUSELLE Michel, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves JOURNAUX, directeur de l'UMR n° 7071

UMR n° 7101 - Neurobiologie des signaux intercellulaires

M. DIDIER ORSAL MME CATHERINE GERARD M. DANIEL VERGE

DEC. n° 050277DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur ORSAL, directeur de l'UMR n° 7101, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ORSAL, délégation de signature est donnée à Mme Catherine GERARD, technicienne, ou à M. Daniel VERGE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7101 - Neurobiologie des signaux intercellulaires

M. DANIEL VERGE

DEC. n° 050278DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Daniel VERGE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier ORSAL, directeur de l'UMR n° 7101

UMR n° 7138 - Systématique, adaptation et évolution

M. HERVÉ LE GUYADER MME FRANÇOISE GAILL

DEC. n° 050241DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur LE GUYADER, directeur de l'UMR n° 7138, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LE GUYA-DER, délégation de signature est donnée à Mme Françoise GAILL, directeur de recherche 1ère classe, directrice adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7138 - Systématique, adaptation et évolution

MME FRANÇOISE GAILL

DEC. n° 050242DR02 du 16-12-2005 Délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, DR1, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé LE GUYADER, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 7138

UMR n° 7151 - Pathologie et virologie moléculaire

M. HUGUES DE THE M. ALI SAIB

MME VALÉRIE LALLEMAND-BREITENBACH

DÉC. n° 050145DR02 du 01-10-2005 Délégation est donnée à M. DE THE, directeur de l'UMR n° 7151, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE THE, délégation de signature est donnée à M. SAIB Ali, professeur ou à Mme LALLEMAND-BREITENBACH Valérie, chargée de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7151 - Pathologie et virologie moléculaire

M. ALI SAIB

MME VALÉRIE LALLEMAND-BREITENBACH

DEC. n° 050146DR02 du 17-01-2006

Délégation est donnée à M. SAIB Ali, professeur des universités, chercheur, chef d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 Iportant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel:

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n°040014DAJ susvisée fremise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. SAIB Ali, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme LALLEMAND-BREITENBACH Valérie, chargée de recherche 1ère classe, chercheur.

Cette délégation de prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de

Signé : Hugues DE THE, directeur de l'UMR n° 7151

UMR n° 7157 - Neuro-psycho-pharmacologie des addictions. Vulnérabilité et variabilité expérimentale et chimique

M. JEAN-MICHEL SCHERRMANN

MLLE FLORENCE NOBLE

DEC. n° 050311DR02 du 01-10-2006

Délégation est donnée à Monsieur SCHERRMANN, directeur de l'UMR n° 7157, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SCHERR-MANN, délégation de signature est donnée à Mlle Florence NOBLE, directrice de recherche 2ème classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7157 - Neuro-psycho-pharmacologie des addictions. Vulnérabilité et variabilité expérimentale et chimique

MLLE FLORENCE NOBLE

DEC. n° 050312DR02 du 19-12-2005

Délégation est donnée à Mlle Florence NOBLE, directrice de recherche 2ème classe, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel:

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel SCHERRMANN, directeur de l'UMR n° 7157

UMR n° 7162 - Matériaux et phénomènes quantiques

M. VINCENT BERGER

DEC. n° 050103DR02 du 01-10-2006 Délégation est donnée à M. BERGER, directeur de l'UMR n° 7162, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7164 - Astroparticules et cosmologie

M. PIERRE BINETRUY M. DANIEL VIGNAUD MME EMMANUELLE FOISSAC

DEC. n° 050107DR02 du 06-01-2006 Délégation est donnée à M. BINETRUY, directeur de l'UMR n° 7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BINETRUY, délégation de signature est donnée à M. Daniel VIGNAUD, ou à

Mme Emmanuelle FOISSAC, ingénieure d'études $1^{\rm ère}$ classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7164 - Astroparticules et cosmologie

M. DANIEL VIGNAUD MME EMMANUELLE FOISSAC

DEC. n° 050108DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à M. Daniel VIGNAUD, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. VIGNAUD, délégation est donnée à Mme Emmanuelle FOISSAC, ingénieure d'études 1ère classe, directrice administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre BINETRUY, directeur de l'UMR n° 7164

UMR n° 7574 - Chimie de la matière condensée

M. CLÉMENT SANCHEZ M. DIDIER GOURIER

M. JEAN-PIERRE JOLIVET

DEC. n° 050309DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. SANCHEZ, directeur de l'UMR n° 7574, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. SANCHEZ, délégation de signature est donnée à M. GOURIER Didier, professeur, ou à M. JOLIVET Jean-Pierre, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7574 - Chimie de la matière condensée

M. DIDIER GOURIER

DEC. n° 050310DR02 du 24-01-2006

Délégation est donnée à M. GOURIER Didier, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en

application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Clément SANCHEZ, directeur de l'UMR n° 7574

UMR n° 7585 - Laboratoire de physique nucléaire et hautes énergies

M. PASCAL DEBU MME EVELYNE MEPHANE MME URSULA BASSLER

DEC. n° 050149DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur DEBU, directeur de l'UMR n° 7585, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DEBU, délégation de signature est donnée à Mme MEPHANE Evelyne, ingénieur de recherche 2ème classe, ou à Mme BASSLER Ursula, chargée de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7585 – Laboratoire de physique nucléaire et hautes énergies

MME EVELYNE MEPHANE MME URSULA BASSLER

DEC. n° 050150DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Mme MEPHANE Evelyne, ingénieur de recherche $2^{\grave{e}me}$ classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne MEPHANE, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme BASSLER Ursula, chargée de recherche 1ère classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal DEBU, directeur de l'UMR n° 7585

UMR n° 7599 - Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires

MME DOMINIQUE PICARD MME NELLY LECQUYER

DEC. n° 050281DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame PICARD, directrice de l'UMR n° 7599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame PICARD, délégation de signature est donnée à Mme Nelly LECQUYER, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7599 - Laboratoire de probabilités et modèles aléatoi-

MME NELLY LECQUYER

DEC. n° 050282DR02 du 09-01-2006

Délégation est donnée à Mme Nelly LECQUYER, ingénieur d'études, administrateur gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique PICARD, directrice de l'UMR n $^{\circ}$ 7599

UMR n° 7604 - Laboratoire d'acoustique musicale

M. JEAN-DOMINIQUE POLACK M. ALAIN-HUGUES GENEVOIS

DEC. n° 050287DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. POLACK, directeur de l'UMR n° 7604, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. POLACK, délégation de signature est donnée à M. Alain-Hugues GENEVOIS, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7604 - Laboratoire d'acoustique musicale

M. ALAIN-HUGUES GENEVOIS

DEC. n° 050288DR02 du 12-01-2006

Délégation est donnée à M. Alain-Hugues GENEVOIS, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Dominique POLACK, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 7604

UMR n° 7607 - Laboratoire de modélisation en mécanique

M. GÉRARD MAUGIN M. STÉPHANE ZALESKI M. DANIEL LHUILLIER

DEC. n° 050267DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. MAUGIN, directeur de l'UMR n° 7607, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MAUGIN, délégation de signature est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur, ou à M. Daniel LHUILLIER, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7607 - Laboratoire de modélisation en mécanique

M. STÉPHANE ZALESKI M. DANIEL LHUILLIER

DEC. n° 050268DR02 du 08-02-2006

Délégation est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. ZALESKI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Daniel LHUILLIER, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard MAUGIN, directeur de l'UMR n° 7607

UMR n $^{\circ}$ 7608 - Fluides, automatique, systèmes thermiques

M. DOMINIQUE SALIN MME MARYSE LABRUDE

DEC. n° 050307DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur SALIN, directeur de l'UMR n° 7608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SALIN, délégation de signature est donnée à Mme LABRUDE Maryse, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus. Signé: Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7608 - Fluides, automatique, systèmes thermiques

MME MARYSE LABRUDE

DEC. n° 050308DR02 du 06-02-2006 Délégation est donnée à Mme Maryse LABRUDE, assistant ingénieur, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACAJ.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique SALIN, directeur de l'UMR n° 7608

UMR n° 7613 - Synthèse, structure et fonction de molécules bioactives

MLE SOLANGE LAVIELLE MME SANDRINE SAGAN

DEC. n° 050239DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mademoiselle LAVIELLE, directrice de l'UMR n° 7613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité:

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que

les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle LAVIELLE, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine SAGAN, directeur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7613 - Synthèse, structure et fonction de molécules bioactives

MME SANDRINE SAGAN

DEC. n° 050240DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme Sandrine SAGAN, DR2, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Solange LAVIELLE, directrice de l'UMR n° 7613

UMR n° 7614 - Chimie physique - matière et rayonnement

M. ALAIN DUBOIS
MME ANGELA DELAUNAY
M. FRANCIS PENENT

DEC. n° 050167DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. DUBOIS, directeur de l'UMR n° 7614, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DUBOIS, délégation de signature est donnée à Mme Angela DELAUNAY, assistant ingénieur, ou à M. Francis PENENT, chargé de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7614 - Chimie physique - matière et rayonnement

MME ANGELA DELAUNAY M. FRANCIS PENENT

DEC. n° 050168DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme Angela DELAUNAY, assistant ingénieur, assistante de direction-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DELAUNAY Angela, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Francis PENENT, chargé de recherche 1^{ère} classe, sous directeur.

Cette délégation de prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Alain DUBOIS, directeur de l'UMR n° 7614

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

M. FRANÇOIS LEQUEUX
MLLE ISABELLE BELLIER
MME GUYLAINE DUCOURET

DEC. n° 050355DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur LEQUEUX, directeur de l'UMR n° 7615, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LEQUEUX, délégation de signature est donnée à Mlle Isabelle BELLIER, technicienne ou à Mme Guylaine DUCOURET, ingénieur de recherche 2ème classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

MLLE ISABELLE BELLIER MME GUYLAINE DUCOURET

DEC. n° 050356DR02 du 09-01-2006

Délégation est donnée à Mlle Isabelle BELLIER, technicienne, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité : 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la

recherche scientifique]; 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Isabelle BEL-LIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Guylaine DUCOURET, ingénieur de recherche 2ème classe, sous directrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François LEQUEUX, directeur de l'UMR n° 7615

UMR n $^{\circ}$ 7619 - Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux

M. ALAIN TABBAGH
MLLE VALÉRIE GIRARD
M. EMMANUEL LEDOUX

DEC. n° 050325DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur TABBAGH, directeur de l'UMR n° 7619, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité:

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur TABBAGH, délégation de signature est donnée à Mlle GIRARD Valérie, technicienne ou à M. LEDOUX Emmanuel, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7619 - Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux

MLLE VALÉRIE GIRARD M. EMMANUEL LEDOUX

DEC. n° 050326DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mlle GIRARD Valérie, technicienne, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité : 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle GIRARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. LEDOUX Emmanuel, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

ment de l'unité. Signé : Alain TABBAGH, directeur de l'UMR n° 7619

UMR n° 7623 - Laboratoire d'imagerie paramétrique

M. PASCAL LAUGIER M. Frédéric PADILLA MME ZOULIKA KAHLOUCHE

DEC. n° 050235DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. LAUGIER, directeur de l'UMR n° 7623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAUGIER, délégation de signature est donnée à M. PADILLA Frédéric, chargé de recherche 1ère classe, ou à Mme KAHLOUCHE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7623 - Laboratoire d'imagerie paramétrique

M. Frédéric PADILLA Mme Zoulika KAHLOUCHE

DEC. n° 050236DR02 du 23-01-2006

Délégation est donnée à M. PADILLA Frédéric, chargé de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PADILLA Frédéric, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme KAHLOUCHE Zoulika, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal LAUGIER, directeur de l'UMR n° 7623

UMR n° 8094 - Langues, textes, traitement informatique,

MME LAURENCE DANLOS M. BERNARD VICTORRI

DEC. n° 050341DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Mme DANLOS, directrice de l'UMR n° 8094, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DANLOS, délégation de signature est donnée à M. VICTORRI Bernard, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR $\,\mathrm{n}^{\,\circ}\,8094\,$ - Langues, textes, traitement informatique, cognition

M. BERNARD VICTORRI

DEC. n° 050342DR02 du 01-01-2006 Délégation est donnée à M. VICTORRI Bernard, directeur de

recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité : 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurence DANLOS, directrice de l'UMR n° 8094

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS

M. RAOUL MADARIAGA M. BRUNO GOFFE M. YVES GUEGUEN

DEC. n° 050251DR02 du 01-10-2005 Délégation est donnée à M. MADARIAGA, directeur de l'UMR n° 8538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MADARIAGA, délégation de signature est donnée à M. GOFFE Bruno, directeur de recherche 1ère classe, ou à M. Yves GUEGUEN, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS

M. BRUNO GOFFE M. YVES GUEGUEN MME HÉLÈNE LYON CAEN

DEC_n° 050252DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Bruno GOFFE, directeur de recherche 1ère classe, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel:

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GOFFE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves GUEGUEN, professeur des universités, enseignantchercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GOFFE et de M. Yves GUEGUEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hélène LYON CAEN, directeur de recherche 2^{ème} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Raoul MADARIAGA, directeur de l'UMR n° 8538

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS

M. BRUNO GOFFE MME HÉLÈNE LYON CAEN M. RAOUL MADARIAGA

DEC. n° 050343DR02 du 01-01-2006 Délégation est donnée à M. GOFFE, directeur de l'UMR n° 8538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la commande.

les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GOFFE, délégation de signature est donnée à Mme Hélène LYON CAEN, directrice de recherche 2ème classe, ou à Monsieur Raoul MADARIAGA, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus. Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8538 - Laboratoire de géologie de l'ENS **MME HÉLÈNE LYON CAEN**

M. RAOUL MADARIAGA

DEC. n° 050344DR02 du 02-01-2006 Délégation est donnée à Mme Hélène LYON CAEN, directeur de recherche 2ème classe, directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène LYON CAEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Raoul MADARIAGA, professeur des universités, enseignant chercheur.

Cette délégation de prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de ľunité.

Signé : Bruno GOFFE, directeur de l'UMR n° 8538

UMR n° 8542 - Développement et évolution du système nerveux

M. ALAIN PROCHIANTZ **MME LINA BOITIER** MME DOMINIQUE BORG

DEC. n° 050353DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur PROCHIANTZ, directeur de l'UMR n° 8542, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur PRO-CHIANTZ, délégation de signature est donnée à Mme Lina BOITIER, assistant ingénieur ou à Mme BORG Dominique, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8542 - Développement et évolution du système nerveux

MME LINA BOITIER MME DOMINIQUE BORG

DEC. n° 050354DR02 du 02-01-2006

Délégation est donnée à Mme Lina BOITIER, assistant ingénieur, responsable gestion, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOITIER Lina, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique BORG, technicienne, secrétaire gestionnaire. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Alain PROCHIANTZ, directeur de l'UMR n $^\circ$ 8542

UMR n° 8544 - Neurobiologie cellulaire et moléculaire

M. JACQUES NEYTON MME ANNE FELTZ

DEC. n° 050349DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur NEYTON, directeur de l'UMR n° 8544, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur NEYTON, délégation de signature est donnée à Mme Anne FELTZ, directeur de recherche.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8544 - Neurobiologie cellulaire et moléculaire

M. JACQUES NEYTON MME ANNE FELTZ

DEC. n° 050350DR02 du 03-01-2006

Délégation est donnée à Mme Anne FELTZ, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques NEYTON, directeur de l'UMR n° 8544

UMR n° 8546 - Archéologies d'orient et d'occident

M. DOMINIQUE BRIQUEL MME ROSETTE ELMOZNINO M. JEAN-PAUL THUILLIER

DEC. n° 050113DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. BRIQUEL, directeur de l'UMR n° 8546, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BRIQUEL, délégation de signature est donnée à Mme Rosette ELMOZNINO, ingénieure de recherche 1ère classe, ou à M. Jean-Paul THUILLIER, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8546 - Archéologies d'orient et d'occident

MME ROSETTE ELMOZNINO M. JEAN-PAUL THUILLIER

DEC. n° 050114DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme Rosette ELMOZNINO, ingénieure de recherche 1^{ère} classe, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosette ELMO-ZNINO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Paul THUILLIER, professeur, enseignant chercheur, directeur du département des sciences de l'Antiquités à l'ENS. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique BRIQUEL, directeur de l'UMR n° 8546

UMR n° 8547 - Pays germaniques : transferts culturels et archives Husserl

M. JEAN-FRANÇOIS COURTINE M. MICHEL ESPAGNE

DEC. n° 050339DR02 du 01-01-2006 Délégation est donnée à M. COURTINE, directeur de l'UMR n° 8547, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. COURTINE, délégation de signature est donnée à M. ESPAGNE Michel, directeur de recherche 1ère classe, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR $\,\mathrm{n}^{\circ}$ 8547 - Pays germaniques : transferts culturels et archives Husserl

M. MICHEL ESPAGNE

DEC. n° 050340DR02 du 02-01-2006 Délégation est donnée à M. ESPAGNE Michel, directeur de recherche 1ère classe, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François COURTINE, directeur de l'UMR n° 8547

UMR n° 8549 - Laboratoire de physique théorique de l'ENS

M. BERNARD JULIA MME VÉRONIQUE BRISSET FONTANA M. EUGÈNE CREMMER

DEC. n° 050347DR02 du 01-01-2006 Délégation est donnée à M. JULIA, directeur de l'UMR n° 8549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. JULIA, délégation de signature est donnée à Mme Véronique BRISSET FONTANA, assistant ingénieur, ou à M. CREMMER Eugène, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8549 - Laboratoire de physique théorique de l'ENS

MME VÉRONIQUE BRISSET FONTANA M. EUGÈNE CREMMER

DEC. n° 050348DR02 du 02-01-2006

Délégation est donnée à Mme Véronique BRISSET FONTANA, assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BRISSET FON-TANA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Eugène CREMMER, directeur de recherche, chercheur. Cette délégation de prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de

Signé : Bernard JULIA, directeur de l'UMR n° 8549

UMR n° 8552 - Laboratoire Kastler Brossel

M. PAUL INDELICATO
M. FRANÇOIS BIRABEN
MME MONIQUE BONNAMY
M. THIERRY TARDIEU
M. PIERRE JEAN NACHER

DEC. n° 050345DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à M. INDELICATO, directeur de l'UMR n° 8552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15000 € HT à la date de la signature de la commande
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. INDELICATO, délégation de signature est donnée à M. BIRABEN François, directeur de recherche 1ère classe, ou à Mme BONNAMY Monique, assistant ingénieur, ou à M. TARDIEU Thierry, ingénieur d'études 2ème classe, ou à M. NACHER Pierre Jean, directeur de recherche 2ème classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8552 - Laboratoire Kastler Brossel

M. FRANÇOIS BIRABEN MME MONIQUE BONNAMY M. THIERRY TARDIEU M. PIERRE JEAN NACHER

DEC. n° 050346DR02 du 04-01-2006

Délégation est donnée à M. François BIRABEN, directeur de recherche 1ère classe, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BIRA-BEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Thierry TARDIEU, ingénieur d'études 2^{ème} classe, administrateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BIRABEN et de M. TARDIEU, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Mme BONNAMY Monique, assistant ingénieur, ou à M. NACHER Pierre Jean, directeur de recherche 2ème classe, sous directeur.

Cette délégation de prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Paul INDELICATO, directeur de l'UMR n° 8552

UMR n° 8642 - Processus sélectif en chimie organique et bioorganique

M. JEAN-MAURICE MALLET M. JEAN-BERNARD BAUDIN

DEC. n° 050261DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. MALLET, directeur de l'UMR n° 8642, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MALLET, délégation de signature est donnée à M. BAUDIN Jean-Bernard, sous directeur de laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8642 - Processus sélectif en chimie organique et bioorganique

M. JEAN-BERNARD BAUDIN

DEC. n° 050262DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Bernard BAUDIN, sous directeur de laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Maurice MALLET, directeur de l'UMR n° 8642

GDR $\ensuremath{\text{n}}^\circ$ 673 - Algorithme, langage et programmation

MME CHRISTIANE FROUGNY

DEC. n° 050183DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme FROUGNY, directrice du GDR n° 673, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2643 - Ars scribendi : diachronie des formes et genres littéraires dans le monde romain

M. MARC BARATIN

DEC. n° 050097DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. BARATIN, directeur du GDR n° 2643, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2799 - Micropesanteur fondamentale et appliquée

MME RENÉE GATIGNOL M. STÉPHANE ZALESKI

DEC. n° 050193DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme GATIGNOL, directrice du GDR n° 2799, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GATIGNOL, délégation de signature est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2799 - Micropesanteur fondamentale et appliquée M. STÉPHANE ZALESKI

DEC. n° 050194DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur, enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité:

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Renée GATIGNOL, directrice de l'UMR n° 2799

FRE n° 2507 - Laboratoire de robotique de Paris

M. PHILIPPE BIDAUD M. CHRISTIAN COLLINET

DEC. n° 050105DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. BIDAUD, directeur de la FRE n° 2507, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BIDAUD, délégation de signature est donnée à M. COLLINET Christian, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 2507 - Laboratoire de robotique de Paris

M. CHRISTIAN COLLINET

recherche scientifique];

DEC. n° 050106DR02 du 01-10-2005

gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité: 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la

Délégation est donnée à M. COLLINET Christian, technicien,

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BIDAUD, directeur de la FRE n° 2507

FRE n° 2788 - Psychanalyse et pratiques sociales

M. MARKOS ZAFIROPOULOS

DEC. n° 050357DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur ZAFIROPOULOS, directeur de la FRE n° 2788, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDS n° 2754 - MATHRICE

M. JOËL MARCHAND M. THIERRY BESANCON MME CATHERINE SALZARD

DEC. n° 050263DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur MARCHAND, directeur du GDS n° 2754, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MAR-CHAND, délégation de signature est donnée à M. Thierry BESANCON, ingénieur de recherche 2ème classe, ou à Mme Catherine SALZARD, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDS n° 2754 - MATHRICE

M. THIERRY BESANCON MME CATHERINE SALZARD

DEC. n° 050264DR02 du 16-01-2006

Délégation est donnée à M. Thierry BESANCON, ingénieur de recherche $2^{\rm eme}$ classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité \cdot

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BESAN-CON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine SALZARD, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël MARCHAND, directeur du GDS n° 2754

GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques

MME LILIANE ZWEIG M. JEAN-BENOÎT BOST

DEC. n° 050337DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame ZWEIG, directrice du GDS n° 2755, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ZWEIG, délégation de signature est donnée à M. BOST Jean-Benoît, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques

M. JEAN-BENOÎT BOST

DEC. n° 050338DR02 du 16-12-2005

Délégation est donnée à M. BOST Jean-Benoît, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Liliane ZWEIG, directrice du GDS n° 2755

FR n° 32 - Centre parisien en géologie

M. François BAUDIN M. Loïc LABROUSSE

DEC. n° 050101DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. BAUDIN, directeur de la FR n° 32, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BAUDIN, délégation de signature est donnée à M. Loïc LABROUSSE, maître de conférence, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FR n° 32 - Centre parisien en géologie

M. Loïc LABROUSSE

DEC. n° 050102DR02 du 20-12-2005

Délégation est donnée à M. Loïc LABROUSSE, maître de conférence, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François BAUDIN, directeur de la FR n° 32

FR n° 2687 - Interactions fondamentales

M. JEAN BERNARD ZUBER

MME MARIE-CHRISTINE LEVY NOEL

DEC. n° 050335DR02 du 01-10-2005 Délégation est donnée à Monsieur ZUBER, directeur de la FR n° 2687, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ZUBER, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine LEVY NOEL, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2687 - Interactions fondamentales

MME MARIE-CHRISTINE LEVY NOEL

DEC. n° 050336DR02 du 01-10-2005 Délégation est donnée à Mme Marie-Christine LEVY NOEL, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité : 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean Bernard ZUBER, directeur de la FR n° 2687

FR n° 2830 - Institut fédératif de mathématique et informatique de Chevaleret

M. JEAN-YVES CHEMIN MME MICHÈLE-NADINE STELIANIDES M. PIERRE-LOUIS CURIEN

DEC. n° 050359DR02 du 01-01-2006 Délégation est donnée à M. CHEMIN, directeur de la FR n° 2830, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CHEMIN, délégation de signature est donnée à Mme Michèle-Nadine STELIA-NIDES, technicienne, ou à M. Pierre-Louis CURIEN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

DR03 - Ile-de-France Est

UPR n° 2801 - Centre d'études de chimie métallurgique

M. Léo MAZEROLLES MME SANDRINE GUERIN

DEC. n° 060006DR03 du 27-02-2006

Délégation est donnée à M. Léo MAZEROLLES, Chargé de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Léo MAZEROLLES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine GUERIN, Ingénieur de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yannick CHAMPION, directeur de l'UPR n° 2801

UMR n° 7107 - Langues et civilisations à tradition orale

MME ZLATKA GUENTCHEVA-DESCLES MMF SAMIA NAÏM MME CHRISTIANE PILOT-RAÏCHOOR

DEC. n° 060025DR03 du 15-03-2006 Délégation est donnée à Mme Zlatka GUENTCHEVA-DESCLES, directrice de l'UMR n° 7107, à l'effet de signer, au nom de la déléquée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger [en

respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zlatka GUENT-CHEVA-DESCLES, délégation de signature est donnée à Mme Samia NAÏM, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Samia NAÏM, délégation de signature est donnée à Mme Christiane PILOT-RAÏCHOOR, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-

Cette décision annule et remplace la décision n° 040078DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8049 - Institut Gaspard Monge

M. GILLES ROUSSEL

M. ERIC LAPORTE

DEC. n° 060015DR03 du 27-02-2006 Délégation est donnée à M. Gilles ROUSSEL, directeur de l'UMR n° 8049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger les respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles ROUSSEL, délégation de signature est donnée à M. Eric LAPORTE, professeur à l'Université de Marne La Vallée, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006. Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8169 - Médecine, sciences, et société

M. GÉRARD DE POUVOURVILLE M. JEAN-GUY GAY MME MARIE COLLET

DEC. n° 060008DR03 du 27-02-2006

Délégation est donnée à M. Gérard de POUVOURVILLE, Directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard de POU-VOURVILLE, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à M. Jean-Guy GAY, Ingénieur d'études à l'INSERM.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Guy GAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie COLLET, Technicienne à l'INSERM.

Cette décision prend effet à compter du 25 janvier 2006.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine BUNGENER, directrice de l'UMR n° 8169

UMR n° 8535 - Laboratoire de mécanique et technologie

M. OLIVIER ALLIX M. AHMED BENALLAL

DEC. n° 060009DR03 du 27-02-2006

Délégation est donnée à M. Olivier ALLIX, directeur de l'UMR n° 8535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité:

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier ALLIX, délégation de signature est donnée à M. Ahmed BENALLAL, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées cidessus.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006. Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale lle-de-France Est

UMR n° 8535 - Laboratoire de mécanique et technologie

M. AHMED BENALLAL

DEC. n° 060010DR03 du 27-02-2006

Délégation est donnée à M. Ahmed BENALLAL, Directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel.
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006.

Signé : Olivier ALLIX, directeur de l'UMR n° 8535

UMR n° 8537 - Laboratoire de photonique quantique et moléculaire

MME ISABELLE LEDOUX-RAK M. JOSEPH ZYSS

DEC. n° 060011DR03 du 27-02-2006

Délégation est donnée à Mme Isabelle LEDOUX-RAK, directrice de l'UMR n° 8537, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LEDOUX-RAK, délégation de signature est donnée à M. Joseph ZYSS, Professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006. Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8589 - Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris

MME MONIQUE GOULLET M. LAURENT FELLER MME MAGALI DIRAISON

DEC. n° 060013DR03 du 27-02-2006 Délégation est donnée à Mme Monique GOULLET, directrice de l'UMR n° 8589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans

la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique GOUL-LET, délégation de signature est donnée à M. Laurent FELLER, Professeur à l'université de Paris I, aux fins mentionnées cidessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FELLER, délégation de signature est donnée à Mme Magali DIRAISON, Assistant ingénieur au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8589 - Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris

M. LAURENT FELLER MME MAGALI DIRAISON

DEC. n° 060014DR03 du 27-02-2006 Délégation est donnée à M. Laurent FELLER, Professeur à l'université de Paris I, à l'effet de signer, au nom de la

directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FELLER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Magali DIRAISON, Assistant ingénieur au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006. Signé : Monique GOULLET, directrice de l'UMR n° 8589

UMR n° 8643 - Laboratoire spécification et vérification M. PHILIPPE SCHNOEBELEN

M. PAUL GASTIN
MME GENEVIÈVE QUEAU

DEC. n° 060017DR03 du 27-02-2006 Délégation est donnée à M. Philippe SCHNOEBELEN, directeur de l'UMR n° 8643, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SCHNOE-BELEN, délégation de signature est donnée à M. Paul GASTIN, Professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SCHNOE-BELEN et de M. Paul GASTIN, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève QUEAU, Assistant Ingénieur au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8643 - Laboratoire spécification et vérification

M. PHILIPPE SCHNOEBELEN

DEC. n° 060018DR03 du 27-02-2006

Délégation est donnée à M. Paul GASTIN, Professeur à l'ENS de Cachan, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel:

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul GASTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Geneviève QUEAU, Assistant ingénieur au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006.

Signé : Philippe SCHN0EBELEN, directeur de l'UMR n° 8643

GDR n° 2439 - Modélisation mathématique et simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain de déchets radioactifs (MOMAS)

M. ALEXANDRE ERN M. MICHEL KERN

DEC. n° 060023DR03 du 09-03-2006

Délégation est donnée à M. Alexandre ERN, directeur du GDR n° 2439, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre ERN, délégation de signature est donnée à M. Michel KERN, Chargé de recherche à l'INRIA, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

GDR n° 2439 - Modélisation mathématique et simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain de déchets radioactifs (MOMAS)

M. MICHEL KERN

DEC. n° 060024DR03 du 09-03-2006

Délégation est donnée à M. Michel KERN, chargé de recherche à l'INRIA, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006.

Signé : Alexandre ERN, directeur du GDR n° 2439

FRE n° 2873 - Informatique, biologie et systèmes complexes (IBISC)

M. ETIENNE COLLE

M. JEAN-LOUIS GIAVITTO

DEC. n° 060021DR03 du 06-03-2006

Délégation est donnée à M. Etienne COLLE, responsable de la FRE n° 2873, à l'effet de signer, au nom de la déléquée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

 les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risquell ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne COLLE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis GIAVITTO, directeur adjoint de la FRE n° 2873 (chargé de recherche au CNRS) aux fins mentionnées ci-dessus

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006. Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

FRE n° 2873 - Informatique, biologie et systèmes complexes (IBISC)

M. JEAN-LOUIS GIAVITTO

DEC. n° 060022DR03 du 06-03-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Louis GIAVITTO, directeur adjoint de la FRE n° 2873 (chargé de recherche au CNRS), à

l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006.

Signé : Etienne COLLE, directeur de la FRE n° 2873

IFR n° 89 - Biologie intégrée de la cellule, virus et cancer

MME BRIGITTE DEBUIRE
M. CLAUDE BOUCHEIX
MME ANNICK HAREL-BELLAN

DEC. n° 060019DR03 du 01-03-2006

Délégation est donnée à Mme Brigitte DEBUIRE, directrice de l'IFR n° 89, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte DEBUI-RE, délégation de signature est donnée à M. Claude BOU-CHEIX, directeur adjoint de l'IFR n° 89, (directeur de recherche à l'INSERM), et à Mme Annick HAREL-BELLAN, directrice adjointe de l'IFR n° 89 (directrice de recherche au CNRS), aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

IFR n° 89 - Biologie intégrée de la cellule, virus et cancer

M. CLAUDE BOUCHEIX MME ANNICK HAREL-BELLAN

DEC. n° 060020DR03 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. Claude BOUCHEIX, directeur adjoint de l'IFR n° 89 (directeur de recherche à l'INSERM), et à Mme Annick HAREL-BELLAN, directrice adjointe l'IFR n° 89 (directrice de recherche au CNRS), ont l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel:

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2006.

Signé : Brigitte DEBUIRE, directrice de l'IFR n° 89

DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 9034 - Evolution, génomes et spéciation

M. PIERRE CAPY
MME DOMINIQUE JOLY

DEC. n° 06A010DR04 du 01-01-2006 Délégation est donnée à Monsieur Pierre CAPY, directeur de

L'UPR n° 9034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CAPY, délégation de signature est également donnée à Madame Dominique JOLY, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A046DR04 du 1^{er} mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UPR n° 9034 - Evolution, génomes et spéciation

MME DOMINIQUE JOLY

DEC. n° 06A011DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Madame Dominique JOLY, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A047DR04 du 1er mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre CAPY, directeur de l'UPR n° 9034

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

M. YVES GAUDIN
MME DANIELLE BLONDEL
M. PAULO TAVARES
MME MARIE-PIERRE PATRY

DEC. $\rm n^\circ$ 06A033DR04 du 01-01-2006 Délégation est donnée à Monsieur Yves GAUDIN, directeur de l'UMR $\rm n^\circ$ 2472, à l'effet de signer, au nom du délégué régional

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, 1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves GAU-DIN, délégation de signature est également donnée à Madame Danielle BLONDEL, chargé de recherche, Monsieur Paulo TAVARES, chargé de recherche, Madame Marie-Pierre PATRY, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n $^{\circ}$ 05A029DR04 du 1 $^{\rm er}$ janvier 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

MME DANIELLE BLONDEL
M. PAULO TAVARES
MME MARIE-PIERRE PATRY

DEC. n° 06A034DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Madame Danielle BLONDEL, chargé de recherche, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danielle BLONDEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Paulo TAVARES, chargé de recherche, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danielle BLONDEL et de Monsieur Paulo TAVARES, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Marie-Pierre PATRY, technicien, gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 05A030DR04 du 1^{er} janvier 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves GAUDIN, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 2472

UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique d'Orsay

M. MEHRAN MOSTAFAVI M. PASCAL PERNOT MME MIREILLE MOULIN MME YVETTE NANINCK

DEC. n° 06A027DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Mehran MOSTAFAVI, directeur de l'UMR n° 8000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mehran MOSTAFAVI, délégation de signature est également donnée à Monsieur Pascal PERNOT, chargé de recherche, Madame Mireille MOULIN, ingénieur d'études, Madame Yvette NANINCK, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 05A052DR04 du 8 juillet 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique d'Orsay

M. PASCAL PERNOT MME MIREILLE MOULIN MME YVETTE NANINCK

DEC. n° 06A028DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pascal PERNOT, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal PERNOT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Mireille MOULIN, ingénieur d'études, administrateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal PERNOT et de Madame Mireille MOULIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Yvette NANINCK, technicien, secrétaire - gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 05A053DR04 du 8 juillet 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mehran MOSTAFAVI, directeur de l'UMR n° 8000

UMR $\ensuremath{\text{n}}^{\circ}$ 8578 - Laboratoire de physique des gaz et des plasmas

M. GILLES MAYNARD
M. STÉPHANE PASQUIERS
M. NICOLAS DESSAINTS
MME MARIE-CLAUDE RICHARD

DEC. n° 06A031DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Gilles MAYNARD, directeur de l'UMR n° 8578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles MAYNARD, délégation de signature est également donnée à Monsieur Stéphane PASQUIERS, directeur de recherche, Monsieur Nicolas DESSAINTS, assistant ingénieur, Madame Marie-Claude RICHARD, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A086DR04 du $1^{\rm er}$ mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8578 - Laboratoire de physique des gaz et des plasmas

M. STÉPHANE PASQUIERS M. NICOLAS DESSAINTS MME MARIE-CLAUDE RICHARD

DEC. n° 06A032DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane PASQUIERS, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane PASQUIERS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Nicolas DESSAINTS, assistant ingénieur, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane PASQUIERS et de Monsieur Nicolas DESSAINTS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Marie-Claude RICHARD, ingénieur d'études, attaché de direction.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A087DR04 du $1^{\rm er}$ mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles MAYNARD, directeur de l'UMR n° 8578

UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse

M. HUBERT FLOCARD MME MICHÈLE FRERET

DEC. n° 06A002DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Hubert FLOCARD, directeur de l'UMR n° 8609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert FLOCARD, délégation de signature est également donnée à Madame Michèle FRERET, attaché d'administration de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse

MME MICHÈLE FRERET

DEC. n° 06A003DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Madame Michèle FRERET, attaché d'administration de la recherche, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hubert FLOCARD, directeur de l'UMR n° 8609

IFR n $^{\circ}$ 115 – Génome : structure, fonction, évolution

M JEAN-PIERRE ROUSSET M. HERMAN VAN TILBEURGH MME HÉLÈNE VETERAN

DEC. n° 06A029DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'IFR n° 115, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ROUSSET, délégation de signature est également donnée à Monsieur Herman VAN TILBEURGH, professeur, Madame Hélène VETERAN, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 05A060DR04 du 4 juillet 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

IFR n° 115 - Génome : structure, fonction, évolution

M. HERMAN VAN TILBEURGH MME HÉLÈNE VETERAN

DEC. n° 06A030DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Herman VAN TILBEURGH, professeur, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Herman VAN TILBEURGH, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Hélène VETERAN, assistant ingénieur, gestionnaire.

présente décision annule et remplace la décision n° 05A061DR04 du 4 juillet 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'IFR n° 115

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8166 - Institut de sciences sociales du politique

M. JEAN-CHARLES SZUREK MME CLAIRE DE GALEMBERT MME BRIGITTE AZZIMONTI MME MARIE-CLAUDE HERRERO

DEC. n° 060017DR05 du 01-03-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Charles SZUREK, directeur de l'UMR n° 8166, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de MonsieurJean-Charles SZUREK, délégation de signature est donnée à Madame Claire de GALEMBERT, CR1, Directrice adjointe de l'unité, à Madame Brigitte AZZIMONTI, TCE, Secrétaire gestionnaire et à Madame Marie-Claude HERRERO, Al, Assistante, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8166 - Institut de sciences sociales du politique

MME CLAIRE DE GALEMBERT **MME BRIGITTE AZZIMONTI** MMF MARIE-CLAUDE HERRERO

DEC. n° 060016DR05 du 27-02-2006

Délégation est donnée à Madame Claire de GALEMBERT, CR1, Directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire de GALEMBERT, délégation est donnée à Mesdames Brigitte AZZIMONTI, TCE, secrétaire gestionnaire et Marie-Claude HERRERO, Al, assistante, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Sighé : Jean-Charles SZUREK, directeur de l'UMR n° 8166

UMR n $^{\circ}$ 8183 - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

M. LAURENT MUCCHIELLI

M. BRUNO AUBUSSON DE CAVARLAY

M. Françoise Le CORRE M. René LÉVY

DEC. n° 060008DR05 du 20-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Laurent MUCCHIELLI, directeur de l'UMR n° 8183, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent MUCCHIELLI, délégation de signature est donnée à Mr Bruno AUBUSSON de CAVARLAY, DR2 et à Mademoiselle Françoise Le CORRE, TCN, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mr René LÉVY, DR, Directeur adjoint du GDRE GERN, aux fins mentionnées ci-dessus, limitées aux opérations relatives aux activités du GDRE GERN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de

La décision n° 050180DR05 du 9 novembre 2005 est abrogée. Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8183 - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

M. BRUNO AUBUSSON DE CAVARLAY

M. Françoise Le CORRE M. René LÉVY

DEC. n° 060007DR05 du 13-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Bruno AUBUSSON de CAVARLAY, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité:

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passée par l'UPSACA)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno AUBUSSON de CAVARLAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mademoiselle Françoise Le CORRE, TCN, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040195DR05 du 1 $^{\rm er}$ septembre 2004 est abrogée.

Signé : Laurent MUCCHIELLI, directeur de l'UMR n° 8183

UMR n° 8579 - Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux

M. JEAN-MARIE FLEUREAU M. CLAUDE PRIOUL MME ARÉZOU MODARESSI

DEC. n° 060010DR05 du 02-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie FLEUREAU, directeur de l'UMR n° 8579, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie FLEUREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude PRIOUL, Professeur PU1, Chercheur, à Madame Arézou MODARESSI, Professeur PU, aux fins mentionnées cidessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8579 - Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux

M. CLAUDE PRIOUL MME ARÉZOU MODARESSI

DEC. n° 060009DR05 du 30-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Claude PRIOUL, Professeur PU1, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude PRIOUL, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Madame Arézou MODARESSI, Professeur PU, chercheur

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie FLEUREAU, directeur de l'UMR n° 8579

UMR n° 8635 - Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC)

M. PIERRE GALTIER
M. JACQUES CHEVALLIER
M. MARCEL GUYOT

DEC. n° 060004DR05 du 30-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre GALTIER, directeur de l'UMR n° 8635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GALTIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques CHEVALLIER, DR1, Responsable de l'activité diamant et à Monsieur Marcel GUYOT, DR2, chercheur à l'équipe magnétisme aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Michèle SAUMON, déléquée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8635 - Groupe d'études de la matière condensée [GEMaC]

M. JACQUES CHEVALLIER M. MARCEL GUYOT

DEC. n° 060003DR05 du 30-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jacques CHEVALLIER, DR1, Responsable de l'activité Diamant, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques CHEVALLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus, à Monsieur Marcel GUYOT, DR2, chercheur à l'équipe magnétisme.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre GALTIER, directeur de l'UMR n° 8635

UMS n° 844 - Maison René Ginouvès

M. PIERRE ROUILLARD MME SOPHIE BLANCHY M. NICOLAS HUON DE KERMADEC

DEC. n° 060006DR05 du 24-01-2006 Délégation est donnée à Monsieur Pierre ROUILLARD, directeur de l'UMS n° 844, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre ROUILLARD, délégation de signature est donnée à Madame Sophie BLANCHY, CR1, Directrice adjointe de l'unité, à Monsieur Nicolas HUON de KERMADEC, IR2, Secrétaire général par intérim, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de

La décision n° 050147DR05 du 12 juillet 2005 est abrogée Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMS n° 844 - Maison René Ginouvès

MME SOPHIE BLANCHY M. NICOLAS HUON DE KERMADEC

DEC. n° 060005DR05 du 20-01-2006 Délégation est donnée à Madame Sophie BLANCHY, CR1, Directrice adjointe de l'UMS n° 844, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie BLANCHY, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Monsieur Nicolas HUON de KERMADEC, IR2, Secrétaire général par intérim de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050146DR05 du 6 juillet 2005 est abrogée. Signé : Pierre ROUILLARD, directeur de l'UMS n° 844

DR06 - Centre - Est

UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion

MME CATHERINE BAUMONT MME ELISABETH PENEZ

DEC. n° 060032DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Madame Catherine BAUMONT, directrice de l'UMR n° 5118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à $25\,000 \in HT$ à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BAUMONT, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth PENEZ, technicienne de classe exceptionnelle relevant de l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 050007DR06 du 1^{er} janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne

M. DIDIER ARNAL MME MICHÈLE PELLETIER M. CHRISTIAN BONATTI

DEC. n° 060011DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Didier ARNAL, Directeur de l'UMR n° 5584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers1) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier ARNAL, délégation de signature est donnée à Madame Michèle PELLETIER, Maître de Conférence – trésorière de l'unité ainsi qu'à Monsieur Christian BONATTI, Directeur de recherche CNRS 2ème classe – Directeur-Adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050101DR06 du 25 août 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5594 - Archéologie, culture et société : La Bourgogne et la France Orientale du Néolithique au Moyen-Age

M. CLAUDE MORDANT M. JEAN ROSEN

DEC. n° 060024DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Claude MORDANT, Directeur de l'UMR n° 5594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MORDANT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean ROSEN – Chargé de recherche CNRS de 1ère classe – Directeur-Adjoint de l'UMR n° 5594, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 040130DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5613 - Laboratoire de recherche sur la réactivité des solides

M. GILLES BERTRAND M. JEAN-CLAUDE MUTIN

DEC. n° 060034DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Gilles BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5613, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles BERTRAND, délégation de signature est donnée à délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude MUTIN, directeur-adjoint de l'UMR n° 5613 (DR 2ème classe) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040079DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6049 - Théoriser et modéliser pour aménager : territoires et paysages

M. SERGE ORMAUX

MME MARIE-HÉLÈNE DE SEDE-MARCEAU

DEC. n° 060025DR06 du 01-01-2006 Délégation est donnée à Monsieur Serge ORMAUX, Directeur l'UMR n° 6049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge ORMAUX, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène de SEDE-MARCEAU, Professeur, Directrice Adjointe de l'UMR n° 6049, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040136DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n $^{\circ}$ 6089 - Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique

M. ALAIN BARBE

DEC. n° 060031DR06 du 01-01-2006 Délégation est donnée à Monsieur Alain BARBE, directeur de l'UMR n° 6089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 040077DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)

MME HÉLÈNE KIRCHNER MME JOCELYNE DIAS
M. ERIC MATHIEU MME ARMELLE DEMANGE

DEC. n° 060023DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Madame Hélène KIRCHNER, Directrice de l'UMR n° 7503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène KIRCHNER, délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne DIAS, Ingénieur de recherche INRIA - Responsable du service administratif et financier de l'UMR n° Monsieur Eric MATHIEU, Ingénieur d'études INRIA de 2ème classe, responsable des affaires financières de l'UMR n° 7503 ainsi qu'à Madame Armelle DEMANGE, Ingénieur d'Etudes INRIA de 2ème classe , aux fins mentionnées ci-

La décision n° 040114DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7564 - Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement

M. JEAN-CLAUDE BLOCK M. MICHEL PERDICAKIS

DEC. n° 060036DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude BLOCK, directeur de l'UMR n° 7564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées p ar la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BLOCK, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PERDICAKIS, IR de 1ère classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050008DR06 du 1er janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7570 - Laboratoire de science et génie des surfaces

M. JEAN-PHILIPPE BAUER MME MARTINE SCHNEIDER M. GÉRARD HENRION

DEC. n° 060012DR06 du 01-01-2006 Délégation est donnée à Monsieur Jean-Philippe BAUER, Directeur de l'UMR n° 7570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe BAUER, délégation de signature est donnée à Madame Martine SCHNEIDER, Technicienne de la recherche et de la formation relevant de l'Institut National Polytechnique de Lorraine et affectée à l'Ecole des Mines de Nancy depuis le 1er septembre 2005, ainsi qu'à Monsieur Gérard HENRION, Chargé de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées cidessus

La décision n° 050006DR06 du $1^{\rm er}$ janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7584 - Laboratoire de science et génie des matériaux et de métallurgie

M. PIERRE ARCHAMBAULT
M. DENIS ABLITZER
MME LILIANE MACHEPY

DEC. n° 060030DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre ARCHAMBAULT, directeur de l'UMR n° 7584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

aux agences agréées par la délégation. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre ARCHAMBAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis ABLITZER, professeur INPL ainsi qu'à Madame Liliane MACHEPY, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050004DR06 du 1^{er} janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7630 - Département de chimie physique des réactions

M. GABRIEL-WALTER WILD
M. PAUL-MARIE MARQUAIRE
MME DENISE HAGNIER

DEC. n° 060027DR06 du 01-01-2006 Délégation est donnée à Monsieur Gabriel-Walter WILD, Directeur de l'UMR n° 7630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gabriel-Walter WILD, délégation de signature est donnée à Monsieur Paul-Marie MARQUAIRE, Directeur de Recherche CNRS 2ème classe, Directeur Adjoint de l'UMR n° 7630, ainsi qu'à Madame Denise HAGNIER, Technicien CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7630, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050018DR06 du 1^{er} janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

FR n° 2604 - Caractérisation et technologie de la matière

M. GILLES BERTRAND M. JEAN-CLAUDE MUTIN

DEC. n° 060033DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Gilles BERTRAND, directeur de la FR n° 2604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles BERTRAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude MUTIN, DR 2ème classe, aux fins mentionnées cidessus

La décision n° 040080DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

FR n° 2843 - Fédération de chimie de Nancy

M. YVES CHAPLEUR

DEC. n° 060044DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Yves CHAPLEUR, directeur de la FR n° 2843, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.
 La décision n° 050010DR06 du 1er janvier 2005 donnant délé-

La décision n° 050010DR06 du 1^{er} janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement

M. PIERRE-LOUIS BLELLY
M. GILLES POULET
MME ISABELLE LANGER
MME CORINNE REVIL

MME LAURENCE CHAMBOLLE M. DOMINIQUE LAGOUTTE

DEC. n° 060035DR08 du 07-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Louis BLELLY, Directeur de l'UMR n° 6115, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Louis BLELLY, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles POULET, Professeur des Universités, à Madame Isabelle LANGER, Assistante Ingénieur, à Madame Corinne REVIL, Technicienne de Classe Exceptionnelle, à Madame Laurence CHAMBOLLE, Assistante Ingénieur et à Monsieur Dominique LAGOUTTE, Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées ci-

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement

M. GILLES POULET
MME ISABELLE LANGER
MME CORINNE REVIL
MME LAURENCE CHAMBOLLE
M. DOMINIQUE LAGOUTTE

DEC. n° 060036DR08 du 07-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Gilles POULET, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles POULET, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus, à Madame Isabelle LANGER, Assistante Ingénieur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles POULET et de Madame Isabelle LANGER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, à Madame Corinne REVIL, Technicienne de Classe Exceptionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles POULET, de Madame Isabelle LANGER et de Madame Corinne REVIL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, à Madame Laurence CHAMBOLLE, Assistante Ingénieur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles POULET, de Madame Isabelle LANGER, de Madame Corinne REVIL et de Madame Laurence CHAMBOLLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, à Monsieur Dominique LAGOUTTE, Ingénieur de Recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Louis BLELLY, directeur de l'UMR n° 6115

UMR n° 6576 - Centre d'études supérieures de la Renaissance Mme Marie-Luce DEMONET

DEC. n° 060040DR08 du 01-02-2006 Au 1. de l'article premier de la décision n° 050075DR08 du 1er janvier 2005 [donnant délégation de signature à Mme Marie-Luce DEMONET, directrice de l'UMR n° 6576], à l'effet de signer au nom du Délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, le montant « 45 000 € HT » est remplacé par le montant : « 90 000 € HT ».

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2006. Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

FRE n° 2448 - Laboratoire ultrasons signaux et instrumentation

M. Frédéric PATAT M. Marc LETHIECQ

DEC. n° 060037DR08 du 01-02-2006 Délégation est donnée à Monsieur Frédéric PATAT, Directeur de la FRE n° 2448, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric PATAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc LETHIECQ, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

FRE n $^{\circ}$ 2448 - Laboratoire ultrasons signaux et instrumentation

M. MARC LETHIECQ

DEC. n° 060038DR08 du 01-02-2006 Délégation est donnée à Monsieur Marc LETHIECQ, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric PATAT, drecteur de la FRE n° 2448

DR10 - Alsace

UPR n° 9022 – Laboratoire de biologie générale – Réponse immunitaire et développement chez les insectes

M. JEAN-MARC REICHHART M. CHARLES HETRU M. JULES HOFFMANN

MME PAULE VANNSON-DROUARD

DEC. n° 060013DR10 du 28-02-2006 Délégation est donnée à est Monsieur REICHHART Jean-Marc, directeur de l'UPR n° 9022 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur REI-CHHART Jean-Marc, délégation de signature est donnée à MM. HETRU Charles [DR-CNRS], HOFFMANN Jules [DR-CNRS] ainsi qu'à Mme VANNSON-DROUARD Paule [Gestionnaire-CNRS] aux fins mentionnées ci-dessus

naire-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040090DR10 du 28 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur est abrogée. Signé: Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9022 – Laboratoire de biologie générale – Réponse immunitaire et développement chez les insectes

M. CHARLES HETRU
M. JULES HOFFMANN
MME PAULE VANNSON-DROUARD

DEC. n° 060014DR10 du 01-03-2006 Délégation est donnée à Monsieur HETRU Charles [DR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel:

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur HETRU Charles, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Monsieur HOFFMANN Jules [DR-CNRS] ainsi qu'à Madame VANNSON-DROUARD Paule [gestionnaire-CNRS] aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc REICHHART, directeur de l'UPR n° 9022

UMR $\ n^{\circ}$ 7014 - Laboratoire de physique et spectroscopie électronique

M. CARMELO PIRRI M. PATRICK WETZEL

DEC. n° 060011DR10 du 28-02-2006 Délégation est donnée à Monsieur PIRRI Carmelo, directeur de l'UMR n° 7014, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur PIRRI

Carmelo, délégation de signature est donnée à Monsieur WETZEL Patrick [Professeur des Universités], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040044DR10 du 5 novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7014 - Laboratoire de physique et spectroscopie électronique

M. PATRICK WETZEL

DEC. n° 060012DR10 du 01-03-2006 Délégation est donnée à Monsieur WETZEL Patrick [Professeur des Universités], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Carmelo PIRRI, directeur de l'UMR n° 7014

UMR n° 7177 - Institut de Chimie - LC3

M. RÉMY LOUIS MME MARIE-MADELEINE ROHMER M. GILBERT RITZLER MME NADIA BOUAOUINA

DEC. n° 060005DR10 du 01-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Rémy LOUIS, directeur de l'UMR n° 7177 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy LOUIS, délégation de signature est donnée à Marie-Madeleine ROHMER [DR-CNRS] et à Gilbert RITZLER [IE-CNRS] et à Nadia BOUAOUINA [TCN-CNRS], aux fins mentionnées cidessus.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n $^{\circ}$ 7177 - Institut de Chimie – LC3

MME MARIE-MADELEINE ROHMER
M. GILBERT RITZLER
MME NADIA BOUAOUINA

DEC. n° 060006DR10 du 13-02-2006 Délégation est donnée à Marie-Madeleine ROHMER [DR-CNRS] et à Gilbert RITZLER [IE-CNRS] et à Nadia BOUAOUINA [TCN-CNRS] à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Rémy LOUIS, directeur de l'UMR n° 7177

UMR n° 7525 - Département de photochimie générale

M. XAVIER ALLONAS M. DOMINIQUE BURGET
M. FERNAND WIEDER

DEC. n° 060017DR10 du 28-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur ALLONAS Xavier, directeur de l'UMR n° 7525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ALLONAS Xavier, délégation de signature est donnée à Monsieur BUR-GET Dominique [PR] ainsi qu'à Monsieur Fernand WIEDER [IR-CNRS] aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040110DR10 du 13 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7525 - Département de photochimie générale

M. DOMINIQUE BURGET M. FERNAND WIEDER

DEC. n° 060018DR10 du 01-03-2006

Délégation est donnée à Monsieur BURGET Dominique [Professeur], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité

1 tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BURGET Dominique, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Monsieur WIEDER Fernand.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Xavier ALLONAS, directeur de l'UMR n° 7525

IFR n° 37 - Institut fédératif de recherche en neurosciences de Strasbourg

M. PAUL PEVET MME DANIÈLE HAEGEL MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 060015DR10 du 28-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur PEVET Paul, directeur de l'IFR n° 37, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur PEVET Paul, délégation de signature est donnée à Madame HAEGEL Danièle [IR-CNRS] ainsi qu'à Madame DINHOF Frédérique [AI - CNRS] aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040128DR10 du 6 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

IFR n° 37 - Institut fédératif de recherche en neurosciences de Strasbourg

MME DANIÈLE HAEGEL MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 060016DR10 du 01-03-2006 Délégation est donnée à Madame HAEGEL Danièle [IR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel:

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame HAEGEL Danièle, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame DINHOF Frédérique [AI - CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Paul PEVET, directeur de l'IFR n° 37

DR11 - Alpes

UPR n° 5021 - Laboratoire des champs magnétiques intenses (LCMI)

M. JEAN-LOUIS THOLENCE M. WALTER JOSS M. PANAYOTI PETMEZAKIS MME GISLAINE MENEROUD

DEC. n° 060061DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Louis THOLENCE, Directeur de recherche, directeur de l'UPR n° 5021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis THO-LENCE, délégation de signature est donnée à M. Walter JOSS, Chercheur MPI, directeur adjoint du laboratoire aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Louis THO-LENCE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Louis THOLENCE et Walter JOSS délégation de signature est donnée à M. Panayoti PETMEZAKIS, ingénieur de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Louis THOLENCE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Louis THOLENCE, Walter JOSS et Panayoti PETMEZAKIS, délégation de signature est donnée à Mme Gislaine MENE-ROUD, ingénieur d'études hors classe, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Louis THOLENCE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation. La décision n° 020065DR11 du 15 mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5009 - Institut de la communication parlée

M. JEAN-LUC SCHWARTZ MME YVETTE GAUDE M. PIERRE BADIN

DEC. n° 060024DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5009, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc SCHWARTZ, délégation de signature est donnée à Mme Yvette GAUDE, technicien de la recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Luc SCHWARTZ dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc SCHWARTZ et Mme Yvette GAUDE, délégation de signature est donnée à M. Pierre BADIN, chargé de recherche et Directeur Adjoint du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Luc SCHWARTZ dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030011DR11 du 1^{er} janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n $^{\circ}$ 5019 - Laboratoire de physiologie cellulaire végétale (PCV)

MME MARYLIN VANTARD M. NORBERT ROLLAND

DEC. n° 060041DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à Mme Marylin VANTARD, Directeur de Recherche, directrice de l'UMR n° 5019, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marylin VAN-TARD, délégation de signature est donnée à M. Norbert ROL-LAND, Directeur Adjoint, Chargé de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à Mme Marylin VANTARD dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030028DR11 du 1^{er} janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5025 - Laboratoire de géodynamique des chaînes alpines

M. ARNAUD PECHER
M. OLIVIER VIDAL
M. MARC TARDY
MME CLAUDINE MEUGNIOT

DEC. n° 060025DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Arnaud PECHER, Professeur des Universités, directeur de l'UMR n° 5025, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud PECHER, délégation de signature est donnée à M. Olivier VIDAL, Directeur Adjoint, et M. Marc TARDY, Directeur Adjoint aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Arnaud PECHER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VIDAL et M. Marc TARDY, délégation de signature est donnée à Mme Claudine MEUGNIOT, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Arnaud PECHER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030062DR11 du 20 juin 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5047 - Laboratoire de chimie et biochimie des centres redox biologiques (CBCRB)

M. MARC FONTECAVE MLE CÉLINE FLEURY

DEC. n° 060026DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Marc FONTECAVE, professeur des Universités, directeur de l'UMR n° 5047, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FONTECAVE, délégation de signature est donnée à Mlle Céline FLEURY, gestionnaire des finances du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée M. Marc FONTECAVE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation. La décision n° 030023DR11 du 23 janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n $^{\circ}$ 5047 - Laboratoire de chimie et biochimie des centres redox biologiques (CBCRB)

M. MARC FONTECAVE

MME NATHALIE ATTA

DEC. n° 060059DR11 du 30-03-2006 Délégation est donnée à M. Marc FONTECAVE, professeur des Universités, directeur de l'UMR n° 5047, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empéchement de M. Marc FONTECAVE, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie ATTA, gestionnaire des finances du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée M. Marc FONTECAVE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation. La décision n° 060026DR11 du 1er février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du

non-renouvellement de l'unité. Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5061 - Centre de recherche innovation sociotechnique et organisations industrielles (CRISTO)

M. DOMINIQUE VINCK

M. JEAN-LUC GUFFOND

DEC. n° 060027DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Dominique VINCK, Professeur des Universités, directeur de l'UMR n° 5061, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique VINCK, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc GUFFOND, Ingénieur de Recherche, Directeur Adjoint du laboratoire aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Dominique VINCK dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030027DR11 du 1er janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5061 - Centre de recherche innovation sociotechnique et organisations industrielles (CRISTO)

M. DOMINIQUE VINCK

MME PASCALE TROMPETTE

DEC. n° 060060DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Dominique VINCK, Professeur des Universités, directeur de l'UMR n° 5061, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine. DOM-TOM. pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique VINCK, délégation de signature est donnée à Mme Pascale TROMPET-TE, Chargée de Recherche 1ère classe, Directrice Adjointe du laboratoire aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Dominique VINCK dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 060027DR11 du 1er février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est annulée

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5063 - Département de pharmacochimie moléculaire

M. JEAN LUC DECOUT M. JACQUES DEFAYE

DEC. n° 060028DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Jean Luc DECOUT, professeur, directeur de l'UMR n° 5063, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Luc DECOUT, délégation de signature est donnée à M. Jacques DEFAYE, directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean Luc DECOUT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation. La décision n° 030014DR11 du 16 janvier 2003 donnant délé-

La décision n° 030014DR11 du 16 janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5075 - Institut de biologie structurale

MME EVA PEBAY-PEYROULA M. JACQUES SAUDRAIX

DEC. n° 060029DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à Mme Eva PEBAY-PEYROULA, professeur des universités, directrice de l'UMR n° 5075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva PEBAY-PEYROULA, délégation de signature est donnée à M. Jacques SAUDRAIX, ingénieur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à Mme Eva PEBAY-PEYROULA dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 040022DR11 du 20 juillet 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5090 - Laboratoire de biophysique moléculaire et cellulaire (BMC)

M. FLORENT GUILLAIN
M. JEAN-MICHEL JAULT
MME ELISABETH MINTZ
M. MICHEL VIVANDOU

commande.

DEC. n° 060030DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Florent GUILLAIN, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5090, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité: -les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empéchement de M. Florent GUILLAIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel JAULT, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Florent GUILLAIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel JAULT, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth MINTZ, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Florent GUILLAIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel JAULT et Mme Elisabeth MINTZ, délégation de signature est donnée à M. Michel VIVANDOU, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Florent GUILLAIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n $^{\circ}$ 030046DR11 du 19 mars 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n $^{\circ}$ 5092 - Laboratoire de biochimie et biophysique des systèmes intégrés

M. MICHEL SATRE
M. FRANÇOIS BOULAY
MME VIVIANE CAPUT
MME MARIE-PIERRE MENDEZ

DEC. n° 060031DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Michel SATRE, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5092, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SATRE, délégation de signature est donnée à M. François BOULAY, directeur de recherche, directeur adjoint du laboratoire aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Michel SATRE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SATRE et M. François BOULAY délégation de signature est donnée à Mme Viviane CAPUT, technicienne de la recherche et à Mme Marie-Pierre MENDEZ, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Michel SATRE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020022DR11 du 15 mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5105 - Laboratoire de psychologie et neurocognition

M. CHRISTIAN MARENDAZ MME SYLVIANE VALDOIS

DEC. n° 060032DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Christian MARENDAZ, professeur, directeur de l'UMR n° 5105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MAREN-DAZ, délégation de signature est donnée à Mme Sylviane VALDOIS, directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Christian MARENDAZ dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 050023DR11 du 18 juillet 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n $^{\circ}$ 5108 - Laboratoire de physique théorique d'Annecyle-Vieux

M. PATRICK AURENCHE MME GENEVIÈVE BELANGER MME DOMINIQUE TURC-POENCIER

DEC. n° 060035DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Patrick AURENCHE, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AUREN-CHE, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève BELANGER, Chargée de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Patrick AURENCHE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AUREN-CHE et Mme Geneviève BELANGER, délégation de signature est donnée à Mme Dominique TURC-POENCIER, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Patrick AURENCHE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

limites de cette délégation. La décision n° 030003DR11 du 1^{er} janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5109 - Laboratoire de planétologie de Grenoble

M. WLODEK KOFMAN M. BERNARD SCHMITT

DEC. n° 060036DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Wlodek KOFMAN, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wlodek KOFMAN, délégation de signature est donnée à M. Bernard SCHMITT, Directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée M. Wlodek KOFMAN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030009DR11 du 5 décembre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5127 - Laboratoire de mathématiques

M. LAURENT VUILLON

DEC. n° 060023DR11 du 14-03-2006

Délégation est donnée à M. Laurent VUILLON, Professeur des universités, directeur de l'UMR n° 5127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à $5\,000 \in HT$ à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.
La décision n° 030033DR11 du 1er janvier 2003 donnant délé-

La décision n° 030033DR11 du 1^{er} janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5130 - Institut de microélectronique, électromagnétisme et photonique

M. FRANCIS BALESTRA MME ANNE VILCOT MME MIREILLE MOUIS

DEC. n° 060037DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Francis BALESTRA, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

ment et au fonctionnement de l'unite, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande. - les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM,

- les ordres de mission en France metropolitaine, DUM-10M, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis BALESTRA, délégation de signature est donnée à Mme Anne VILCOT, professeur INPG, Directeur adjoint de l'IMEP, et Mme Mireille MOUIS, Directeur de recherche CNRS, Directeur adjoint de l'IMEP, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Francis BALESTRA dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 040021DR11 du 9 juillet 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5132 - Informatique et distribution

MME BRIGITTE PLATEAU M. DENIS TRYSTRAM

DEC. n° 060038DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à Mme Brigitte PLATEAU, professeur, directrice de l'UMR n° 5132, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte PLA-TEAU, délégation de signature est donnée à M. Denis TRYS-TRAM, professeur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à Mme Brigitte PLATEAU dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020028DR11 du 15 mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n $^{\circ}$ 5155 - Laboratoire de physico-chimie des métaux en biologie

M. JEAN-MARC LATOUR

DEC. n° 060039DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Marc LATOUR, Ingénieur de Recherche, directeur de l'UMR n° 5155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

La décision n° 040011DR11 du 17 février 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5159 - Technique de l'informatique et de la microélectronique pour l'architecture d'ordinateurs

M. BERNARD COURTOIS

DEC. n° 060034DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Bernard COURTOIS, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

La décision n° 030063DR11 du 3 juillet 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5163 - Adaptation et pathogénie des micro-organismes (LAPMO)

MME MARIE-FRANCE CESBRON-DELAUW M. JOHANNES GEISELMANN

DEC. n° 060040DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à Mme Marie-France CESBRON-DELĂUW, Directeur de Recherche, directrice de l'UMR n° 5163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France CESBRON-DELAUW, délégation de signature est donnée à M. Johannes GEISELMANN, Professeur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à Mme Marie-France CESBRON-DELAUW dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation

La décision n° 030036DR11 du 1er janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5204 - Environnements, dynamiques et territoires de la montagne (EDYTEM)

M. JEAN-JACQUES DELANNOY M. SERGE FUDRAL

DEC. n° 060042DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques DELANNOY, Professeur, directeur de l'UMR n° 5204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques DELANNOY, délégation de signature est donnée à M. Serge FUDRAL, Directeur Adjoint, Maître de Conférences, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Jacques DELANNOY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030066DR11 du 17 septembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5493 - Laboratoire de physique et modélisation des milieux condensés

M. FRANCK HEKKING M. ALAIN PASTUREL

DEC. n° 060043DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Franck HEKKING, professeur, directeur de l'UMR n° 5493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck HEKKING, délégation de signature est donnée à M. Alain PASTUREL, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Franck HEKKING dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

tions et dans les limites de cette délégation. La décision n° 030026DR11 du 1^{er} janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5517 - Laboratoire d'électrostatique et de matériaux diélectriques

M. OLIVIER LESAINT M. ANDRÉ DENAT

DEC. n° 060044DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Olivier LESAINT, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5517, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LESAINT, délégation de signature est donnée à M. André DENAT, Directeur de recherche en qualité de directeur adjoint, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Olivier LESAINT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation

La décision n° 050004DR11 du 24 février 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5518 - Laboratoire génie des procédés papetiers (LGP2)

M. NACEUR BELGACEM

DEC. n° 060045DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Naceur BELGACEM, Professeur des Universités, directeur de l'UMR n°5518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

La décision n° 030031DR11 du $1^{\rm er}$ janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI)

M. ALAIN CARTELLIER M. PIERRE BRASSEUR MME GENEVIÈVE CHAVAND

DEC_n° 060046DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Alain CARTELLIER, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CARTEL-LIER, délégation de signature est donnée à M. Pierre BRAS-SEUR, Chargé de recherche en qualité de directeur adjoint, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Alain CARTELLIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CARTEL-LIER, et de M. Pierre BRASSEUR, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève CHAVAND, assistant ingénieur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Alain CARTELLIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 050002DR11 du 10 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5520 - Laboratoire de rhéologie

M. ALBERT MAGNIN MME HÉLÈNE GALLIARD

DEC. n° 060033DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Albert MAGNIN, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5520, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Albert MAGNIN, délégation de signature est donnée à Mme Hélène GALLIARD, ingénieur de recherche, directeur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Albert MAGNIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 040025DR11 du 26 juillet 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5521 - Laboratoire sols, solides, structures

M. JACKY MAZARS MME SONIA MARTINATO

DEC. n° 060047DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jacky MAZARS, Professeur INPG, directeur de l'UMR n° 5521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité:

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky MAZARS, délégation de signature est donnée à Mme Sonia MARTINATO, Gestionnaire Administrative INPG, concernant : les commandes, en fonctionnement et équipement, émises dans le cadre d'un marché dûment notifié, et celles émises hors marché, dans la limite de 1 000 € HT par engagement.

La décision n° 040024DR11 du 26 juillet 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5522 - Laboratoire LEIBNIZ

M. NICOLAS BALACHEFF MME AMANDINE PROTCHOUKANOFF

DEC. n° 060048DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Nicolas BALACHEFF, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-

- les marches et commandes, necessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BALA-CHEFF, délégation de signature est donnée à Mme Amandine PROTCHOUKANOFF, Assistant Ingénieur, Responsable en Gestion Financière du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Nicolas BALACHEFF dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030065DR11 du 3 septembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5523 - Laboratoire de modélisation et de calcul

M. Georges-Henri COTTET M. Bernard LACOLLE

DEC. n° 060049DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Georges-Henri COTTET, professeur, directeur de l'UMR n° 5523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :
 les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges-Henri COTTET, délégation de signature est donnée à M. Bernard LACOLLE, professeur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Georges-Henri COTTET dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

conditions et dans les limites de cette délégation. La décision n° 030055DR11 du 14 avril 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5525 - Techniques de l'imagerie, de la modélisation et de la cognition

M. JACQUES DEMONGEOT MME GILA BENCHETRIT MME CATHERINE GARBAY

DEC. n° 060050DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Jacques DEMONGEOT, professeur, directeur de l'UMR n° 5525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DEMON-GEOT, délégation de signature est donnée à Mme Gila BEN-CHETRIT, Directeur de Recherche, Directrice Adjointe du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jacques DEMONGEOT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DEMON-GEOT, délégation de signature est donnée jusqu'au 31 août 2005, à Mme Catherine GARBAY, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jacques DEMONGEOT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

de cette délégation. La décision n° 050021DR11 du 28 juin 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5526 - Logiciels, systèmes, réseaux

M. FARID OUABDESSELAM MME CHRISTINE COLLET MME LILIANE DI GIACOMO

DEC. n° 060051DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Farid OUABDESSELAM, professeur, directeur de l'UMR n° 5526, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité:

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farid OUABDES-SELAM, délégation de signature est donnée à Mme Christine COLLET, Directrice Adjointe professeur INPG, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Farid OUABDESSE-LAM dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farid OUABDES-SELAM et Mme Christine COLLET, délégation de signature est donnée à Mme Liliane DI GIACOMO, assistant ingénieur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Farid OUABDESSELAM dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030004DR11 du 1er janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5527 - Informatique, graphique, vision robotique

M. JAMES CROWLEY
MME MARIE-PAULE CANI
MME PATRICIA MATHIEU

DEC. n° 060052DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. James CROWLEY, Professeur des Universités, directeur de l'UMR n° 5527, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : - les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James CROWLEY, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Paule CANI, Professeur et Directrice Adjointe du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. James CROWLEY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James CROWLEY et Mme Marie-Paule CANI, délégation de signature est donnée à Mme Patricia MATHIEU, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. James CROWLEY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 040032DR11 du 18 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement

du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n $^{\circ}$ 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules (LAPP)

M. JACQUES COLAS MME MARIE-NOËLLE MINARD MME CÉCILE JACOB

DEC. n° 060022DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jacques COLAS, directeur de recherche de 1ère classe, directeur de l'UMR n° 5814, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité:

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques COLAS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Noëlle MINARD, directeur de recherche de 1ère classe, directeur adjoint du LAPP, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jacques COLAS dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques COLAS délégation de signature est donnée à Mme Cécile JACOB, assistant ingénieur, pour ce qui concerne :

- les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

La décision n° 050027DR11 du 20 décembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPS n° 2966 - Unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences (ULISSE)

M. PHILIPPE BRION
MME GÉRALDINE ANGLADE
MME VÉRONIQUE COMBET

DEC. n° 060058DR11 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Philippe BRION, Ingénieur d'Etudes, directeur de l'UPS n° 2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRION, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine ANGLA-DE, Assistante Ingénieur, adjointe du laboratoire aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Philippe BRION dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRION et Mme Géraldine ANGLADE délégation de signature est donnée à Mme Véronique COMBET, Technicienne gestionnaire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Philippe

BRION dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR12 - Provence

UPR n° 7051 - Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)

MME DOMINIQUE HABAULT M. SERGIO BELLIZZI MME ARIANE BUNEL

DEC. n° 061082DR12 du 26-01-2006

Délégation est donnée à Mme Dominique HABAULT, directrice de l'UPR n° 7051 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique HABAULT, délégation de signature est donnée à M. Sergio BELLIZZI, Directeur Adjoint (CR1) et à Mme Ariane BUNEL, Secrétaire Générale (IE) aux fins mentionnées ci-dessus. Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UPR n° 7051 - Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)

M. SERGIO BELLIZZI MME ARIANE BUNEL

DEC. n° 061083DR12 du 26-01-2006

Délégation est donnée à M. Sergio BELLIZZI, (CR1), directeuradjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sergio BELLIZZI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Ariane BUNEL (IE2), Secrétaire Générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité. Signé : Dominique HABAULT, directrice de l'UPR n° 7051

USR n° 2164 - Laboratoire d'aérodynamique et de biomécanique du mouvement (LABM)

M. DANIEL FAVIER M. PATRICK CHABRAND

DEC. n° 061084DR12 du 31-01-2006

Délégation est donnée à M. Daniel FAVIER, directeur de l'USR n° 2164 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un

montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel FAVIER délégation de signature est donnée à M. Patrick CHABRAND (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040954DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

USR n° 2164 - Laboratoire d'aérodynamique et de biomécanique du mouvement (LABM)

M. PATRICK CHABRAND

DEC. n° 061085DR12 du 31-01-2006

Délégation est donnée à Patrick CHABRAND (Professeur) à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel FAVIER, directeur de l'USR n° 2164

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille Luminy (CIML)

M. JEAN-PIERRE GORVEL

M. PHILIPPE PIERRE

M. DANIEL FRANCAL

DEC. n° 061104DR12 du 16-03-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GORVEL, Directeur de l'UMR n° 6102 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GORVEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PIERRE (Directeur Adjoint) et à Monsieur Daniel FRANCAL (Secrétaire Général) aux fins mentionnées ci-des-

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille Luminy (CIML)

M. PHILIPPE PIERRE

M. DANIEL FRANCAL

DEC. n° 061105DR12 du 16-03-2006 Délégation est donnée à Monsieur Philippe PIERRE (Directeur de Recherche), Directeur-Adjoint à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe PIERRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Daniel FRANCAL (Ingénieur de Recherche), Secrétaire

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité. Signé : Jean-Pierre GORVEL, directeur de l'UMR n° 6102

UMR n° 6137 - Laboratoire matériaux et microélectronique de Provence (L2MP)

M. RACHID BOUCHAKOUR M. Louis PORTE M. JEAN-LUC AUTRAN M. JEAN-RAYMOND GAVARRI MME EVELYNE SANTACROCE

DEC. n° 061089DR12 du 06-02-2006 Délégation est donnée à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'UMR n° 6137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1 les commandes en fonctionnement et équipement d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rachid BOU-

CHAKOUR, délégation de signature est donnée à M. Louis PORTE (Professeur), Jean-Luc AUTRAN (Professeur), Jean-Raymond GAVARRI (Professeur) et Evelyne SANTACROCE (AI) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6137 - Laboratoire matériaux et microélectronique de Provence (L2MP)

M. Louis PORTE M. JEAN-LUC AUTRAN M. JEAN-RAYMOND GAVARRI MMEEVELYNE SANTACROCE

DEC. n° 061090DR12 du 06-02-2006

Délégation est donnée à Louis PORTE (Professeur) à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Louis PORTE, délégation est donnée à Jean-Luc AUTRAN (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Louis PORTE et de Jean-Luc AUTRAN, délégation est donnée à Jean-Raymond GAVARRI (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus

En cas d'absence ou d'empêchement de Louis PORTE, de Jean-Luc AUTRAN et de Raymond GAVARRI, délégation est donnée à Evelyne SANTACROCE (assistante-ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité. Signé : Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'UMR n° 6137

UMR n° 6212 - Adhésion et inflammation

M. PIERRE BONGRAND

DEC. n° 061106DR12 du 21-03-2006 Délégation est donnée à Monsieur Pierre BONGRAND, Directeur de l'UMR n° 6212 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 €HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. La décision n° 040923DR12 du 17 décembre 2004 donnant

délégation de signature en qualité d'ordonnateur Pierre DOUCELANCE, déléqué régional Provenc

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de

Marseille Luminy

MME GENEVIÈVE ROUGON M. JEAN-LOUIS CHASSAING M. YVES KLEIN MME PATRICIA GEORGEON MME SYLVIE ROS

DEC. n° 061079DR12 du 03-03-2006 Délégation est donnée à Madame Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité : 1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un

montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande. 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-

Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève ROUGON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (IR2) aux fins mentionnées ci-dessus, Monsieur Yves KLEIN (AI) aux fins mentionnées au point 1 cidessus, Mesdames Patricia GEORGEON (TCS) et Sylvie ROS (TCN) aux fins mentionnées au point 2 ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué réa

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

M. JEAN-LOUIS CHASSAING

DEC. n° 061080DR12 du 03-03-2006 Délégation est donnée à Jean-Louis CHASSAING (IR2) à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité. Signé: Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216

UMR n° 6222 - Institut de recherche sur l'architecture antique ${\bf M.~Xavier~LAFON}$

M. JEAN-LOUIS PAILLET

DEC. n° 061109DR12 du 28-03-2006 Délégation est donnée à Monsieur Xavier LAFON, Directeur de L'UMR n° 6222 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à $45\,000 \in HT$ à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier LAFON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis PAILLET (Ingénieur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6222 - Institut de recherche sur l'architecture antique

DEC. n° 0611110DR12 du 28-03-2006 Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis PAILLET (Ingénieur de Recherche), à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.
Signé: Xavier LAFON, directeur de l'UMR n° 6222

UMR n $^{\circ}$ 6550 - Centre de physique des particules de Marseille

M. Roy ALEKSAN
M. Rémy POTHEAU
MME MARIE-AIMÉE DURRLEMAN
M. GUY INGARSIA

DEC. n° 061073DR12 du 01-02-2006 Délégation est donnée à M. Roy ALEKSAN, directeur de l'UMR n° 6550 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM,

pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roy ALEKSAN, délégation de signature est donnée à M. Rémy POTHEAU (Ingénieur de Recherche), à Mme Marie-Aimée DURRLEMAN (Ingénieure d'Etudes) et à M. Guy INGARSIA (Assistant Ingé-

nieur) aux fins mentionnées ci-déssus. La décision n° 040910DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille

M. RÉMY POTHEAU MME MARIE-AIMÉE DURRLEMAN M. GUY INGARSIA

DEC. n° 061074DR12 du 04-01-2006 Délégation est donnée à M. Rémy POTHEAU (Ingénieur de Recherche), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Aimée DURRLEMAN (Ingénieure d'Etudes).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU et de Mme Marie-Aimée DURRLEMAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Guy INGARSIA (Assistant Ingénieur).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité. Signé: Roy ALEKSAN, directeur de l'UMR n° 6550

UMR n° 6570 - Temps, espaces, langages, Europe Méridionale - Méditerranée (TELEMME)

M. BERNARD COUSIN
M. JEAN-MARIE GUILLON
MME CLAUDE BRUGGIAMOSCA

DEC. n° 061102DR12 du 14-03-2006 Délégation est donnée à Monsieur Bernard COUSIN, directeur de l'UMR n° 6570 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard COUSIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie GUILLON (Professeur) et à Madame Claude BRUGGIA-MOSCA (Technicienne) Gestionnaire, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 040941DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6570 - Temps, espaces, langages, Europe Méridionale - Méditerranée (TELEMME)

M. JEAN-MARIE GUILLON MME CLAUDE BRUGGIAMOSCA

DEC. n° 061103DR12 du 14-03-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie GUILLON (Professeur) à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie GUILLON (Professeur), délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Claude BRUGGIAMOSCA (Technicienne), Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité. Signé: Bernard COUSIN, directeur de l'UMR n° 6570

UMR n° 6571 - Institut de recherche sur le sud-est asiatique (IRSEA)

M. JEAN BAFFIE
M. BERNARD SELLATO
M. JEAN-LOUIS MARGOLIN

DEC. n° 051045DR12 du 07-12-2005 Délégation est donnée à M. Jean BAFFIE, directeur de l'UMR n° 6571 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean BAFFIE, délégation de signature est donnée à M. Bernard SELLATO (Chargé de Recherche) et à M. Jean-Louis MARGOLIN (Maître de Conférences) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n $^{\circ}$ 6571 - Institut de recherche sur le sud-est asiatique (IRSEA)

M. BERNARD SELLATO M. JEAN-LOUIS MARGOLIN

DEC. n° 051046DR12 du 09-12-2005 Délégation est donnée à M. Bernard SELLATO (Chargé de Recherche) à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard SELLATO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Louis MARGOLIN (Maître de conférences), directeur adjoint.

Cétte délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean BAFFIE, directeur de l'UMR n° 6571

UMR n° 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM)

M. FRANCIS BLOCH
M. PATRICK PINTUS
M. ALAIN TRANNOY
MME ISABELLE MAUDUECH

DEC. n° 061091DR12 du 06-02-2006 Délégation est donnée à M. Francis BLOCH, directeur de l'UMR n° 6579 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis BLOCH, délégation de signature est donnée à M. Patrick PINTUS (Professeur), à M. Alain TRANNOY (Directeur d'Etudes) et à Mme Isabelle MAUDUECH (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040919DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM)

M. PATRICK PINTUS
M. ALAIN TRANNOY
MME ISABELLE MAUDUECH

DEC. n° 061092DR12 du 06-02-2006 Délégation est donnée à Patrick PINTUS (Professeur) à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick PINTUS, délégation est donnée à Alain TRANNOY (Directeur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick PINTUS et de Alain TRANNOY, délégation est donnée à Isabelle MAUDUECH (Ingénieure d'Etudes), Secrétaire Générale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité. Signé: Francis BLOCH, directeur de l'UMR n° 6579

FRE n° 2737 - Cytosquelette et intégration des signaux du micro-environnement tumoral

MME DIANE BRAGUER M. JACQUES MARVALDI

DEC. n° 061098DR12 du 08-03-2006

Délégation est donnée à Madame Diane BRAGUER, directrice de la FRE n° 2737 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Diane BRA-GUER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques MARVALDI, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2737 - Cytosquelette et intégration des signaux du micro-environnement tumoral

M. JACQUES MARVALDI

DEC. n° 061099DR12 du 08-03-2006

Délégation est donnée à Jacques MARVALDI (Professeur), directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 Inortant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel ·

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Diane BRAGUER, directrice de la FRE n° 2737

FRE n° 2738 - Biochimie des interactions moléculaires et cellulaires

M. PIERRE-EDOUARD BOUGIS MME RITA CASO

DEC. n° 061100DR12 du 08-03-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Edouard BOUGIS, Directeur de la FRE n $^\circ$ 2738 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Edouard BOUGIS, délégation de signature est donnée à Madame Rita CASO (technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2738 - Biochimie des interactions moléculaires et cellulaires

MME RITA CASO

DEC. n° 061101DR12 du 08-03-2006

Délégation est donnée à Madame Rita CASO (technicienne) à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 Iportant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel:

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Edouard BOUGIS, directeur de la FRE n° 2738

UMS n° 1885 - Maison de l'Asie et du Pacifique

MME FRANÇOISE DOUAIRE-MARSAUDON **MME LAURENCE HUSSON**

MME ISABELLE DUPEUBLE

DEC. n° 061088DR12 du 02-02-2006

Délégation est donnée à Madame Françoise DOUAIRE-MAR-SAUDON, Directrice de l'UMS n° 1885, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : 1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise DOUAIRE-MARSAUDON, délégation de signature est donnée à Madame Laurence HUSSON (Chargée de Recherche) et à Madame Isabelle DUPEUBLE (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040948DR12 du 17 décembre 2004 donnant

délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5072 - Laboratoire des agrégats moléculaires et matériaux inorganiques

M. JACQUES ROZIERE MME CATHERINE ANDREUX

DEC. n° 060005DR13 du 01-01-2006

Délégation est donnée à M. Jacques ROZIERE, directeur de l'UMR n° 5072, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques ROZIERE, délégation de signature est donnée à Mme Catherine ANDREUX, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040087DR13 du 1er mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5072 - Laboratoire des agrégats moléculaires et matériaux inorganiques

MME CATHERINE ANDREUX

DEC. n° 060006DR13 du 01-01-2006 Délégation est donnée à Mme Catherine ANDREUX, TCN, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques ROZIERE, directeur de l'UMR n° 5072

UMR n° 5149 - Institut de mathématique et de modélisation de Montpellier

M. CLAUDE CIBILS MME GENEVIÈVE PIARD

DEC. n° 060016DR13 du 01-03-2006 Délégation est donnée à M. Claude CIBILS, directeur de l'UMR n° 5149, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude CIBILS, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève PIARD, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040091DR13 du $1^{\rm er}$ mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n $^{\circ}$ 5207 - Laboratoire de physique théorique et astroparticules (LPTA)

M. ALAIN FALVARD M. PHILIPPE ROCHE MME SYLVIANE BECQUET

DEC. n° 060019DR13 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. Alain FALVARD, directeur de l'UMR n° 5207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 $\ensuremath{\in}$ HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FALVARD, délégation de signature est donnée à M. Philippe ROCHE, CR, et à Mme Sylviane BECQUET, TCS, aux fins mentionnées cidessus

La décision n° 050005DR13 du $1^{\rm er}$ janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5473 - Centre de recherche sur les biopolymères artificiels

M. MICHEL VERT
M. JEAN COUDANE
M. HENRI GARREAU
MME MURIEL ELKAIM

DEC. n° 060007DR13 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Michel VERT, directeur de l'UMR n° 5473, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel VERT, délégation de signature est donnée à M. Jean COUDANE, Maître de conférences, Henri GARREAU, Maître de conférences, et à Mme Muriel ELKAIM, TCE, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 040017DR13 du $1^{\rm er}$ mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5473 - Centre de recherche sur les biopolymères artificiels

M. JEAN COUDANE M. HENRI GARREAU

DEC. n° 060008DR13 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean COUDANE, Maître de conférences, Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean COUDANE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Henri GARREAU, Maître de conférences, enseignant-chercheur Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel VERT, directeur de l'UMR n° 5473

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

M. MICHEL ROBERT

M. MICHEL ROBERT
M. FRANÇOIS PIERROT
M. STÉPHANO CERRI
M. EMILE PRAUD

DEC. n° 060021DR13 du 01-03-2006 Délégation est donnée à M. Michel ROBERT, directeur de L'UMR n° 5506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite

des crédits disponibles de l'unité, 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la

commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ROBERT, délégation de signature est donnée à M. François PIERROT, DR, à M. Stéphano CERRI, Professeur et à M. Émile PRAUD, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050009DR13 du 1^{er} janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5508 - Laboratoire de mécanique et génie civil

M. René MOTRO
M. PIERRE ALART
M. GILBERT GOBBO

DEC. n° 060009DR13 du 01-01-2006 Délégation est donnée à M. René MOTRO, directeur de l'UMR n° 5508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René MOTRO, délégation de signature est donnée à M. Pierre ALART, Professeur et à M. Gilbert GOBBO, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040123DR13 du 9 novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5508 - Laboratoire de mécanique et génie civil

M. PIERRE ALART
M. GILBERT GOBBO

DEC. n° 060010DR13 du 01-01-2006 Délégation est donnée à M. Pierre ALART, Professeur, Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ALART, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilbert GOBBO, Ingénieur de recherche, administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : René MOTRO, directeur de l'UMR n° 5508

UMR n° 5587 - Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux

M. WALTER KOB
M. GRÉGOIRE PORTE
MME SYLVIE FINUCCI

MME SAHONDRA RAKOTONDRAMASY

DEC. n° 060014DR13 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. Walter KOB, directeur de l'UMR n° 5587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Walter KOB, délégation de signature est donnée à M. Grégoire PORTE, DRI, à Mme Sylvie FINUCCI, TCE, et à Mme Sahondra RAKOTONDRA-MASY, AI, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050001DR13 du 1er janvier 2005 donnant délé-

La décision n° 050001DR13 du 1^{er} janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5617 - Laboratoire de Physicochimie de la matière condensée

M. JEAN-CLAUDE TEDENAC M. MICHEL RIBES

DEC. n° 060018DR13 du 01-03-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Claude TEDENAC, directeur de l'UMR n° 5617, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité, 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude TEDENAC, délégation de signature est donnée à M. Michel RIRES Professeur aux fins mentionnées ci-dessus

RIBES, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040066DR13 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5618 - Laboratoire de matériaux catalytiques et catalyse en chimie organique

M. BERNARD COQ M. FRANÇOIS FAJULA

DEC. n° 060020DR13 du 01-03-2006 Délégation est donnée à M. Bernard COQ, directeur de l'UMR n° 5618, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard COQ, délégation de signature est donnée à M. François FAJULA, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040072DR13 du 1er mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5625 - Laboratoire de chimie organique biomoléculaire de synthèse

M. GILLES GOSSELIN
MME CHANTAL FERRAND
MME MARIE-CHRISTINE BERGOGNE
M. JEAN-JACQUES VASSEUR

DEC. n° 060012DR13 du 01-03-2006 Délégation est donnée à M. Gilles GOSSELIN, directeur de L'UMR n° 5625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite

des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles GOSSELIN, délégation de signature est donnée à Mme Chantal FERRAND, ADA, à Mme Marie-Christine BERGOGNE, IE et à M. Jean-Jacques VASSEUR, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040013DR13 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5635 - Institut européen des membranes

M. GÉRALD POURCELLY

M. GILBERT RIOS

DEC. n° 060015DR13 du 01-03-2006 Délégation est donnée à M. Gérald POURCELLY, directeur de l'UMR n° 5625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérald POURCEL-LY, délégation de signature est donnée à M. Gilbert RIOS, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040015DR13 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5637 - Chimie moléculaire et organisation du solide

M. André VIOUX

M. DOMINIQUE LECLERCQ

MME ALINE CHANCEL-LAZZARESCHI

DEC. n° 060011DR13 du 30-01-2006 Délégation est donnée à M. André VIOUX, directeur de l'UMR n° 5637, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André VIOUX, délégation de signature est donnée à Dominique LECLERCQ, DR2 et à Mme Aline CHANCEL-LAZZARESCHI, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040027DR13 du $1^{\rm er}$ mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5650 - Groupe d'études des semiconducteurs

M. BERNARD GIL
MME DOMINIQUE DIAMANTE
MME RÉGINE PAUZAT
MME CHRISTELLE RODRIGO-EVE

DEC. n° 060017DR13 du 01-03-2006 Délégation est donnée à M. Bernard GIL, directeur de l'UMR n° 5650, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GIL, délégation de signature est donnée à Mme Dominique DIA-MANTE, TCN, à Mme Régine PAUZAT, TCE et à Mme Christelle RODRIGO-EVE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040119DR13 du 1er octobre 2004 donnant délé-

La décision n° 040119DR13 du 1^{er} octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

FR n° 1878 - Institut Gerhardt

M. MICHEL RIBES

MME LUCIENNE EXCOFFON

DEC. n° 060013DR13 du 01-03-2006 Délégation est donnée à M. Michel RIBES, directeur de la FR n° 1878, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel RIBES, délégation de signature est donnée à Mme Lucienne EXCOF-FON, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040008DR13 du 1er mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

DR14 - Midi-Pyrénées

UPR n° 8001 - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes

M. MALIK GHALLAB M. GERMAIN GARCIA
M. MICHEL LAFON MME RÉGINE DURAND

DEC. n° 060006DR14 du 06-02-2006 Délégation est donnée à Monsieur Malik GHALLAB, directeur de l'UPR n° 8001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Malik GHALLAB, délégation de signature est donnée à Monsieur Germain GARCIA, Pr, à Monsieur Michel LAFON, IR et à Madame Régine DURAND, Al, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050035DR14 du 11 octobre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UPR $\,\mathrm{n}^{\circ}\,8001$ - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes

M. GERMAIN GARCIA M. MICHEL LAFON MME RÉGINE DURAND

DEC. n° 060007DR14 du 06-02-2006 Délégation est donnée à Monsieur Germain GARCIA, Pr. Sous-

Directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité : 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Germain GARCIA, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Monsieur Michel LAFON, IR, Administrateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Germain GARCIA et de Monsieur Michel LAFON délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Régine DURAND, Al, Responsable du Service Gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Malik GHALLAB, directeur de l'UPR n° 8001

UMR n° 5505 - Institut de recherche en informatique de Toulouse

M. Luis FARINAS DEL CERRO M. CLAUDE CHRISMENT
M. MICHEL DAYDE

DEC. n° 060010DR14 du 07-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Luis FARINAS DEL CERRO, directeur de l'UMR n° 5505, à l'effet de signer, au nom de la déléquée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luis FARI-NAS DEL CERRO, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude CHRISMENT, Pr, et à Monsieur Michel DAYDE, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5505 - Institut de recherche en informatique de Toulouse

M. CLAUDE CHRISMENT M. MICHEL DAYDE

DEC. n° 060011DR14 du 07-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Claude CHRISMENT, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifiquel:

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSASI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude CHRISMENT, délégation est donnée aux fins mentionnées cidessus à Monsieur Michel DAYDE, Pr.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luis FARINAS DEL CERRO, directeur de l'UMR n° 5505

GDR n° 687 - Relaxation des contraintes dans les couches nanométriques épitaxiées

M. ANDRÉ ROCHER

DEC. n° 060013DR14 du 07-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur André ROCHER, directeur du GDR n° 687, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2652 - Attitudes, comportements et compétences dans les organisations

M. PATRICE ROUSSEL

DEC. n° 060015DR14 du 07-02-2009 Délégation est donnée à Monsieur Patrice ROUSSEL, directeur du GDR n° 2652, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2758 - Thermodynamique, fragmentation et agrégation de systèmes molèculaires complexes

M. FERNAND SPIEGELMAN

DEC. n° 060014DR14 du 07-02-2006 Délégation est donnée à Monsieur Fernand SPIEGELMAN, directeur du GDR n° 2758, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FR n° 2568 - Fédération de recherche de physique et chimie fondamentales

M. ERIC SURAUD

DEC. n° 060012DR14 du 07-02-2006 Délégation est donnée à Monsieur Eric SURAUD, directeur de la FR n° 2568, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

DR15 - Aquitaine-Limousin

UPR n° 8641 - Centre de recherches Paul Pascal

M. PHILIPPE BAROIS
M. PHILIPPE RICHETTI
M. BERNARD LEMAIRE
MME MARYSE JOLY

DEC. n° 060064DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Philippe BAROIS, directeur de L'UPR n° 8641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe BAROIS, délégation de signature est donnée à M. RICHETTI Philippe, directeur de recherche de 2ème classe, M. LEMAIRE Bernard, ingénieur de recherche hors classe, et Mme JOLY Maryse, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050067DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UPR n° 8641 - Centre de recherches Paul Pascal

M. PHILIPPE RICHETTI M. BERNARD LEMAIRE MME MARYSE JOLY

DEC. n° 060065DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. RICHETTI Philippe, directeur de recherche de $2^{\grave{e}me}$ classe, sous directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. RICHETTI Philippe, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. LEMAIRE Bernard, ingénieur de recherche hors classe, secrétaire général.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. RICHETTI Philippe et de M. LEMAIRE Bernard, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme JOLY Maryse, assistant ingénieur, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Philippe BAROIS, directeur de l'UPR n° 8641

UPR n° 9048 - Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux

M. CLAUDE DELMAS MME CHRISTINE SANZ M. GÉRARD LEBRETON M. MARIO MAGLIONE

DEC. n° 060066DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Claude DELMAS, directeur de l'UPR n° 9048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude DELMAS, délégation de signature est donnée à Mme SANZ Christine, Technicienne de classe normale, M. LEBRETON Gérard, technicien de classe supérieure, et M. MAGLIONE Mario, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050068DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5017 - Signalisation et interactions cellulaires

MME CHANTAL MIRONNEAU M. JEAN MIRONNEAU

DEC. n° 060002DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à Mme Chantal MIRONNEAU, directrice de l'UMR n° 5017, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à

En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal MIRONNEAU, délégation de signature est donnée à M. MIRONNEAU Jean, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050019 \overline{D} R15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5034 - Laboratoire de chimie analytique bio-inorganique et environnement

M. OLIVIER DONARD M. RYSZARD LOBINSKI

MME SOPHIE PUYOU-LASCASSIES

DEC. n° 060001DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Olivier DONARD, directeur de l'UMR n° 5034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Olivier DONARD, délégation de signature est donnée à M. LOBINSKI Ryszard, Directeur de recherche de 2ème classe, Mme PUYOU-LASCAS-SIES Sophie, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050020DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

M. PIERRE GUIBERT MME FRANÇOISE BECHTEL M. PHILIPPE FLUZIN M. BERNARD GRATUZE

DEC. n° 060091DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre GUIBERT, délégation de signature est donnée à Mme BECHTEL Françoise, professeur, M. FLUZIN Philippe, directeur de recherche de 2ème classe, et M. GRATUZE Bernard, chargé de recherche de 1ère classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050051DR15 du $1^{\rm er}$ avril 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

MME FRANÇOISE BECHTEL
M. PHILIPPE FLUZIN

M. BERNARD GRATUZE

DEC. n° 060092DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à Mme BECHTEL Françoise, professeur, enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BECHTEL Francoise, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. FLUZIN Philippe, directeur de recherche de 2ème classe, directeur adjoint - centre de Belfort.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BECHTEL Françoise et de M. FLUZIN Philippe, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. GRATUZE Bernard, chargé de recherche de 1ère classe, directeur adjoint - centre d'Orléans. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre GUIBERT, directeur de l'UMR n° 5060

UMR n° 5067 - Physico-chimie des polymères

M. GÉRARD MARIN MME JANY PHILIPPE M. JEAN PEYRELASSE M. JACQUES DESBRIERES

DEC. n° 060003DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Gérard MARIN, directeur de l'UMR n° 5067, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard MARIN, délégation de signature est donnée à Mme PHILIPPE Jany, Technicienne de classe supérieure, M. PEYRELASSE Jean, Professeur, et M. DESBRIERES Jacques, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050022DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5084 - Chimie nucléaire analytique et bio-environnementale

M. BERNARD-DOMINIQUE LAVIELLE M. MICHAEL S. PRAVIKOFF

DEC. n° 060004DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Bernard-Dominique LAVIELLE, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 5084, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mais

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard-Dominique LAVIELLE, délégation de signature est donnée à M. S. PRAVIKOFF Michael, Chargé de recherche de 1ère classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050023DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5084 - Chimie nucléaire analytique et bio-environnementale

M. MICHAEL S. PRAVIKOFF

DEC. n° 060027DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. S. PRAVIKOFF Michael, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard-Dominique LAVIELLE, directeur de l'UMR n° 5084

UMR n° 5091 - Physiologie cellulaire de la synapse

M. CHRISTOPHE MULLE
M. DANIEL CHOQUET
MME AGNÈS HEMAR

DEC. n° 060005DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Christophe MULLE, directeur de l'UMR n° 5091, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe MULLE, délégation de signature est donnée à M. CHOQUET Daniel, Directeur de recherche de 2ème classe, Mme HEMAR Agnès, Chargée de recherche de 1ère classe, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 050024DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5095 - Institut de biochimie et génétique cellulaires

M. JEAN VELOURS MME MARTINE GALIAN

DEC. n° 060006DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Jean VELOURS, directeur de l'UMR n° 5095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean VELOURS, délégation de signature est donnée à Mme GALIAN Martine, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050136DR15 du 1^{er} septembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5097 - Laboratoire REGER : réplication et expression des génomes eucaryotes et rétroviraux

M. SIMON LITVAK

M. MICHEL CASTROVIEJO

DEC. n° 060007DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Simon LITVAK, directeur de l'UMR n° 5097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à

En cas d'absence ou d'empêchement de Simon LITVAK, délégation de signature est donnée à M. CASTROVIEJO Michel, Directeur de recherche de 2ème classe, aux fins mentionnées

La décision n° 050026DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5103 - Laboratoire de rhéologie du bois de Bordeaux

M. PATRICK CASTERA M. PIERRE MORLIER **MME PIERRETTE WYSS**

DEC. n° 060008DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Patrick CASTERA, directeur de l'UMR n° 5103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick CASTERA, délégation de signature est donnée à M. MORLIER Pierre, Professeur, Mme WYSS Pierrette, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus

La décision n° 050027DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5106 - Neurosciences cognitives

M. GEORGES DI SCALA M. ROBERT JAFFARD
M. PIERRE CAZALA

DEC. n° 060009DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Georges DI SCALA, directeur de l'UMR n° 5106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Georges DI SCALA, délégation de signature est donnée à M. JAFFARD Robert, Professeur, M. CAZALA Pierre, Directeur de recherche de 2ème classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050028DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé: Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5107 - Centre des lasers intenses et applications plasmas

M. JEAN-CLAUDE GAUTHIER M. HENRY BACHAU MME SOPHIE AUSSEL

DEC. n° 060010DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Claude GAUTHIER, directeur de l'UMR n° 5107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans

- la limite des crédits disponibles de l'unité, 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude GAU-THIER, délégation de signature est donnée à M. BACHAU Henry, Directeur de recherche de 2ème classe, Mme AUSSEL Sophie, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050029DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aguitaine-Limousin

UMR n° 5113 - Groupe de recherche en analyse et politiques économiques

M. DOMINIQUE LACOUE-LABARTHE

DEC. n° 060011DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Dominique LACOUE-LABARTHE, directeur de l'UMR n° 5113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

La décision n° 050030DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5114 - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale

M. PHILIPPE AUVERGNON

M. FRANCK DJIAN

DEC. n° 060012DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Philippe AUVERGNON, directeur de l'UMR n° 5114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe AUVER-GNON, délégation de signature est donnée à M. DJIAN Franck, Ingénieur d'études de 2ème classe, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 050138DR15 du 1^{er} octobre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5115 - Centre d'études d'Afrique noire

M. RENÉ OTAYEK M. MICHEL CAHEN

DEC. n° 060013DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. René OTAYEK, directeur de l'UMR n° 5115, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de René OTAYEK, délégation de signature est donnée à M. CAHEN Michel, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050032DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5116 - Pouvoir, action publique, territoire

M. VINCENT HOFFMANN MARTINOT M. ANDY SMITH

DEC. n° 060014DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Vincent HOFFMANN MARTINOT, directeur de l'UMR n° 5116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent HOFFMANN MARTINOT, délégation de signature est donnée à M. SMITH Andy, Directeur de recherche FNSP, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 050069DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5131 - Laboratoire automatique productique signal

M. ALAIN OUSTALOUP M. JEAN-PAUL BOURRIERES

DEC. n° 060015DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Alain OUSTALOUP, directeur de l'UMR n° 5131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en

France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain OUSTALOUP, délégation de signature est donnée à M. BOURRIERES Jean-Paul, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050034DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aguitaine-Limousin

UMR n° 5142 - Laboratoire de mathématiques appliquées de Pau

M. MOHAMED AMARA MME CHANTAL BLANCHARD

DEC. n° 060016DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Mohamed AMARA, directeur de l'UMR n° 5142, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mohamed AMARA, délégation de signature est donnée à Mme BLANCHARD Chantal, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050073DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n°5144 - Molécules, biomolécules et objets supramoléculaires. Synthèse, structure, applications thérapeutiques

M. JEAN-MARIE SCHMITTER MME STÉPHANIE MONTAGNER

DEC. n° 060017DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Marie SCHMITTER, directeur de l'UMR n° 5144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie SCHMIT-TER, délégation de signature est donnée à Mme MONTAGNER Stéphanie, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-des-

La décision n° 050036DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5150 - Thermodynamique et énergétique des fluides complexes $% \left(n\right) =\left(n\right) +\left(n\right)$

M. ALAIN GRACIAA

DEC. n° 060018DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Alain GRACIAA, directeur de l'UMR n° 5150, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 050037DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5162 - Génomique fonctionnelle des trypanosomati-

M. THÉO BALTZ M. GILLES MERLIN M. DERRICK ROBINSON

DEC. n° 060019DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Théo BALTZ, directeur de l'UMR n° 5162, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Théo BALTZ, délégation de signature est donnée à M. MERLIN Gilles, Directeur de recherche de $2^{\grave{e}me}$ classe, M. ROBINSON Derrick, Chargé de recherche de $1^{\grave{e}re}$ classe, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050038DR15 du 2 janvier 2005 donnant déléga-

La décision n° 050038DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5164 - Composantes innées de la réponse immunitaire et différenciation

M. JEAN-FRANÇOIS MOREAU MME GENEVIÈVE BICHAUD M. VINCENT PITARD

DEC. n° 060020DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Jean-François MOREAU, directeur de l'UMR n° 5164, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme BICHAUD Geneviève, Technicienne de classe exceptionnelle, M. PITARD Vincent, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050039DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5185 - Aménagement, développement, environnement et société

M. GUY DI MEO
M. FRANÇOIS BART
M. DANIEL BLEY
M. PHILIPPE SCHAR

DEC. n° 060021DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Guy DI MEO, directeur de l'UMR n° 5185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy DI MEO, délégation de signature est donnée à M. BART François, Professeur des universités, M. BLEY Daniel, Chargé de recherche de 1ère classe, et M. SCHAR Philippe, Chargé de recherche de 2ème classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050040DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5199 - De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie

M. JACQUES JAUBERT
M. JEAN-PIERRE TEXIER
MME ANNE-MARIE TILLIER
MME SYLVIE DJIAN
MME DANIELLE GALLARDO

DEC. n° 060022DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Jacques JAUBERT, directeur de l'UMR n° 5199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques JAUBERT, délégation de signature est donnée à M. TEXIER Jean-Pierre, Directeur de recherche de 2ème classe, Mme TILLIER Anne-Marie, Directrice de recherche de 2ème classe, et Mme DJIAN Sylvie, Ingénieur d'études, et GALLARDO Danielle, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050109DR15 du $1^{\rm er}$ avril 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5200 - Laboratoire de biogenèse membranaire

M. René LESSIRE Mme Hélène JUGUELIN

DEC. n° 060023DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. René LESSIRE, directeur de l'UMR n° 5200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de René LESSIRE, délégation de signature est donnée à Mme JUGUELIN Hélène, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050075DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n $^{\circ}$ 5212 - Modélisation et imagerie en géosciences de Pau

M. HERVÉ PERROUD

M. DIMITRI KOMATITSCH

DEC. n° 060024DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Hervé PERROUD, directeur de l'UMR n° 5212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite

des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Hervé PERROUD, délégation de signature est donnée à M. KOMATITSCH Dimitri, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5212 - Modélisation et imagerie en géosciences de Pau

M. DIMITRI KOMATITSCH

DEC. n° 060089DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. KOMATITSCH Dimitri, professeur,

directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé PERROUD, directeur de l'UMR n° 5212

UMR n° 5469 - Laboratoire de mécanique physique

M. DIDIER DESJARDINS MME MONIQUE PUIGGALI MME BÉATRICE DESOUDIN

DEC. n° 060032DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Didier DESJARDINS, directeur de l'UMR n° 5469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier DESJARDINS, délégation de signature est donnée à Mme PUIGGALI Monique, Ingénieur de recherche, Mme DESOUDIN Béatrice, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050043DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n $^{\circ}$ 5467 - Laboratoire bordelais d'analyse et géométrie

M. AHMED SEBBAR M. EL MAATI OUHABAZ

DEC. n° 060031DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Ahmed SEBBAR, directeur de l'UMR n° 5467, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Ahmed SEBBAR, délégation de signature est donnée à M. OUHABAZ El Maati, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050042DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5466 - Mathématiques appliquées de Bordeaux

M. RÉMI ABGRALL M. MICHEL LANGLAIS

DEC. n° 060030DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Rémi ABGRALL, directeur de l'UMR n $^\circ$ 5466, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Rémi ABGRALL, délégation de signature est donnée à M. LANGLAIS Michel, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050033DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5465 - Laboratoire de théorie des nombres et d'algorithmique arithmétique de Bordeaux

M. MICHEL OLIVIER MME CHRISTINE BACHOC

DEC. n° 060025DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Michel OLIVIER, directeur de L'UMR n° 5465, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel OLIVIER, délégation de signature est donnée à Mme BACHOC Christine, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050035DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5471 - Unité de biophysique structurale

M. ALAIN BRISSON M. PHILIPPE PICARD M. BERNARD GALLOIS

DEC. n° 060033DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Alain BRISSON, directeur de l'UMR n° 5471, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain BRISSON, délégation de signature est donnée à M. PICARD Philippe, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, M. GALLOIS Bernard, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus

La décision n° 050044DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5478 - Centre de recherches sur la langue basque et l'expression en langue basque

M. BERNARD OYHARCABAL

M. MICHEL AURNAGUE

DEC. n° 060035DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Bernard OYHARCABAL, directeur de l'UMR n° 5478, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard OYHARCA-BAL, délégation de signature est donnée à M. AURNAGUE

Michel, directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050046DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aguitaine-Limousin

UMR n° 5501 - Laboratoire de physique des interactions ondes matières

M. JEAN-PAUL PARNEIX

MME VALÉRIE VIGNERAS-LEFEBVRE

DEC. n° 060036DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Paul PARNEIX, directeur de L'UMR n° 5501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Paul PARNEIX, délégation de signature est donnée à Mme VIGNERAS-LEFEB-VRE Valérie, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050047DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5536 - Résonance magnétique des systèmes biologiques

M. PAUL CANIONI
M. MICHEL FRANCONI
MME FABIENNE LASTERE

DEC. n° 060037DR15 du 03-01- 2006

Délégation est donnée à M. Paul CANIONI, directeur de l'UMR n° 5536, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Paul CANIONI, délégation de signature est donnée à M. FRANCONI Michel, professeur, Mme LASTERE Fabienne, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050048DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n $^{\circ}$ 5541 - Interactions neuronales et comportements

M. BERTRAND BLOCH
MME CATHERINE LE MOINE
MME MARTINE CADOR

DEC. n° 060038DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Bertrand BLOCH, directeur de l'UMR n° 5541, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bertrand BLOCH, délégation de signature est donnée à Mme LE MOINE Catherine, chargée de recherche de 1ère classe, Mme CADOR Martine, directrice de recherche de 2ème classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050049DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5543 - Physiologie et physiopathologie de la signalisation cellulaire

M. BERNARD BIOULAC

DEC. n° 060039DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Bernard BIOULAC, directeur de l'UMR n° 5543, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 050050DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire

M. JACQUES LOLIVE M. SYLVAIN MARTY

DEC. n° 060040DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Jacques LOLIVE, directeur de l'UMR n° 5603, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques LOLIVE, délégation de signature est donnée à M. Sylvain MARTY, technicien de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050111DR15 du 1er avril 2005 donnant déléga-

tion de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire

M. SYLVAIN MARTY

DEC. n° 060095DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. MARTY Sylvain, technicien de classe normale, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques LOLIVE, directeur de l'UMR n° 5603

UMR n° 5607 - Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moven age

M. RAYMOND DESCAT MME ISABELLE MOLINIER MME GENEVIÈVE JUNG

DEC. n° 060041DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Raymond DESCAT, directeur de l'UMR n° 5607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite

des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Raymond DESCAT, délégation de signature est donnée à Mme MOLINIER Isabelle, Conservateur de Bibliothèque 1ère classe, Mme JUNG Geneviève, Ingénieur d'études de 1ère classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050052DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5624 - Laboratoire de chimie théorique et physicochimie moléculaire

MME DANIELLE GONBEAU M. CLAUDE GUIMON M. CLAUDE POUCHAN MME JANY PHILIPPE

DEC. n° 060042DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à Mme Danielle GONBEAU, directrice de l'UMR n° 5624, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Danielle GONBEAU, délégation de signature est donnée à M. GUIMON Claude, directeur de recherche, M. POUCHAN Claude, professeur, et Mme PHILIPPE Jany, technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050053DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5629 - Chimie des polymères organiques

M. YVES GNANOU

MME SOPHIE GUILLAUME

MME CORINNE GONCALVES DE CARVALHO

DEC. n° 060085DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Yves GNANOU, directeur de l'UMR n° 5629, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves GNANOU, délégation de signature est donnée à Mme GUILLAUME Sophie, Chargée de recherche de 1ère classe, Mme GONCALVES DE CARVALHO Corinne, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050054DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5797 - Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan

M. BERNARD HAAS M. LUDOVIC LE NOAN

DEC. n° 060043DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Bernard HAAS, directeur de l'UMR n° 5797, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard HAAS, délégation de signature est donnée à M. LE NOAN Ludovic, ingénieur d'études 1ère classe aux fins mentionnées ci-dessus. Signé: Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5797 - Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradiquan

M. LUDOVIC LE NOAN

DEC. n° 060044DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. LE NOAN Ludovic, ingénieur d'études $1^{\rm ère}$ classe, responsable administratif, à l'effet de signer

au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en

application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (rémise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard HAAS, directeur de l'UMR n° 5797

UMR n° 5800 - Laboratoire bordelais de recherche en informatique

M. SERGE DULUCQ

M. PASCAL GUITTON

M. JEAN-LOUIS LASSARTESSES

DEC. n° 060045DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Serge DULUCQ, directeur de l'UMR n° 5800, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge DULUCQ, délégation de signature est donnée à M. GUITTON Pascal, Professeur, M. LASSARTESSES Jean-Louis, AASU, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050056DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5801 - Laboratoire des composites thermostructuraux

M. ALAIN GUETTE M. GII HOSTEIN

M. JACQUES LAMON

DEC. n° 060046DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Alain GUETTE, directeur de l'UMR n° 5801, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain GUETTE, délégation de signature est donnée à M. HOSTEIN Gil, Personnel SNECMA, M. LAMON Jacques, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050057DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5802 - Laboratoire de chimie organique et organométallique

M. BERNARD JOUSSEAUME

M. YANNICK LANDAIS

DEC. n° 060047DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Bernard JOUSSEAUME, directeur de l'UMR n° 5802, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard JOUSSEAU-ME, délégation de signature est donnée à M. LANDAIS Yannick, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050058DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5802 - Laboratoire de chimie organique et organométallique

M. YANNICK LANDAIS

DEC. n° 060048DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. LANDAIS Yannick, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOUSSEAUME, directeur de l'UMR n° 5802

UMR n $^{\circ}$ 5803 - Laboratoire de physico-chimie moléculaire

M. JEAN-CLAUDE RAYEZ
M. FRANÇOIS GUILLAUME
MME SYLVIE PARISOT
MME CLAUDE CABANEL

DEC. n° 060049DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Claude RAYEZ, directeur de l'UMR n° 5803, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude RAYEZ, délégation de signature est donnée à M. GUILLAUME François, Directeur de recherche de 2ème classe, Mme PARISOT Sylvie, Technicienne de classe supérieure, et Mme CABANEL Claude, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 050059DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n°5804 - Laboratoire d'astrodynamique, d'astrophysique et d'aéronomie de Bordeaux

M. THIERRY JACQ
M. PHILIPPE PAILLOU
MME ANNICK CAPERAN
MME CÉCILE ARNAUDIN

DEC. n° 060050DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Thierry JACQ, directeur de l'UMR n° 5804, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry JACQ, délégation de signature est donnée à M. PAILLOU Philippe, Maître de conférence, Mme CAPERAN Annick, Technicienne de classe exceptionnelle, et Mme ARNAUDIN Cécile, Adjoint technique, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050060DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5805 - Environnements et paléo-environnements océaniques

M. PHILIPPE BERTRAND
MME VÉRONIQUE BENARD
M. JEAN-PIERRE PEYPOUQUET

DEC. n° 060051DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Philippe BERTRAND, directeur de L'UMR n° 5805, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe BERTRAND, délégation de signature est donnée à Mme BENARD Véronique, ingénieur de recherche de 2ème classe, M. PEYPOUQUET Jean-Pierre, directeur d'études EPHE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050061DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5816 - Laboratoire de neurobiologie des réseaux

M. PIERRE MEYRAND

DEC. n° 060052DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Pierre MEYRAND, directeur de l'UMR n° 5816, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

La décision n $^{\circ}$ 050062DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5818 - Laboratoire d'études de l'intégration des composants et systèmes électroniques

M. André TOUBOUL M. Philippe MARCHEGAY

DEC. n° 060053DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. André TOUBOUL, directeur de l'UMR n° 5818, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de André TOUBOUL, délégation de signature est donnée à M. MARCHEGAY Philippe, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050063DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n $^{\circ}$ 6101 - Physiologie moléculaire de la réponse immune et des lymphoproliférations

M. MICHEL COGNE

M. AHMED AMINE KHAMLICHI

M. YVES DENIZOT

M. JEAN FEUILLARD

DEC. n° 060056DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'UMR n° 6101, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel COGNE, délégation de signature est donnée à M. KHAMLICHI Ahmed Amine, Chargé de recherche de 1ère classe CNRS, M. DENIZOT Yves, Chargé de recherche de 1ère classe INSERM, et M. FEUILLARD Jean, professeur, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 050095DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6172 - XLIM

M. PIERRE GUILLON MME NADINE SEGUIN

DEC. n° 060057DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur de l'UMR n° 6172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre GUILLON, délégation de signature est donnée à Mme SEGUIN Nadine, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6172 - XLIM

MME NADINE SEGUIN

DEC. n° 060058DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à Mme SEGUIN Nadine, assistant ingénieur, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (rémise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre GUILLON, directeur de l'UMR n° 6172

UMR n $^{\circ}$ 6222 - Institut de recherche sur l'architecture antique

M. XAVIER LAFON MME MYRIAM FINCKER MME VÉRONIQUE PICARD

DEC. n° 060086DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Xavier LAFON, directeur de l' UMR n° 6222, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Xavier LAFON délégation de signature est donnée à Mme Myriam FINCKER, ingénieur de recherche de 1ère classe et Mme Véronique PICARD, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6222 - Institut de recherche sur l'architecture antique

MME MYRIAM FINCKER MME VÉRONIQUE PICARD

DEC. n° 060087DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à Mme Myriam FINCKER, ingénieure de recherche de 1ère classe, architecte – responsable de l'IRAA Pau, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Myriam FINCKER, délégation de signature est donnée à Mme PICARD Véronique, technicienne de classe exceptionnelle, infographiste.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Xavier LAFON, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 6222

UMR n° 6588 - Migrations internationales, territorialités, identités

M. JOËL PAILHE
M. EMMANUEL MA MUNG
MME VALÉRIE ALFAURT

DEC. n° 060059DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Joël PAILHE, directeur de l'UMR n° 6588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël PAILHE, délégation de signature est donnée à M. MA MUNG Emmanuel, directeur de recherche, Mme ALFAURT Valérie, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050064DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6638 - Science des procédés céramiques et de traitements de surface

M. JEAN-FRANÇOIS BAUMARD M. PHILIPPE THOMAS MME MARTINE SEGEAR

DEC. n° 060060DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Jean-François BAUMARD, directeur de l'UMR n° 6638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BAU-MARD, délégation de signature est donnée à M. THOMAS Philippe, directeur de recherche de 2ème classe, Mme SEGEAR Martine, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050078DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé: Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n $^{\circ}$ 8508 - Transferts, écoulements, fluides, énergétique

M. JEAN-RODOLPHE PUIGGALI

M. ERIC ARQUIS
M. JEAN-CHRISTOPHE BATSALE

DEC. n° 060061DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Rodolphe PUIGGALI, directeur de l'UMR n° 8508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Rodolphe PUIG-GALI, délégation de signature est donnée à M. ARQUIS Eric, professeur des universités, M. BATSALE Jean-Christophe, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050065DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 8508 - Transferts, écoulements, fluides, énergétique

M. ERIC ARQUIS

M. JEAN-CHRISTOPHE BATSALE

DEC. n° 060062DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. ARQUIS Eric, professeur des universités, directeur adjoint - responsable site ENSCPB, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. ARQUIS Eric, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. BATSALE Jean-Christophe, professeur des universités, responsable site ENSAM.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Rodolphe PUIGGALI, directeur de l'UMR n° 8508

GDR n° 1880 - Physico-chimie en milieu supercritique

M. MARCEL BESNARD M. THIERRY TASSAING MME CLAUDE CABANEL

DEC. n° 060077DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Marcel BESNARD, directeur du GDR n° 1880, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marcel BESNARD, délégation de signature est donnée à M. TASSAING Thierry, chargé de recherche de 1ère classe, Mme CABANEL Claude, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 050008DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 1964 - Economies de la Méditerranée et du monde arabe

M. HENRI REGNAULT

DEC. n° 060078DR15 du 02-01-2006 Délégation est donnée à M. Henri REGNAULT, directeur du GDR n° 1964, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2152 - Les hommes fossiles : de l'imagerie virtuelle à la morphométrie 3D

M. José BRAGA

MME HÉLÉNE COQUEUGNIOT MME DANIELLE GALLARDO

DEC. n° 060079DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. José BRAGA et Mme Héléne COQUEUGNIOT, directeurs du GDR n° 2152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de José BRAGA et Héléne COQUEUGNIOT, délégation de signature est donnée à Mme GALLARDO Danielle, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050010DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2612 - Film ferroélectriques et applications

M. MARIO MAGLIONE M. DENIS REMIENS MME ANNIE SIMON

DEC. n° 060080DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Mario MAGLIONE, directeur du GDR n° 2612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Mario MAGLIONE, délégation de signature est donnée à M. REMIENS Denis, Professeur, Mme SIMON Annie, Ingénieur de recherche de 1ère classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050015DR15 du 2 anvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abronée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2753 - Analyse fonctionnelle et harmonique et applications

M. EL MAATI OUHABAZ

DEC. n° 060081DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. El Maati OUHABAZ, directeur du GDR n° 2753, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 050016DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2796 - Dynamique interfaciale sous contrainte mécanique

M. PHILIPPE RICHETTI

M. BARTHEL

DEC. n° 060082DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Philippe RICHETTI, directeur du GDR n° 2796, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe RICHETTI, délégation de signature est donnée à M. BARTHEL, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050017DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2904 - Systèmes multi-électrodes et traitement du signal appliqués à l'étude des réseaux neuronaux

M. PIERRE MEYRAND

DEC. n° 060083DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Pierre MEYRAND, directeur du GDR n° 2904, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois

La décision n° 050118DR15 du 24 mai 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FRE n° 2723 - Neurobiologie intégrative

M. ROBERT DANTZER MME NADINE THOMAS M. JACQUES LESTAGE

DEC. n° 060076DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Robert DANTZER, directeur de la FRE n° 2723, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Robert DANTZER, délégation de signature est donnée à Mme THOMAS Nadine, Technicienne classe exceptionnelle, M. LESTAGE Jacques, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 050011DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FRE n° 2723 - Neurobiologie intégrative

MME NADINE THOMAS M. JACQUES LESTAGE

DEC. n° 060084DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à Mme THOMAS Nadine, Technicienne classe exceptionnelle, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préala-

ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme THOMAS Nadine, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. LESTAGE Jacques, Chargé de recherche de 1ère classe, Chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert DANTZER, directeur de la FRE n° 2723

IFR n° 4 - Coeur-poumons-vaisseaux-thrombose

M. JACQUES BONNET MME SIMONE BONORON

DEC. n° 060090DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Jacques BONNET, directeur de l'IFR n° 4, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des

crédits disponibles de l'unité, 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques BONNET, délégation de signature est donnée à Mme BONORON Simone, Chargé de recherche de 1ère classe, aux fins mentionnées cidessus.

La décision n° 050018DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UPS n° 849 - Comite inter-régional manche-atlantique

M. JEAN-MARIE JOUANNEAU MME VÉRONIQUE BENARD

DEC. n° 060067DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Marie JOUANNEAU, directeur de l'UPS n° 849, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie JOUAN-NEAU, délégation de signature est donnée à Mme BENARD Véronique, Ingénieur d'études 2ème classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050084DR15 du 14 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMS n° 2567 - Observatoire aquitain des sciences de l'univers M. ALAIN CASTETS

MME GILBERTE VALADE

DEC. n° 060063DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Alain CASTETS, directeur de l'UMS n° 2567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain CASTETS, délégation de signature est donnée à Mme VALADE Gilberte, SASU classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050140DR15 du 1er octobre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 1981 - Centre de recherche en chimie moléculaire

M. PHILIPPE GARRIGUES M. ERIC FOUQUET

DEC. n° 060068DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Philippe GARRIGUES, directeur de la FR n° 1981, à l'effet de signer, au nom du délégué régional Aquitaine-Limousin, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionne-ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2 les ordres de mission en France métropolitaine DOM-TOM pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GARRIGUES, délégation de signature est donnée à M. FOUQUET Eric, Professeur aux fins mentionnées ci-dessus

La décision n° 050114DR15 du 2 mai 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2254 - Institut de mathématiques de Bordeaux

M. Guy METIVIER MME GENEVIÈVE CASTAIGNEDE

DEC. n° 050144DR15 du 01-12-2005

Délégation est donnée à M. Guy METIVIER, directeur de la FR n° 2254, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy METIVIER, délégation de signature est donnée à Mme CASTAIGNEDE Geneviève, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050004DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2254 - Institut de mathématiques de Bordeaux

M. GUY METIVIER

MME GENEVIÈVE CASTAIGNEDE

DEC. n° 060069DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Guy METIVIER, directeur de la FR n° 2254, à l'effet de signer, au nom du délégué régional Aguitaine-Limousin, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy METIVIER, délégation de signature est donnée à Mme CASTAIGNEDE Geneviève, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050144DR15 du 1er décembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2606 - Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux

M. CLAUDE POUCHAN

M. ALAIN DARGELOS

M. JEAN-PIERRE CAMPILLO

DEC. n° 060070DR15 du 03-01-20060

Délégation est donnée à M. Claude POUCHAN, directeur de la FR n° 2606, à l'effet de signer, au nom du délégué régional Aquitaine-Limousin, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HTà la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude POUCHAN, délégation de signature est donnée à M. DARGELOS Alain, Professeur, M. CAMPILLO Jean-Pierre, Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050005DR15 du 2 janvier 2005 donnant déléga-

tion de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2648 - Systèmes et microélectronique

M. ANDRÉ TOUBOUL

M. ALAIN OUSTALOUP
M. JEAN-PAUL PARNEIX

M. PHILIPPE MARCHEGAY

DEC. n° 060071DR15 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. André TOUBOUL, directeur de la FR n° 2648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional Aguitaine-Limousin, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HTà la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de André TOUBOUL, délégation de signature est donnée à M. OUSTALOUP Alain, Professeur, M. PARNEIX Jean-Paul, Professeur, et M. MARCHEGAY Philippe, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050006DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2707 - Institut lasers et plasmas - recherche

M. JEAN-PIERRE CHIEZE
M. JEAN-CLAUDE GAUTHIER
MME MARYLINE MONDOLFI

DEC. n° 060072DR15 du 03-02-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Pierre CHIEZE, directeur de la FR n° 2707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional Aquitaine-Limousin, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre CHIEZE, délégation de signature est donnée à M. GAUTHIER Jean-Claude, Directeur de recherche de classe exceptionnelle, Mme MONDOLFI Maryline, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050007DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2952 - Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier

M. JEAN-LOUIS GOUT MME CHANTAL BLANCHARD

DEC. n° 060073DR15 du 03-01-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Louis GOUT, directeur de la FR n° 2952, à l'effet de signer, au nom du délégué régional Aquitaine-Limousin, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

autic, et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HTà la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande emis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Louis GOUT, délégation de signature est donnée à Mme BLANCHARD Chantal, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050148DR15 du 1er décembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR16 - Paris Michel-Ange

UMR n° 176 - Conception, synthèse et vectorisation des biomolécules

M. DAVID GRIERSON MME NATHALIE MARIE

MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO

DEC. n° 060018DR16 du 28-02-2006 Délégation est donnée à Monsieur David GRIERSON, directeur de l'UMR n° 176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à $8\,000 \in HT$ à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agrées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David GRIERSON, délégation est également donnée à Madame Nathalie MARIE, attachée d'administration de la recherche et Madame Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050025DR16 en date du 22 février 2005 est annulée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

GDR n° 2586 - Méiose et reproduction : génétique moléculaire, physiologie, pathologies, applications

M. ALAIN NICOLAS MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO

DEC. n° 060021DR16 du 21-03-2006

Délégation est donnée à Monsieur Alain NICOLAS, Directeur du GDR n° 2586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du groupement :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande,

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain NICO-LAS, délégation est également donnée à Madame Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

M. JEAN-YVES SAILLARD M. JEAN-LUC ADAM M. YVELISE RASKIN M. CLAUDE LAPINTE

M. CLAUDE GUILLEMIN

DEC. n° 060007DR17 du 17-03-2006

Délégation est donnée à Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226, à l'effet de signer, au nom du délégué, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et Pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves SAILLARD, délégation de signature est donnée à Jean-Luc ADAM, Directeur de recherche, Yvelise RASKIN, Assistante-ingénieur, Claude LAPINTE, Directeur de recherche et Jean-Claude GUILLEMIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

M. JEAN-LUC ADAM MME YVELISE RASKIN M. CLAUDE LAPINTE M. JEAN-CLAUDE GUILLEMIN

DEC. n° 060008DR17 du 30-03-2006 Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc ADAM, Directeur de recherche, à Madame Yvelise RASKIN, Assistante-ingénieur, à Monsieur Claude LAPINTE, Directeur de recherche et à Monsieur Jean-Claude GUILLEMIN, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité:

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

DR19 - Normandie

UMR n° 6139 - Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme M. JEAN COUGNARD

DEC. n° 060019DR19 du 17-01-2006 Délégation est donnée à Monsieur Jean COUGNARD, Profes-

seur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité : 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANGLES, directeur de l'UMR n°6139

UMR n° 6522 - Polymères, biopolymères, membranes

M. Guy MULLER

DEC. n° 060018DR19 du 17-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Guy MULLER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] :

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy-Alain JUNTER, directeur de l'UMR n° 6522

Informations générales

Textes signalés

Président de la République

Loi n $^\circ$ 2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

JO du 24-03-2006, p. 4440, texte n° 2

Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances. JO du 02-04-2006, p. 4950, texte n° 1

Premier ministre

Décret n° 2006-260 du 6 mars 2006 portant création du Centre d'analyse stratégique.

JO du 07-03-2006, p. 3399, texte n° 1

Le Centre d'analyse stratégique se substitue au Commissariat général du Plan dans tous les textes réglementaires. Le directeur général du Centre d'analyse stratégique se substitue au commissaire au Plan dans tous les textes réglementaires.

Décret du 9 mars 2006 portant nomination de la directrice générale du Centre d'analyse stratégique - Mme Boissard (Sophie).

JO du 10-03-2006, p. 3648, texte n° 79

Décret du 9 mars 2006 portant nomination du directeur général adjoint du Centre d'analyse stratégique - M. Mills (Philippe).

J0 du 10-03-2006, p. 3648, texte n° 80

Décret n° 2006-388 du 31 mars 2006 fixant la date en France métropolitaine de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage.

JO du 01-04-2006, p. 4889, texte n° 3

En France métropolitaine, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage est fixée au 10 mai.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret n° 2006-264 du 1^{er} mars 2006 portant rattachement de l'Ecole internationale des sciences du traitement de l'information à l'Institut supérieur de mécanique de Paris.

JO du 08-03-2006, p. 3481, texte n $^\circ$ 26

Décret du 16 mars 2006 portant nomination au Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

JO du 17-03-2006, p. 4064, texte n° 67

Sont nommés membres du Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : 1° Au titre des membres représentatifs de la communauté scientifique : M. Alain Nicolas, professeur des universités, université Nancy-I - Henri Poincaré ; M. Michel Peyrere, professeur émérite, université Bordeaux-I; Mme Zlatka Guentcheva-Descles, professeure des universités, université Paris-VII - Denis Diderot ; Mme Graciela Schneier-Madanes, professeure des universités, université Paris-III - Sorbonne nouvelle ; M. Michel Hoffert, professeur des universités, université Strasbourg-I - Louis Pasteur. 2° Au titre des personnalités qualifiées pour leur compétence en matière d'économie et de recherche : M. Hubert Bouchet, secrétaire général de l'union des cadres et ingénieurs FO; M. Alain Saubert, président de l'Union départementale CFE-CGC des Alpes-Maritimes ; M. Christian Dellacherie, conseiller du secrétaire général de la CGT; M. René-Paul Martin. 3° Au titre du Conseil d'Etat : M. Pierre Zemor, conseiller d'Etat. 4° Au titre de la Cour des comptes : Mme Jeanne Seyvet, conseiller maître à la Cour des comptes.

Décret n° 2006-373 du 27 mars 2006 portant attribution d'une indemnité spécifique de fonctions au président du Muséum national d'histoire naturelle.

JO du 30-03-2006, p. 4758, texte n° 17

Une indemnité spécifique de fonctions non soumise à retenue pour pension civile est allouée au président du MNHN. Le montant annuel de cette indemnité est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique. L'attribution de l'indemnité prévue par le présent décret est exclusive de l'attribution de toute autre indemnité au titre des mêmes fonctions.

Décret du 4 avril 2006 portant intégration (enseignements supérieurs) - M. Magnac (Thierry).

JO du 06-04-2006, texte n $^\circ$ 46

M. Thierry Magnac, directeur de recherches à l'INRA, placé en position de détachement dans le corps des professeurs des universités (sciences économiques) et affecté à l'université Toulouse-I, est intégré dans ledit corps à compter du 1er février 2006.

Arrêté du 21 février 2006 portant nomination au Conseil national des universités.

JO du 14-03-2006, p. 3912, texte n° 38

Nominations au titre de l'article 4 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 modifié. À noter, entre autres, dans le collège 2 - Maîtres de conférences des universités et assimilés, les nominations de : M. Dominique Vignaud, CNRS, Lille, en remplacement de Mme Catherine Lucas-Priester (section 28 : milieux denses et matériau) ; M. Bernard Dussardier, CNRS, Nice, en remplacement de

Mme Solange Petit-Dubrus (section 30 : milieux dilués et optique); M. Pierre Vidal, CNRS, Poitiers, en remplacement de M. Yves D'Angelo (section 62 : énergétique, génie des procédés).

Arrêté du 23 février 2006 modifiant l'arrêté du 29 avril 2003 portant application du décret n° 2003-404 du 29 avril 2003 portant attribution d'une indemnité de gestion allouée aux agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

JO du 08-03-2006, p. 3481, texte n° 27

Au 2 (2º catégorie) de l'annexe de l'arrêté du 29 avril 2003 susvisé, les mots : « université Grenoble-II » sont remplacés par les mots : « université Grenoble-III ».

Arrêté du 24 février 2006 portant nomination à la commission appelée à émettre un avis sur les candidatures à la fonction de président du Muséum national d'histoire naturelle

JO du 07-03-2006, p. 3447, texte n° 36

La commission appelée à émettre un avis sur les candidatures à la fonction de président du MNHN est composée ainsi qu'il suit : 1. Sont nommés membres au titre du 1° de l'article 6 du décret n° 2001-916 du 3 octobre 2001 : M. Olivier Faron, professeur des universités, directeur de l'ENS de Fontenay - Saint-Cloud (lettres et sciences humaines); Mme Elisabeth Crouzet-Pavan, professeure des universités, Université Paris-IV, membre de la 21e section du Conseil national des universités ; M. Michel Salzet, professeur des universités, Lille-I, membre de la 68^e section du Conseil national des universités : Mme Françoise Gaill, directrice de recherche, membre de la section 29 du comité national du CNRS; M. Vincent Laudet, professeur des universités, ENS de Lyon, membre de la section 26 du comité national du CNRS. 2. Sont élus membres parmi les membres du conseil scientifique du Muséum élus au titre du 2° du décret du 3 octobre 2001 précité : au titre du premier collège : M. Jean-Denis Vigne, directeur de recherche au CNRS; M. Jiang-Sheng Sun, professeur du MNHN. Au titre du deuxième collège : M. Pierre Noel, chargé de recherche au CNRS; Mme Christine Rollard, maître de conférences du MNHN. Au titre du troisième collège : M. Gérard Dousseau, assistant ingénieur de recherche et de formation.

Arrêté du 24 février 2006 modifiant l'arrêté du 8 août 2001 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique de l'Institut national d'études démographiques.

JO du 09-03-2006, p. 3534, texte n $^\circ$ 25

L'article 2 de l'arrêté du 8 août 2001 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. 2. - Tous les agents rémunérés par l'Institut national d'études démographiques à la date du scrutin, à l'exclusion des agents contractuels recrutés depuis moins de douze mois consécutifs, des vacataires, des doctorants et des chercheurs associés, sont électeurs et forment un collège unique. Ils sont éligibles à l'exception du directeur de l'institut et de l'agent comptable. »

Arrêté du 24 février 2006 modifiant l'arrêté du 8 août 2001 fixant les modalités d'élection au conseil d'administration de l'Institut national d'études démographiques.

JO du 09-03-2006, p. 3534, texte n° 26

L'article 2 de l'arrêté du 8 août 2001 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. 2. - Tous les agents

rémunérés par l'Institut national d'études démographiques à la date du scrutin, à l'exclusion des agents contractuels recrutés depuis moins de douze mois consécutifs, des vacataires, des doctorants et des chercheurs associés, sont électeurs et forment un collège unique. Ils sont éligibles à l'exception du directeur de l'institut et de l'agent comptable. »

Arrêté du 27 février 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

JO du 09-03-2006, p. 3549, texte n° 61

L'arrêté du 7 novembre 2002, l'arrêté du 7 octobre 2004 et l'arrêté du 11 octobre 2004 portant nomination au conseil d'administration du CEREQ sont abrogés.

Arrêté du 27 février 2006 portant nomination au Bureau des longitudes.

JO du 09-03-2006, p. 3549, texte n° 62

M. François Barlier, membre titulaire du Bureau des longitudes, est nommé président du Bureau des longitudes pour l'année 2006. M. André Lebeau, membre titulaire du Bureau des longitudes, est nommé vice-président du Bureau des longitudes pour l'année 2006. M. Pierre Baüer, correspondant du Bureau des longitudes, est nommé secrétaire du Bureau des longitudes pour l'année 2006.

Arrêté du 28 février 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

JO du 10-03-2006, p. 3649, texte n° 96

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'IFAO du Caire : M. Jean-Robert Pitte, président de l'université Paris Sorbonne - Paris-IV ; M. Luc-Willy Deheuvels, professeur de langue et littérature arabes à l'INALCO ; Mme Ola Mohamed El-Aguizy, professeure d'égyptologie à l'université du Caire ; Mme Patrizia Piacentini, professeure d'égyptologie à l'université de Milan. Sur proposition du ministre des affaires étrangères : M. Philippe Etienne, directeur général de la coopération internationale et du développement.

Arrêté du 1^{er} mars 2006 portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole nationale des chartes.

JO du 14-03-2006, p. 3914, texte n° 39

M. Denis Pallier, inspecteur général des bibliothèques, est nommé membre du conseil scientifique de l'Ecole nationale des chartes, en remplacement de M. Albert Poirot, conservateur général des bibliothèques, pour la durée du mandat restant à courir.

Arrêté du 6 mars 2006 modifiant l'arrêté du 15 juin 1987 instituant des commissions administratives paritaires à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.

JO du 10-03-2006, texte n° 9

Concerne les corps d'ingénieurs d'études et d'attachés d'administration de la recherche relevant de la CAP n° 4.

Arrêté du 6 mars 2006 portant création à l'Ecole pratique des hautes études de l'Institut européen en sciences des religions.

JO du 15-03-2006, p. 3946, texte n° 18

L'IESR a pour mission de participer à la formation initiale et continue des enseignants et des formateurs des établissements d'enseignement et de formation, pour la connaissance des faits religieux, notamment par des cours et séminaires, en favorisant la publication d'ouvrages pédagogiques et par la constitution d'une documentation directement accessible, en particulier par internet. Il organise, à la demande d'autres partenaires institutionnels, des actions de formation visant à diffuser dans la société la connaissance du fait religieux. L'IESR a comme interlocuteurs privilégiés les recteurs, les responsables des instituts universitaires de formation des maîtres, les inspecteurs des disciplines concernées par l'enseignement du fait religieux ainsi que les instances européennes compétentes et les institutions internationales, pour permettre une meilleure connaissance des modalités d'enseignement des religions et pour favoriser une réflexion commune sur le contenu des enseignements. L'IESR a une activité de recherche concernant l'enseignement des faits religieux en France et en Europe. Il organise, seul et avec des partenaires français ou étrangers, des séminaires, colloques et programmes de recherche concernant son objet de recherche. Il peut être habilité à constituer une bibliothèque rassemblant les ouvrages pédagogiques et didactiques spécialisés dans l'enseignement des religions. Pour l'exercice de ses missions, l'IESR s'appuie sur les compétences scientifiques de l'EPHE. Il est habilité à développer un réseau régional qui contribue à ses travaux au plan local en liaison avec, notamment, les recteurs d'académie, les responsables des instituts universitaires de formation des maîtres et des inspections d'académie. Le réseau régional de l'IESR est composé d'équipes qui peuvent appartenir à un ou plusieurs établissements. Les modalités de sa constitution, de son développement et de son organisation sont définies par le règlement intérieur de l'IESR. L'arrêté du 26 juin 2002 portant création d'un centre de formation et de recherche à l'EPHE est abrogé.

Arrêté du 10 mars 2006 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

JO du 16-03-2006, p. 3990, texte n° 24

Arrêté du 13 mars 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

J0 du 23-03-2006, p. 4389, texte n $^{\circ}$ 51

Sont nommées en qualité de membres du conseil d'administration de l'EFEO pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté les personnalités dont les noms suivent : Mme Monique Canto-Sperber, directrice de l'ENS; Mme Annick Horiuchi, professeur à l'université Paris-VII - Denis-Diderot; M. John Kleinen, professeur à l'université d'Amsterdam; M. Jean-Noël Robert, directeur d'études à l'EPHE; M. Silvio Vita, professeur à l'université de Naples. Sur proposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : M. Jean-François Jarrige, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Arrêté du 13 mars 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon.

JO du 29-03-2006, p. 4724, texte n° 38

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'ENS de Lyon, au titre des personnalités désignées ès

qualités : M. Arnold Migus, directeur général du CNRS, en remplacement de M. Bernard Larrouturou ; M. Lionel Collet, président de l'université Claude-Bernard - Lyon-I, en remplacement de M. Domitien Debouzie.

Arrêté du 14 mars 2006 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2001 portant nomination à l'instance nationale chargée de l'avancement spécifique des enseignants-chercheurs.

10 du 24-03-2006 texte n° 66

L'arrêté du 11 décembre 2001 portant nomination à l'instance nationale chargée de l'avancement spécifique des enseignants-chercheurs est modifié ainsi qu'il suit : Au lieu de : « a) Membre nommé par le ministre : M. Bernard Belloc, professeur de sciences économiques, ancien président de l'université Toulouse-I », Lire : « a) Membre nommé par le ministre : M. Jacques Bourdon, professeur de droit public, ancien président de l'université Aix-Marseille-III ». Au lieu de : « a) Membre désigné par tirage au sort : Deuxième vice-président de section du Conseil national des universités: M. Georges Moracchini, 73º section, cultures et langues régionales », Lire : « a) Membre désigné par tirage au sort : Deuxième viceprésident de section du Conseil national des universités : M. Jean-François Marchat, 70e section, sciences de l'éducation ».

Arrêté du 17 mars 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

JO du 29-03-2006, p. 4724, texte n° 39

M. Daniel Renoult, doyen de l'inspection générale des bibliothèques, est nommé membre du conseil d'administration de l'ENSSIB, en remplacement de M. Jean-Luc Gautier-Gentès, conservateur général des bibliothèques, chargé de missions d'inspection générale.

Arrêté du 27 mars 2006 fixant le taux annuel de l'indemnité spécifique de fonctions attribuée au président du Muséum national d'histoire naturelle.

JO du 30-03-2006, p. 4759, texte n° 19

Le montant annuel de l'indemnité prévue à l'article 1^{er} du décret du 27 mars 2006 portant attribution d'une indemnité spécifique de fonctions au président du MNHN est fixé à 18 000 euros

Arrêté du 27 mars 2006 modifiant l'arrêté du 19 mai 2004 portant nomination à la commission de recours prévue dans le cadre de la prime d'encadrement doctoral et de recherche.

JO du 02-04-2006, texte n $^\circ$ 24

L'arrêté du 19 mai 2004 portant nomination à la commission de recours prévue dans le cadre de la prime d'encadrement doctoral et de recherche est modifié ainsi qu'il suit : Au lieu de : « M. Serge Monchaud, professeur à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Rennes », lire : « M. Maxime Wack, maître de conférences à l'université de technologie de Belfort-Montbéliard ».

Arrêté du 29 mars 2006 fixant la composition de la commission chargée de vérifier les titres et d'apprécier les aptitudes des candidats aux postes de membre de l'Ecole française d'Athènes.

JO du 04-04-2006, p. 5035, texte n° 37

La composition de la commission chargée de vérifier les titres et d'apprécier les aptitudes des candidats aux postes de membre à l'Ecole française d'Athènes, pour l'année 2006-2007, est fixée ainsi qu'il suit : Mme Michelle Brunet, professeure à l'université Lyon-II ; Mme Anne Couderc, maître de conférences à l'université Paris-I ; Mme Anne Coulie, conservatrice en chef au musée du Louvre ; M. Olivier Deslondes, professeur à l'université Lyon-II ; M. Jean Marcade, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, président de la commission ; M. Dominique Mulliez, directeur de l'Ecole française d'Athènes ; M. Denis Rousset, directeur d'études à l'EPHE ; M. Henri Tonnet, professeur à l'université Paris-

Arrêté du 31 mars 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

JO du 06-04-2006, texte n° 13

Le nombre des emplois offerts à cet examen professionnel est fixé à 32. Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf. Lors de la préinscription, chaque candidat a la possibilité soit d'imprimer son dossier de candidature en ligne, soit de demander à le recevoir par courrier. Les candidats demandant un envoi par courrier devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription par internet ne vaut pas inscription définitive : les candidats devront compléter et renvoyer le dossier de candidature (obtenu via internet ou par courrier) au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DPMA B 7 (bureau des concours, IGR hors classe), 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Les préinscriptions seront ouvertes à partir du mercredi 26 avril 2006. La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au mardi 16 mai 2006. La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au lundi 22 mai 2006. L'audition des candidats se déroulera à partir du 2 octobre 2006, à Paris.

Arrêté du 31 mars 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle.

JO du 06-04-2006, texte n° 14

Le nombre des emplois offerts à cet examen professionnel est fixé à 90. Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf. Lors de la préinscription, chaque candidat a la possibilité soit d'imprimer son dossier de candidature en ligne, soit de demander à le recevoir par courrier. Les candidats demandant un envoi par courrier devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription ne vaut pas inscription définitive : les candidats devront compléter et renvoyer le dossier de candidature (obtenu via internet ou par courrier) au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DPMA B7 (bureau des concours, TECH CE), 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Les préinscriptions seront ouvertes à partir du mercredi 26 avril 2006. La date

limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au mardi 16 mai 2006. La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au lundi 22 mai 2006. Les épreuves se dérouleront à partir du 7 novembre 2006, à Paris

Arrêté du 3 avril 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure.

JO du 05-04-2006, p. 5128, texte n° 51

M. Jean Jouzel, directeur de l'institut Pierre-Simon Laplace, est nommé membre du conseil d'administration de l'ENS au titre des personnalités désignées librement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement de M Jürgen Mlynek.

Avis relatif à l'approbation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.

JO du 14-03-2006, p. 3927, texte n° 79

GIP dénommé « Plate-forme d'agglomération de Cergy pour le réseau de recherche, d'enseignement et de technologie » dit « PACRRET ». Siège social du groupement : Université de Cergy-Pontoise, 33, boulevard du Port, 95311 Cergy-Pontoise Cedex. Le groupement est constitué pour une durée de trois ans.

Ministère de la fonction publique

Décret n° 2006-316 du 17 mars 2006 relatif à la revalorisation des pensions civiles et militaires de retraite et assimilées

JO du 19-03-2006, texte n° 19

La revalorisation prévue à l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite est fixée à 1,8 % pour les pensions, soldes de réforme et rentes d'invalidité dont la date d'effet est au plus tard le 1^{er} janvier 2006. Cette revalorisation est également applicable aux pensions et rentes d'invalidité du régime de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et aux pensions du régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat dont la date d'effet est au plus tard le 1^{er} janvier 2006.

Décret n° 2006-403 du 4 avril 2006 modifiant le décret n° 2004-678 du 8 juillet 2004 fixant le taux de la cotisation prévue à l'article L. 11 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite.

JO du 05-04-2006, texte n° 38

Au quatrième alinéa du I de l'article 2 du décret du 8 juillet 2004 susvisé, la phrase : « Pour les années 2004 et 2005, ce dernier taux est fixé à 26,9 % » est remplacée par la phrase : « Pour les années 2006 et 2007, ce dernier taux est fixé à 27,3 %. ». Les dispositions du présent décret sont applicables au 1er janvier 2006.

Ministère délégué au budget et à la réforme de l'Etat

Arrêté du 23 février 2006 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 15-03-2006, texte n° 61

M. Robert Aramand, inspecteur du Trésor public, est placé en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'Ecole française d'Athènes, pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2005

Arrêté du 27 février 2006 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 15-03-2006, p. 3956, texte n° 62

M. Christian Joseph, receveur-percepteur du Trésor public, est placé en service détaché auprès de l'université Panthéon-Assas - Paris-II pour exercer les fonctions d'agent comptable intérimaire, pour une durée maximale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

Arrêté du 2 mars 2006 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 15-03-2006, p. 3956, texte n° 62

Mlle Sabrina Puente, inspectrice du Trésor public, est placée en service détaché auprès du Centre scientifique et technique du bâtiment pour exercer les fonctions d'adjointe à l'agent comptable, chef du service financier, pour une durée maximale de trois ans à compter du 1er mars 2006.

Arrêté du 2 mars 2006 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 15-03-2006, p. 3956, texte n° 62

M. Jean Besson, receveur-percepteur du Trésor public, détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Bretagne-Sud, est réintégré dans son corps d'origine avec effet du 15 février 2006. A compter de la même date, M. Besson est placé en service détaché auprès du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou pour exercer les fonctions de premier fondé de pouvoir à l'agence comptable, pour une durée maximale de trois ans.

Ministère de la défense

Arrêté du 20 février 2006 portant maintien dans l'emploi de secrétaire général de l'Ecole polytechnique.

J0 du 08-03-2006, texte n° 54

M. Marcel Belloc, administrateur civil hors classe, est maintenu dans l'emploi de secrétaire général de l'Ecole polytechnique à compter du 1^{er} mars 2006 pour une durée de trois ans non renouvelable.

Ministère des affaires étrangères

Décret n° 2006-262 du 1^{er} mars 2006 portant publication de l'avenant n° 1 à l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande relatif à la coopération dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications, signé à Bangkok le 14 octobre 2003.

J0 du 08-03-2006, p. 3474, texte n° 4

Cet avenant est entré en vigueur le 14 octobre 2003.

Ministère de la justice

Décret n° 2006-358 du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques.

JO du 26-03-2006, p. 4609, texte n° 9

Ministère de la santé et des solidarités

Arrêté du 14 mars 2006 fixant la liste des candidats autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2006 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers.

JO du 04-04-2006, texte n° 49

Arrêté du 14 mars 2006 fixant la liste des candidats autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2006 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers.

J0 du 04-04-2006. texte n° 50

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Arrêté du 17 janvier 2006 portant nomination (enseignement supérieur agricole).

J0 du 25-03-2006, texte n° 87

Arrêté du 17 janvier 2006 portant nomination (enseignement supérieur agricole).

J0 du 25-03-2006, texte n° 87

Arrêté du 17 janvier 2006 portant nomination (enseignement supérieur agricole).

JO du 25-03-2006, texte n° 87

Ministère de la culture et de la communi-

Arrêté du 15 février 2006 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique du département de Vaucluse.

JO du 15-03-2006, p. 3954, texte n° 40

Le service archéologique du département de Vaucluse est agréé pour la réalisation de diagnostics dans son ressort territorial pour les périodes chronologiques allant du Néolithique à l'époque moderne. Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe le ministre chargé de la culture dans un délai de deux mois.

Arrêté du 15 février 2006 portant extension des périodes chronologiques prévues par l'arrêté du 2 mai 2005 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique du département d'Indre-et-Loire.

JO du 15-03-2006, p. 3955, texte n° 41

L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé est ainsi rédigé : « *Art.* 1^{er.} - Le service départemental d'archéologie d'Indre-et-Loire est agréé pour la réalisation de fouilles préventives sur le territoire national pour les périodes chronologiques allant de la protohistoire à l'époque moderne. »

Arrêté du 9 mars 2006 portant nomination à la Commission nationale des monuments historiques.

JO du 23-03-2006, p. 4397, texte n° 69

Arrêté du 16 mars 2006 portant création du conseil ministériel des études.

JO du 25-03-2006, p. 4556, texte n° 45

L'arrêté du 25 novembre 1986 modifié portant création du conseil ministériel des études est abrogé.

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de la physique et des mathématiques.

JO du 09-03-2006, p. 3600, texte n° 112

Vocabulaire de la physique :

ONDELETTE, n.f. Domaine: Physique-Mathématiques. Définition: Petite onde localisée. Note: Une ondelette est une oscillation de moyenne nulle, caractérisée par son instant d'émission et sa durée. On peut établir une analogie, dans le domaine musical, entre une ondelette et une note dont l'instant d'émission, la durée, le contenu et la fréquence sont déterminés. Équivalent étranger: wavelet. TRANSFORMÉE EN ONDELETTES. Domaine: Physique-Mathématiques. Définition: Décomposition d'une fonction quelconque en une superposition d'oscillations élémentaires de moyenne nulle, dont la durée est limitée et l'instant d'émission déterminé. Équivalent étranger: wavelet transform.

Vocabulaire de l'économie :

EXTERNALISATION, n.f. Domaine : Économie et gestion d'entreprise. Définition : Recours à un partenaire extérieur pour exercer une activité qu'une entreprise ou une organi-

sation décide de ne plus assurer elle-même. Note : Pour l'externalisation de l'exécution de tout ou partie d'un contrat, on emploie le terme « sous-traitance ». Équivalent étranger : outsourcing.

Vocabulaire général.

JO du 25-03-2006, p. 4581, texte n° 150

Vocabulaire de l'automobile (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO du 05-04-2006, p. 5167, texte n° 109

Vocabulaire de l'automobile.

JO du 05-04-2006, p. 5169, texte n° 110

CNRS

Avenant au contrat de développement de l'université Montpellier 1, années 2003-2006.

CON060015SPAR du 12-01-2006

Partenaires : CNRS/Université de Montpellier 1

UMR n° 5474 - Laboratoire montpelliérain d'économie théorique et appliquée

A compter du 1^{er} janvier 2006, Monsieur Marc WILLINGER, professeur des universités, est nommé directeur par interim de l'UMR n° 5474 - Laboratoire montpelliérain d'économie théorique et appliquée, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Claude DIEBOLT.

Sont modifiés, en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES - DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 – télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE - DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 - téléphone : 03 88 10 63 01 - télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN - DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone: 0557355800 - télécopie: 0557355801

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE - DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex - téléphone : 02 99 28 68 68 - télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES - DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00 télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR - DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22 télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST - DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex - téléphone : 01 56 70 76 00 - télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD - DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex - téléphone : 01 45 07 50 50 - télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD - DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON - DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 - téléphone : 04 67 61 34 34 - télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES - DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00 télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation NORD-EST - DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00 télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE - DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canonniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00 télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE - DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS - téléphone : 01 42 34 94 00 - télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE - DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 - téléphone : 01 44 96 40 00 - télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE - DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 - téléphone : 04 91 16 40 00 - télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00 télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902

31319 Labège Cedex Tél. : 05 62 24 25 00

Fax: 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Hervé MATHIEU

RÉDACTEUR EN CHEF

M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION

M^{me} Nicole ABRIAL

M. Bernard ADANS

Mme Francoise BARRIÈRE

Mme Geneviève BOUET-CHEMIN

M^{me} Pascale BUKHARI

M^{me} Kéty CHESSELET

M^{me} Catherine DELPECH

M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL

M^{me} Valérie SACCO

M^{me} Francoise SEVIN

M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M. Christophe CIECHANOWICZ

M^{lle} Stéphanie DELAGUETTE

M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER:

Bulletin officiel du CNRS

CNRS-DSI

BP 21902

31319 Labège Cedex

CONTACT PAR MÉL:

buloff@dsi.cnrs.fr

Pour consulter le BO et ses archives :

http://www.dsi.cnrs.fr/bo

DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :

doginfo@services.cnrs.fr

Dépôt légal à parutior BIALEC (Nancy)

D.P. n° 64811 - 5-2006



